



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4
Partie I (A)

PARIS, le 23 août 2013
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE I (A)

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du document présente un compte rendu détaillé et analytique de la mise en œuvre du programme s'agissant des principaux résultats obtenus au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2012-2013, qui correspond au document 36 C/5.

La Partie I comprend deux sections :

La **Partie I (A)** du rapport présente une évaluation stratégique axée sur l'impact ciblé de l'exécution du programme pour les cinq grands programmes, l'ISU, les plates-formes intersectorielles et les deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité des genres, pendant la période allant de janvier à juin 2013.

La **Partie I (B)** du document donne des informations détaillées sur les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés pour chacun des cinq grands programmes et pour l'ISU, y compris les résultats relatifs aux deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité des genres, et aux plates-formes intersectorielles, pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal. Cette Partie I (B) est disponible en ligne.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 142.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
PARTIE A – Évaluation stratégique de l'exécution du programme	5
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION	5
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	8
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES.....	13
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE	16
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION	19
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU).....	21
PLATES-FORMES INTERSECTORIELLES	24
COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE	33
COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES.....	34
Décision proposée	39

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport récapitule l'état d'avancement de l'exécution du programme pour la période de 18 mois s'achevant fin juin 2013. Il comprend deux parties : la Partie (A) traite de l'évaluation stratégique de l'exécution du programme en mettant particulièrement l'accent sur les six derniers mois, notamment les principales réalisations, les mesures prises pour faire face à la situation financière, et les difficultés rencontrées et les enseignements tirés ; la Partie (B) porte sur les résultats enregistrés au titre de chaque résultat escompté du 36 C/5.

Le présent rapport confirme les tendances déjà identifiées dans les précédents rapports EX/4. Au cours des 18 derniers mois, l'Organisation a continué de faire des **efforts importants pour assurer l'exécution du programme dans un contexte financier très difficile** :

- (1) Elle a poursuivi ses efforts pour **rationaliser l'utilisation de ressources limitées et réduire les coûts** chaque fois que possible, notamment les coûts administratifs. Au cours des six derniers mois, l'optimisation des espaces de bureau sur le site Fontenoy et le transfert ultérieur des Secteurs de la culture et de la communication et de l'information depuis Bonvin ont été réalisés et une plate-forme AO « allégée » a été mise en place pour les services centraux et est opérationnelle au sein du Bureau de la gestion financière (BFM). Globalement :
- au 30 juin 2013, 291 postes étaient vacants au titre du budget ordinaire. Sur ce total, 88 sont ou seront ouverts au recrutement, mais le recrutement de 203 postes vacants (125 au Siège et 78 hors Siège) est suspendu (gelé) ;
 - par rapport à la même période de l'exercice biennal précédent, les dépenses ci-après ont été notablement réduites : voyages du personnel (- 73 %), consultants (- 70 %), mobilier et équipement (- 64 %), voyages de participants (- 60 %), services contractuels (- 60 %) et assistance temporaire (- 45 %).

En outre, l'Organisation a compensé dans une certaine mesure les réductions budgétaires grâce à la **réorganisation et à la redistribution interne des tâches et des fonctions** dans tous les secteurs et services. Au cours des six derniers mois, ont notamment été observées une augmentation de l'efficacité du soutien au programme par le biais de la réorganisation du Secteur de la gestion des services de soutien (MSS) et la restructuration du Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI).

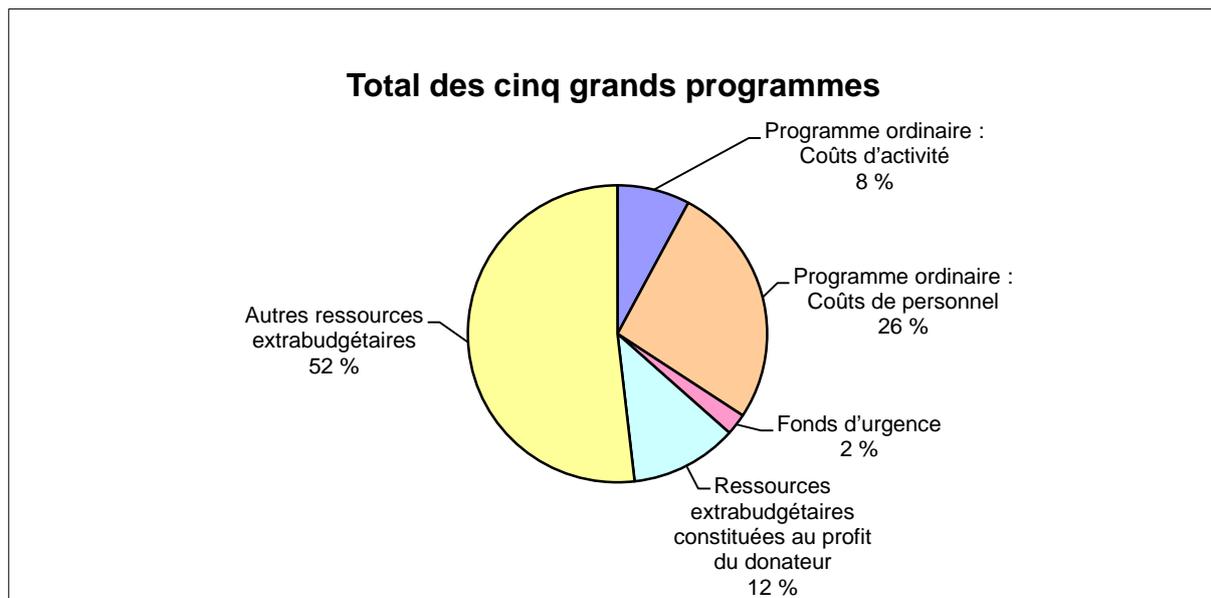
- (2) Les fortes réductions budgétaires ont pesé lourdement dans de nombreux domaines, empêchant au cours des 18 derniers mois l'Organisation de faire autant qu'elle l'aurait pu dans des circonstances normales, en particulier au niveau national. Comme en témoignent les rapports présentés par les différents grands programmes (voir ci-après), **l'ampleur des activités menées par l'UNESCO au titre de chaque résultat escompté du 36 C/5 a été réduite par rapport à la gamme d'activités initialement prévue**. Dans l'ensemble de l'Organisation, au Siège comme hors Siège, nombre d'activités ont dû être retardées, reportées, voire annulées. À titre d'exemple, comme indiqué également ci-après :
- La réduction du financement des programmes régionaux d'éducation a notamment eu une incidence sur la capacité de l'Organisation de répondre au niveau des pays aux nouvelles demandes de soutien des États membres et de participer pleinement à la mise en œuvre des PNUAD. C'est particulièrement le cas dans les bureaux hors Siège où la collecte de fonds n'a pas donné de bons résultats.
 - Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, la situation en matière d'effectifs reste extrêmement préoccupante au sein de l'UNESCO-COI et du secteur dans son ensemble, y compris hors Siège.

- Dans le domaine de la culture, l'exécution du programme s'est concentrée sur les axes d'action 1 à 4, qui ont un caractère normatif, tandis que les activités au titre des axes d'action 5 et 6 ont exclusivement été mises en œuvre lorsque des fonds extrabudgétaires étaient disponibles.
- (3) En dépit de la situation financière, d'importants efforts ont été consentis pour veiller à ce que l'UNESCO soit à même **d'affirmer son leadership dans des domaines de programme essentiels**. À titre d'illustration, et comme indiqué ci-après :
- L'UNESCO a lancé une initiative afin d'aider les pays africains à entamer un processus d'accélération jusqu'en 2015, aider à concevoir et surveiller la mise en œuvre des **cadres d'accélération de l'EPT et des OMD** et à mettre au point des modalités d'échange entre pays. Lors de leur première réunion (Dakar, 20-13 mars 2013), les représentants de 10 pays ont conçu leur cadre d'accélération de l'EPT.
 - Le 17 mai 2013, le **Congrès international sur « La culture : clé du développement durable »** s'est tenu à **Hangzhou** avec le soutien du Gouvernement chinois et du secteur privé chinois. Le Congrès s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Hangzhou, favorable à l'inclusion de la culture en tant que facilitateur et moteur du développement durable dans les politiques, stratégies, pratiques et objectifs futurs qui seront définis dans le cadre de l'Agenda pour le développement post-2015.
 - La conférence internationale intitulée « **Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias** », organisée conjointement par le Gouvernement du Costa Rica et l'UNESCO, la Déclaration de San José qui en est issue et l'attribution du Prix mondial 2013 de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano au journaliste éthiopien Reeyot Alemu, ont renforcé le rôle de chef de file de l'UNESCO en tant que défenseur dans ce domaine, rôle reconnu l'année dernière avec l'approbation du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité par le Conseil des chefs de Secrétariat des organismes du système des Nations Unies le 12 avril 2012.
 - Parallèlement, l'UNESCO a contribué activement aux **discussions sur l'après-2015** (pour de plus amples détails se reporter au document 192 EX/8), en produisant pour la session de juin 2013 du Groupe de travail des Nations Unies à composition non limitée une étude thématique sur « la culture et l'éducation », élaborée sous la direction conjointe de l'UNESCO et de l'UNICEF, appelant à ce que les objectifs du développement durable intègrent l'éducation en tant que thématique transversale commune à tous les objectifs ainsi qu'à définir un objectif primordial spécifique en vue de parvenir à une « éducation équitable et de qualité pour tous tout au long de la vie ». L'**Examen ministériel annuel de l'ECOSOC**, lors de sa réunion qui s'est tenue du 1^{er} au 4 juillet 2013 à Genève, a débattu de la science, la technologie et l'innovation (STI), de la culture au service du développement durable et des OMD. L'UNESCO a apporté une contribution substantielle au rapport du Secrétaire général de l'ONU pour l'Examen ministériel annuel, et la Directrice générale de l'UNESCO a prononcé un discours-programme durant le débat de haut niveau de l'Examen ministériel annuel et présidé une **table ronde ministérielle** consacrée à la **culture et l'innovation dans l'Agenda pour le développement post-2015**. Toutes les préoccupations de l'UNESCO sont incluses dans le projet de déclaration, dont l'adoption a été retardée par des contraintes politiques.
 - Enfin, des efforts significatifs ont continué d'être faits pour concentrer et focaliser le programme, conformément aux cibles pertinentes de la Feuille de route¹.

¹ Les objectifs 1, 2 et 3 de la Feuille de route (qui exigent une réduction de 20 % du nombre total de plans de travail d'ici fin 2012 ; une réduction de 30 % du nombre de plans de travail ayant des coûts

- (4) Comme déjà indiqué dans de précédents documents EX/4, la plupart des avancées réalisées vers les résultats escomptés décrites dans le présent rapport ont été possibles grâce aux **ressources extrabudgétaires**. Tous les secteurs, services et unités hors Siège se sont employés à mobiliser des ressources extrabudgétaires et à développer les partenariats, y compris avec le secteur privé, en faveur des programmes de l'UNESCO. Comme le montre le graphique ci-dessous (figure 1), les ressources extrabudgétaires mises en œuvre depuis le début de l'exercice biennal au titre des cinq grands programmes représentent les deux tiers du financement des activités de l'UNESCO (66 %), c'est-à-dire un niveau plus ou moins égal à celui qu'elles atteignaient fin décembre 2012.

Figure 1 : Sources de financement pour l'exécution du programme (janvier 2012 – juin 2013)



- (5) Pour l'exercice biennal 2012-2013, le taux de dépense au titre du budget ordinaire à l'échelle de l'Organisation s'élève à 73 % (377,9 millions de dollars par rapport au montant requis total de 517,6 millions de dollars). **Pour les cinq grands programmes, le taux de dépenses au titre des fonds du Programme ordinaire alloués à des activités s'établit à 71,2 %**, soit un peu plus que le taux théorique de 75 % pour la période écoulée.

opérationnels minimaux, à l'exception de ceux qui bénéficient de ressources extrabudgétaires, avant la fin 2012 ; et que le montant minimum du budget d'un plan de travail soit, dans la mesure du possible, porté à 25 000 dollars É.-U.) sont atteints.

PARTIE A – Évaluation stratégique de l'exécution du programme

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

Principales réalisations (pour la période allant de janvier à juin 2013)

1. L'UNESCO a activement plaidé pour la prise en compte de l'éducation dans l'agenda pour le développement post-2015 et a contribué à définir l'éducation de demain. Dans le cadre plus général de la consultation sur les OMD lancée par l'ONU, l'UNESCO et l'UNICEF ont codirigé une Consultation mondiale sur l'éducation. Des discussions sur le futur agenda de l'éducation ont eu lieu lors de quatre réunions régionales sur l'EPT, sur des plates-formes en ligne, aux fins de l'élaboration de notes d'information sur des questions particulières et dans le cadre d'une réunion mondiale de consultation (Dakar, 18-19 mars 2013). À l'issue de la réunion de Dakar, plus de 100 représentants d'organisme des Nations Unies, de donateurs, de jeunes, de chercheurs et d'organisations de la société civile sont convenus de proposer l'objectif primordial suivant pour l'éducation après 2015 : « Éducation et apprentissage équitables et de qualité pour tous tout au long de la vie ». Les principales recommandations formulées au cours du processus de consultation ont été reprises dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 qui a été présenté en mai 2013 ; il y est proposé comme objectif universel pour l'éducation : « offrir une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie ». Cet objectif s'inscrit dans le droit fil de la vision de l'éducation défendue par l'UNESCO qui, depuis longtemps, appelle à concevoir l'éducation dans une perspective holistique et tout au long de la vie, et à prêter une attention accrue à la qualité de l'éducation. Le travail de sensibilisation de l'UNESCO a contribué de manière importante aux propositions actuelles concernant l'objectif à assigner à l'éducation après 2015.

2. Suite aux discussions qui ont eu lieu à la 36^e session de la Conférence générale et à l'engagement pris par les participants à la Réunion mondiale sur l'EPT (GEM) (Paris, 21-23 novembre 2012), l'UNESCO a élaboré des principes directeurs en vue d'aider ses États membres à mener à bien, de manière approfondie, un **examen des résultats et des expériences en matière d'EPT depuis 2000**, à identifier les enjeux et défis nouveaux et à dégager les enseignements saillants et les perspectives futures de l'éducation. Le Comité directeur de l'EPT (17 mai 2013) a approuvé le processus des Examens de l'EPT 2015. Les processus régionaux et nationaux de mise en œuvre de ces examens à l'échelon national ont été examinés lors de réunions consultatives régionales sur l'EPT organisées en Afrique, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie. Les examens nationaux alimenteront la réflexion lors des réunions régionales sur l'EPT qui doivent se tenir en 2014 et de la Conférence mondiale sur l'éducation organisée sous les auspices de la République de Corée en 2015.

3. Depuis qu'elle a commencé d'assurer le secrétariat de l'**Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général** de l'ONU au début de 2013, l'UNESCO a élaboré un Cadre d'action définissant les occasions de soutenir les priorités de l'Initiative. L'Organisation a également noué des liens étroits avec les pays champions en vue de déterminer les actions que ces derniers pourraient entreprendre pour promouvoir l'Initiative mondiale. La deuxième réunion du Comité directeur de haut niveau (Washington D.C., 18 avril 2013), animée par la Directrice générale de l'UNESCO, s'est penchée sur les moyens de consolider, par des actions de plaidoyer de haut niveau, les efforts déployés dans les pays pour accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD d'ici à 2015. Les dialogues ministériels sur l'Apprentissage pour tous, qui ont permis au cours des six derniers mois de resserrer la collaboration entre l'UNESCO et les autres partenaires en vue de surmonter les obstacles à l'accès à l'éducation et à la qualité de l'éducation dans les pays qui comptent un grand nombre d'enfants non scolarisés, est un exemple phare de cette démarche. Le processus est à présent amplifié pour y inclure un plus grand nombre d'États membres. Parmi les autres priorités du Secrétariat figurent l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer visant à étendre le soutien du G-20 à l'éducation ; l'établissement de principes directeurs pour l'engagement des acteurs privés dans le secteur de l'éducation ; et la planification d'un événement marquant avec éclat l'anniversaire de la

GEFI à New York en septembre afin de mobiliser les responsables du monde entier en faveur de l'éducation.

4. L'UNESCO encourage à faire un effort massif dans la « **dernière ligne droite** » en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT. En Afrique, elle a lancé une initiative visant à aider les pays africains à s'engager dans ce processus jusqu'en 2015 et à les soutenir dans la conception de cadres d'accélération de l'EPT, le suivi de leur mise en œuvre et l'élaboration de mécanismes d'échange entre pays. Lors d'une première réunion (Dakar, 20-23 mars 2013), les représentants de 10 pays ont mis au point leurs cadres d'accélération de l'EPT. En outre, l'UNESCO, faisant fond sur les conclusions de la Table ronde de haut niveau sur l'**alphabétisation** (Paris, septembre 2012), qui a mobilisé les ministres de l'éducation et les représentants de haut niveau de plus de 40 pays autour des graves difficultés auxquelles se heurte l'alphabétisation, aide les pays à réviser leurs plans et programmes existants afin d'amplifier et d'accélérer les progrès.

5. L'UNESCO a lancé un processus visant à repenser l'éducation à la lumière des transformations sociétales en cours dans le monde et travaille à la production, au début de 2014, d'un document qui proposera des orientations globales pour la poursuite du dialogue, de l'action et de la recherche dans notre monde en constante mutation. Dans le cadre de ce processus, la Directrice générale a établi un Groupe d'experts de haut niveau. Fondé sur la vision de l'éducation exposée dans deux publications phares de l'UNESCO, « *Apprendre à être* » (1972), et « *L'éducation : un trésor est caché dedans* » (1996), cet examen aidera aussi à donner forme à l'apport de l'UNESCO au débat sur l'agenda pour l'éducation post-2015. Le premier volume de la série « **Education on the move** » (L'éducation en mouvement), intitulé « *Rankings and Accountability in Higher Education: Uses and Misuses* » (Classements et responsabilisation dans l'enseignement supérieur : bons et mauvais usages), est paru. Il présente un tour d'horizon complet de la réflexion actuelle sur la question et définit des approches nouvelles et des outils complémentaires afin que, demain, il soit fait un usage plus transparent et plus éclairé des tableaux de classement des établissements d'enseignement supérieur.

6. Le Secteur de l'éducation s'est également efforcé de développer la coopération, de créer des synergies et de forger de nouveaux partenariats avec les acteurs clés de l'éducation, au niveau mondial comme à l'échelon national. La coopération accrue avec le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en est un exemple. L'UNESCO est membre de son conseil d'administration et contribue à ses travaux. Elle a récemment reçu plusieurs dons du GPE (pour un montant total de quelque 7,8 millions de dollars destinés à financer des activités dans le domaine de l'éducation), et s'est également engagée dans une nouvelle forme de coopération en tant qu'entité de supervision ou de gestion d'autres dons – ainsi, l'UNESCO est depuis peu l'entité de supervision d'un projet de 14,5 millions de dollars visant à renforcer dans plus de 50 pays la participation de la société civile au dialogue et au suivi concernant les politiques de l'éducation.

7. Un autre exemple est le resserrement de la coopération avec l'OCDE. Une séance conjointe d'information des délégations auprès de l'UNESCO tenue le 7 juin 2013 a eu pour objet le partage des expériences passées des deux organisations en matière d'examen des politiques de l'éducation. Elle a été aussi l'occasion de présenter les résultats de l'**examen de la politique** de la Malaisie mené par l'UNESCO, qui a contribué à l'élaboration du schéma directeur pour l'éducation de ce pays, et de lancer une série d'examens conjoints des politiques OCDE-UNESCO. Une deuxième activité commune a consisté en une réunion sur la gouvernance des systèmes éducatifs complexes (Paris, 17-18 juin 2013). Cette conférence a rassemblé des délégués de différents pays, qui ont réfléchi aux méthodes efficaces de gouvernance multiniveau dans le secteur de l'éducation, et a été le cadre d'un échange de vues entre chercheurs, représentants des gouvernements et professionnels visant à contribuer à apporter des solutions fondées sur la collaboration aux défis rencontrés.

8. **Au niveau des pays**, l'UNESCO a entrepris un grand nombre d'activités et de projets en vue de guider l'élaboration des politiques et de renforcer les capacités nationales dans différents

sous-secteurs de l'éducation². En dépit des contraintes financières pesant sur le Programme ordinaire, l'UNESCO a pu accomplir d'importants progrès dans la réalisation de l'ensemble des 13 résultats, grâce en grande partie à la mobilisation d'importantes ressources extrabudgétaires. Dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), par exemple, elle a fourni des conseils en amont sur l'élaboration des politiques à 17 pays au cours du présent exercice biennal. Un exemple en est le rapport de l'examen des politiques de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) de la République démocratique populaire lao récemment présenté, qui analyse le système éducatif et l'EFTP dans ce pays et formule d'importantes recommandations concrètes. L'examen des politiques a suscité un débat national à l'issue duquel ont été formulées des recommandations visant à faciliter l'adhésion de la RDP lao à la communauté économique de l'ASEAN en 2015. En Afrique, les interventions de l'UNESCO, faisant fond sur les partenariats établis aux niveaux national et sous-régional, ont eu pour but de trouver des solutions pour améliorer la qualité des systèmes d'EFTP, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Malawi. De plus, l'UNESCO a prêté une attention particulière à l'inclusion des filles dans les programmes nationaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et à leur passage de l'école au monde du travail, et elle a fourni des concepts en amont sur l'élaboration des politiques et des services de renforcement des capacités pour la prise en compte systématique de l'égalité des genres dans les politiques et pratiques de l'EFTP. Des études thématiques régionales et nationales sur l'intégration de l'égalité des genres dans l'EFTP ont été entreprises en Tanzanie et dans les pays arabes du Golfe³.

9. De même, en ce qui concerne les **enseignants**, l'UNESCO a, au cours de l'exercice biennal, apporté une assistance technique à une quarantaine de pays, dont la moitié appartiennent à l'Afrique subsaharienne. Un jalon important au cours de ces six derniers mois a été le lancement – dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne – du projet « Améliorer la formation des enseignants pour remédier au déficit de qualité de l'éducation en Afrique » financé par la République populaire de Chine. Ces activités, qui visent à renforcer les capacités des principaux établissements d'éducation et de formation des enseignants, et comprennent un important volet TIC, ont été lancées dans trois pays (Côte d'Ivoire, Éthiopie et Namibie), et les études d'évaluation des besoins sont d'ores et déjà achevées. Pour développer et renforcer les politiques et stratégies nationales relatives aux enseignants, l'UNESCO a fourni un soutien technique et une aide au renforcement des capacités à une vingtaine de pays de l'Afrique subsaharienne. Voici quelques exemples de soutien au perfectionnement des enseignants : développement des capacités en matière d'enseignement des mathématiques et des sciences (Angola) ; conception et application de cadres curriculaires pour la formation des enseignants (Lesotho et Angola) ; et enseignement de questions transversales, telles que EDD, VIH/SIDA (Angola, Burkina Faso). Plus de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont bénéficié d'une formation dispensée par l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) avec des modules spécifiques sur les approches pédagogiques attentives à l'égalité des genres. En outre, l'**Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous** aide une quinzaine de pays à mener à bien des analyses situationnelles en vue de l'élaboration d'une politique nationale des enseignants, ou de l'examen des politiques et pratiques existantes les concernant, tout en sensibilisant les esprits et en diffusant des connaissances à travers des forums internationaux de dialogue sur les politiques et des réseaux d'experts techniques.

10. Dans le domaine de l'alphabétisation, un rang de priorité élevé a été assigné aux actions en faveur de l'égalité des genres. C'est ainsi que dans le cadre du « projet d'alphabétisation par téléphone mobile » visant à autonomiser les femmes et les filles, qui a été mis en œuvre sous l'égide de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, l'UNESCO a organisé trois ateliers régionaux, dans les

² Pour plus de détails, voir l'annexe au 192 EX/4, qui rend compte des progrès accomplis pour chacun des 13 résultats escomptés définis dans le 36 C/5.

³ Voir aussi la section consacrée à l'égalité des genres dans l'enseignement intitulée « Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Égalité des genres ».

régions Asie et Pacifique, Afrique, et Amérique du Nord et latine et Caraïbes, à la fin de 2012 et au début de 2013. En Éthiopie, au Malawi et en Tanzanie, le renforcement des capacités a eu pour objet le développement des compétences fonctionnelles dans le contexte de l'éducation des filles.

Fonds mobilisés et partenariats établis

11. Un montant total de **186 millions de dollars** a été mobilisé en faveur de l'éducation durant les 18 premiers mois de l'exercice biennal, dont 44 millions au cours des six premiers mois de 2013.

12. Dans le cadre du **Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes**, et suite à l'événement de sensibilisation de haut niveau « Soutenons Malala – L'éducation des filles est un droit » (Paris, 10 décembre 2012), l'UNESCO a reçu au début du mois de mars du Gouvernement pakistanais une généreuse contribution de 9,6 millions de dollars au **Fonds Malala** pour le droit des filles à l'éducation créé par l'Organisation. Le Secteur de l'éducation prépare actuellement des propositions de projets en vue de lancer les activités dans ce domaine. Deux fondations privées ont également promis de contribuer au Fonds, et l'UNESCO continuera de mobiliser les soutiens au Fonds Malala pour promouvoir le droit des filles à l'éducation.

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

13. La situation financière actuelle, qui s'est traduite par une réduction de 57 % du budget approuvé pour les activités, continue d'avoir de graves conséquences sur l'exécution des activités du programme. Actuellement, quelque 60 postes sont gelés dans le Secteur de l'éducation, ce qui réduit encore sa capacité de mise en œuvre, au Siège et hors Siège. La diminution des fonds finançant les programmes régionaux a affecté en particulier la capacité, au niveau national, de l'Organisation de répondre aux nouvelles demandes d'assistance des États membres et de participer pleinement à la mise en œuvre des PNUAD. Cela est particulièrement le cas dans les bureaux hors Siège qui n'ont pas réussi à collecter des fonds. Même lorsque des fonds extrabudgétaires additionnels sont disponibles, la capacité d'exécution est amoindrie par la pénurie de personnel, les effectifs existants voyant leur charge de travail augmenter, ce qui dans certains cas nuit encore à la qualité du travail fourni.

Difficultés dues à d'autres causes que la situation financière

14. Définir l'agenda pour le développement post-2015 est sans conteste une priorité absolue, dont l'issue sera lourde de conséquences pour l'Organisation pendant les prochaines décennies. Les processus en cours sont d'une grande complexité, tous les partenaires cherchant à se positionner. L'une des plus grandes difficultés est d'assurer la cohérence entre les différents processus, de manière que l'agenda de l'éducation de l'après-2015 soit bien articulé avec celui, plus général, du développement et reflète clairement une vision humaine et holistique de l'éducation, conforme aux priorités à long terme de l'UNESCO. Il faut donc impérativement que l'UNESCO travaille en étroite liaison avec des partenaires clés tels que l'UNICEF et la Banque mondiale en cette entreprise, tout en consolidant ses relations de partenariat avec d'autres acteurs, comme l'OCDE et l'OIT, et d'autres partenaires nouveaux et/ou potentiels.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

15. Malgré les contraintes financières, le grand programme II a enregistré d'importantes percées au cours de l'exercice biennal, dans les domaines en particulier de l'eau douce et des océans, et dans le cadre des initiatives de l'UNESCO sur la biodiversité et pour les techniques de l'ingénieur, ainsi qu'en ce qui concerne la promotion du mandat de l'UNESCO en matière de science dans l'agenda pour le développement post-2015 (voir le document 192 EX/8). Les priorités globales Égalité des genres et Afrique, ainsi que les PEID, ont fait l'objet d'une attention particulière. La majorité des 26 résultats escomptés sont en bonne voie d'être atteints conformément aux cibles qui ont été fixées.

Principales réalisations (pour la période allant de janvier à juin 2013)

16. Dans le domaine de l'**eau douce**, l'UNESCO assure avec succès, au nom d'ONU-Eau, la mise en œuvre de 2013, Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau : au total, 700 personnes de toutes les régions ont participé au lancement de cet événement au Siège de l'UNESCO en février dernier, et aux célébrations de l'édition 2013 de la Journée mondiale de l'eau à La Haye au mois de mars ; 918 manifestations parallèles associées ont eu lieu ou sont en préparation partout dans le monde, parmi lesquelles un atelier sur le thème « Les sciences de l'eau pour la paix et le développement durable dans la vallée orientale du Nil » (Khartoum, Soudan, 6-8 mai). Le Bureau du PHI a tenu sa 49^e session en juin, et fait ainsi avancer les préparatifs de la mise en place de la huitième phase du Programme hydrologique international (PHI-VIII). De vastes progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de PHI-VII, notamment grâce à des événements stratégiques et des actions de formation, et au renforcement des activités de recherche sur tous les thèmes du PHI. En particulier, les consultations régionales sur la gouvernance des eaux souterraines ont rassemblé près de 500 participants venus de 100 pays de toutes les régions. Le renforcement des capacités et la collaboration entre les centres de catégorie 2 et les chaires UNESCO dans le domaine de l'eau se sont intensifiés, notamment sous la forme de stages de formation avancée sur les systèmes d'analyse intégrée des crues en Asie en collaboration avec l'ICHARM ; sur l'évaluation et le suivi des ressources en eau en Afrique avec HidroEX ; et sur les compétences en matière de négociation sur les questions liées à la gestion de l'eau pour plus de 30 hauts responsables de la Commission du bassin du lac Tchad. Au nombre des publications figurent un nouveau volume de la collection *Floods in a Changing Climate* (Les crues et le changement climatique) coédité avec Cambridge University Press et le nouveau *Journal on Ecohydrology and Hydrobiology* (Revue d'écohydrologie et d'hydrobiologie) publié par le Centre régional européen d'écohydrologie. Depuis le lancement en mars 2012 du quatrième *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, plus de 55 000 exemplaires ont été diffusés sur divers supports, et ses messages clés sont disponibles dans les six langues de l'ONU, plus le portugais.

17. L'UNESCO a mobilisé son expertise dans le domaine de la **réduction des risques de catastrophes** en vue d'éclairer la rédaction du Rapport des Nations Unies sur les partenariats pour l'environnement et la prévention des risques de catastrophes, et elle coprécide la plate-forme thématique sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ISDR). En outre, l'UNESCO assure actuellement la présidence et le secrétariat de l'Alliance mondiale pour la prévention des catastrophes et l'éducation à la résilience, une plate-forme thématique de l'ISDR. Le travail effectué par l'UNESCO en ce qui concerne le volet Science et technologie de la Stratégie témoigne de son rôle de chef de file dans ce domaine. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour combattre la sécheresse dans la corne de l'Afrique, par l'intermédiaire de ses Bureaux de Nairobi et Addis-Abeba. Un certain nombre de bureaux hors Siège, dont ceux de Jakarta, San José, Santiago et Hanoi, ont pris la tête des efforts pour améliorer la résilience des États membres qui cherchent à atténuer les effets des catastrophes naturelles.

18. L'**enseignement des sciences** à tous les niveaux a été promu, en particulier en Afrique, à travers la mobilisation d'un plus large éventail de partenaires publics et privés, dont l'IEEE et la FIAPS, ainsi que le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT). Une assistance technique a été apportée au Malawi pour l'élaboration des programmes d'enseignement de deux universités des sciences et de la technologie. La Bibliothèque mondiale de la science a été mise sur pied.

19. De nouveaux partenariats ont permis de mieux promouvoir l'**enseignement des sciences de l'ingénieur** et d'encourager un plus grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles à embrasser une carrière d'ingénieur. La première Foire internationale régionale de la science et de l'ingénierie d'Intel (International Science and Engineering Fairs – ISEF) a été organisée en décembre dernier pour la région des États arabes, et la première Foire pour l'Afrique doit se tenir plus tard cette année. Mille six cent écoliers – dont la moitié environ était des filles – et 120 étudiants et 85 enseignants dans le domaine de l'ingénierie ont reçu une formation à

l'occasion de la première Foire de l'ingénierie organisée par l'UNESCO et l'Université du Nigéria à Nsukka. Six cent équipes d'étudiants du monde entier ont présenté leurs idées pour une industrie de l'aviation écologiquement plus viable dans le cadre du premier concours Fly Your Ideas organisé par l'UNESCO et Airbus. L'intérêt des jeunes pour l'ingénierie a également été encouragé au Koweït par une conférence UNESCO-FMOI organisée en février sous le patronage de S. A. l'Émir du Koweït. Deux centres de catégorie 2 dans le domaine des sciences de l'ingénieur qu'il était proposé de créer à Aalborg (Danemark) et à Beijing (Chine) ont été approuvés par le Conseil exécutif à sa 191^e session, et renforceront la coopération Nord-Sud, la formation et la formation continue en matière d'enseignement de l'ingénierie.

20. Un documentaire sur les TIC au service du développement durable intitulé « Unwired » a été réalisé pour décrire les efforts du CIPT pour aider des villages reculés d'Afrique et d'ailleurs à profiter eux aussi de la révolution des technologies sans fil. La formation dispensée par le Centre encourage l'utilisation de matériaux recyclés, et fait appel à des instruments alimentés par des énergies renouvelables. Le CIPT a organisé en mai un premier atelier international sur l'utilisation des techniques d'impression en 3D de faible coût aux fins de la science, de l'éducation et du développement durable. Trois universités algériennes ont participé à la master class Physique sans frontières 2013, animée par des scientifiques du CIPT membres de l'équipe de recherche Atlas du Grand collisionneur de hadrons du CERN.

21. L'Initiative sur la **biodiversité** de l'UNESCO a mobilisé les compétences internes de l'Organisation pour appuyer la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES), dont la réunion plénière a ensuite invité l'Organisation à nouer des liens institutionnels avec ce mécanisme et à réaffirmer le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la réalisation des objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique n° 11 (aires protégées), 18 (savoirs traditionnels et autochtones), 19 (science, technologie et innovation) et 10 (relatif à l'acidification des océans). L'UNESCO a continué de diriger les travaux de l'IPBES sur les savoirs autochtones et locaux : un atelier international d'experts et de parties prenantes sur le thème « Contribution des systèmes de connaissances autochtones et locaux » coorganisé en juin par l'UNESCO et l'ONU avec le soutien du Ministère japonais de l'environnement a formulé des recommandations à l'intention du Groupe multidisciplinaire d'experts de l'IPBES. Future Earth, initiative pilotée par l'Alliance pour la durabilité mondiale, dont l'UNESCO est membre, est maintenant entrée dans sa phase opérationnelle : un directeur par intérim et un Comité scientifique ont été nommés. L'initiative aidera à combler les lacunes de la recherche identifiées par l'IPBES.

22. Douze nouvelles **réserves de biosphère** et une extension dans 12 pays ont été désignées en 2013 dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) en 2013, de sorte que le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) compte à présent 621 sites, dont 12 sites transfrontières, dans 117 pays. À l'issue de leur examen des rapports périodiques, les organes directeurs du MAB ont formulé, à l'adresse de 14 pays, 31 recommandations tendant à améliorer la gestion des sites. Le Conseil du MAB a adopté en juin une Stratégie de sortie conçue pour faire en sorte que le RMRB soit une référence internationale reconnue, avec des sites offrant des exemples concrets de développement durable aux niveaux local et national, et contribue à la mise en œuvre de conventions et d'initiatives internationales et régionales de premier plan telles que la Convention sur la diversité biologique, Future Earth et l'IPBES. En Afrique, l'UNESCO a lancé un important projet visant à créer une réserve de biosphère transfrontières à cheval sur le Cameroun, le Congo et le Gabon, dans une région d'intense exploitation minière et forestière.

23. Plus de 100 responsables ont appris à améliorer le suivi de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) et à concevoir des instruments plus solides aux fins de l'élaboration d'une **politique de la science** lors d'ateliers organisés à Dakar (Sénégal), en mars, pour six pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et à Maputo (Mozambique), en juin, pour trois pays de l'Afrique lusophone. Conformément aux recommandations de CEMAST V, ces ateliers étaient organisés en étroite collaboration avec l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation et l'Initiative africaine pour des indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation. Cinquante décideurs de 11 pays de la région de la SADC ont bénéficié d'activités de renforcement

des capacités en matière de politique de STI lors des derniers ateliers et stages de formation organisés en février et mars en Afrique du Sud, en coopération avec le Ministère sud-africain de la science et de la technologie, l'Université de Manchester et l'Université du Zimbabwe. Plus de 150 gestionnaires de parcs des sciences ont été formés à Bogota (Colombie), Banjul (Gambie) et Darkhan (Mongolie), et ces trois pays ont également reçu des conseils techniques pour le développement d'incubateurs de parcs des sciences et d'entreprises technologiques. L'UNESCO a également soutenu des événements visant à promouvoir l'innovation en Iran, en Croatie et en Malaisie.

24. La base de données mondiale Sandwatch, regroupant de manière systématique les ensembles de données sur les plages et les zones côtières du monde entier, qui ne font souvent pas l'objet d'autres instruments de suivi, a été lancée à Maurice. La deuxième édition en espagnol et en portugais du manuel de Sandwatch a été largement diffusée à l'échelle mondiale, ce qui a permis d'étendre considérablement la couverture du programme, en particulier dans les pays lusophones.

25. Un large éventail d'actions spécifiques, notamment de sensibilisation, de renforcement des capacités, de recherche et de constitution de réseaux régionaux dans des domaines scientifiques particuliers a souligné la nécessité de promouvoir la participation des femmes scientifiques et des détentrices de savoirs autochtones et locaux et a contribué à y répondre. L'égalité des genres dans le domaine de la science a également continué d'être encouragée à travers le Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science et de grandes manifestations internationales.

26. La **Commission océanographique intergouvernementale** (COI) de l'UNESCO a poursuivi son travail de sensibilisation sur l'acidification des océans en compilant les séries chronologiques recueillies par les stations fixes dans le monde entier. La COI joue un rôle actif dans le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies (Mécanisme régulier) en fournissant un soutien scientifique et technique au Groupe d'experts de l'ONU, en organisant des ateliers régionaux sur le Mécanisme régulier et en mettant sur pied, aux côtés du PNUE, un système d'échange d'informations répondant aux besoins du Mécanisme. En mars, la COI a obtenu des fonds pour financer un projet visant à mesurer à l'échelle mondiale un certain nombre d'indicateurs clés sur l'écologie, les aspects socioéconomiques et la gouvernance des mers. Les données recueillies contribueront de manière essentielle à l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan (WOA) en cours de préparation, en fournissant des données initiales pour les rapports présents et futurs de cette initiative.

27. Les Prestataires régionaux de services liés aux tsunamis du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien situés en Australie, en Inde et en Indonésie assument depuis le 31 mars l'entière responsabilité opérationnelle de la fourniture de services régionaux d'alerte aux tsunamis pour la zone de responsabilité de l'océan Indien, ouvrant une nouvelle ère dans la coopération régionale en matière de systèmes d'alerte aux tsunamis. Des exercices de préparation aux vagues de tsunami et des tests des moyens de communication du système ont également été menés à bien dans les quatre systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis (Caraïbes, Pacifique, océan Indien et Atlantique du Nord-Est, et Méditerranée).

28. Le projet de Plan stratégique de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents a été examiné par la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique à sa deuxième session, tenue au Cap en avril à l'invitation de l'Afrique du Sud, lors de laquelle l'accent a été mis sur des questions prioritaires telles que l'adaptation au changement climatique, la dégradation de la qualité de l'eau, l'érosion côtière, et les risques côtiers et marins. Plus de 60 participants représentant 19 États membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, des projets sur les LME et d'ONG, ont assisté à cette réunion. De même, 37 participants venus de 12 pays et représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales étaient présents à la 12^e session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), qui s'est tenue à Panama en avril. Un Groupe de travail IOCARIBE GOOS composé d'experts a été chargé de formuler des recommandations indiquant les priorités et les mesures requises pour

l'établissement complet d'un système d'observation de l'océan et des côtes dans la région d'IOCARIBE. Pour plus de détail sur ces réalisations et d'autres encore, prière de se reporter à la Partie B.

Fonds mobilisés et partenariats établis

29. Au total, 72,8 millions de dollars ont été mobilisés au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal, et 1,9 million de dollars dans le cadre des crédits additionnels. La COI et le PHI, de même que l'IAP et l'InterAcademy Council ont établi des plans de collecte de fonds. De nouveaux financements destinés à des projets sur les énergies renouvelables ont été alloués par l'ISESCO et le Fonds de l'OPEP pour le développement international dans le cadre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous 2014-2024. De nouveaux accords de partenariats ont été signés en 2013, entre autres avec Intel, L. Hofmann-La Roche Ltd., Procter & Gamble, Nature Publishing, PhosAgro, l'Union mathématique internationale et l'International Union of Crystallography.

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

30. Tous les programmes de la COI-UNESCO et de nombreux autres programmes en cours d'exécution dans le secteur ont été lourdement affectés par les coupes dans le budget ordinaire et la perte des contributions volontaires des États-Unis. Cela s'est traduit par un repli et l'incapacité de s'engager aussi vigoureusement qu'auparavant dans de nouvelles initiatives au service de la communauté scientifique internationale. Des solutions ont été trouvées pour répartir entre des organisations partenaires des activités précédemment financées avec des fonds extrabudgétaires fournis par les États-Unis – ce qui a permis de préserver la continuité mais a affaibli l'influence et le rôle de la COI-UNESCO dans les observations et services océaniques continus. La situation des effectifs demeure extrêmement préoccupante au sein de la COI-UNESCO et de l'ensemble du secteur, y compris hors Siège. Dans la mesure du possible, on a adopté pour le grand programme II un ensemble de mesures intégrées telles que : se concentrer sur les priorités et sur les domaines dans lesquels l'UNESCO joue clairement un rôle de chef de file ; assurer la fourniture des services avec un budget réduit dans le cas des engagements statutaires ; mobiliser des ressources et des partenariats additionnels selon une approche plus globale ; utiliser de manière plus active l'expertise du personnel ; et explorer les possibilités de faire exécuter les activités par les instituts et centres (de catégories 1 et 2) et les réseaux affiliés à l'UNESCO. En dépit de ces mesures, la réalisation de trois résultats escomptés, à savoir les résultats 7, 10 et 23, reste en deçà des cibles qui avaient été fixées.

Difficultés dues à d'autres causes que la situation financière

31. Il peut être difficile de mobiliser des ressources, au Siège comme au niveau des pays, en l'absence d'un minimum de fonds initiaux. Un important défi pour l'Organisation est de mettre en place, dans un contexte où la concurrence est rude entre organismes des Nations Unies cherchant à lever des fonds, un financement de base qui permette de concevoir des programmes répondant aux besoins des États membres tout en intéressant les sources extrabudgétaires. Dans le domaine de la politique des sciences, les principales difficultés tiennent à la nécessité d'un engagement soutenu à long terme, ainsi qu'à la situation politique complexe dans certains pays et à la rotation rapide des hauts responsables gouvernementaux. En outre, il conviendrait que de nouveaux efforts soient faits pour renforcer les capacités des institutions affiliées (chaires, centres de catégorie 2) afin d'accroître leur contribution à l'exécution du programme.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Principales réalisations (en particulier de janvier à juin 2013)

32. Dans le domaine de la **bioéthique**, deux rapports d'orientation du Comité international de bioéthique (CIB) sont parus : « La vulnérabilité humaine et l'intégrité personnelle », édité sous forme de brochure en avril 2013, et « Les systèmes de la médecine traditionnelle et leurs implications éthiques », publié en ligne en février 2013. Ces rapports, diffusés rapidement au moyen d'activités de renforcement des capacités, sont en cours de traduction en espagnol et en turc et sont repris dans des revues universitaires telles que la revue annuelle de science et d'éthique de l'Institut für Wissenschaft und Ethik. La promotion de la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications a été poursuivie à la 20^e session du Comité international de bioéthique (CIB) qui s'est tenue à Séoul (République de Corée) en juin 2013. Le CIB orienterait ses travaux sur l'élaboration du principe de partage des bienfaits (article 15 de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme) et sur les enjeux bioéthiques contemporains liés au génome humain et aux droits de l'homme. L'UNESCO, en coopération avec la Cour suprême de justice et le Conseil fédéral de la magistrature du Mexique, a organisé un atelier sur la promotion de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, qui a principalement permis de présenter la bioéthique et la Déclaration au pouvoir judiciaire, mais aussi d'entamer un débat sur la manière d'intégrer la Déclaration dans la législation nationale. Les activités de renforcement des capacités ont inclus une séance de formation destinée au Comité national de bioéthique malaisien et un cours sur la bioéthique et la responsabilité professionnelle s'adressant aux magistrats, organisés conjointement en mai 2013 à l'Université de Naples (Italie) avec la participation de partenaires tels que la Chaire UNESCO de bioéthique de l'Université de Haïfa, le Centre national américain des tribunaux d'État, l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT) et le Président du CIB. SHS et CI ont mis la dernière main à un module sur la bioéthique qui a été intégré dans les Modèles de cursus pour la formation au journalisme, parus en avril 2013. Le Cours de base de bioéthique de l'UNESCO est mis à l'essai à l'Université nationale de Gangneung-Wonju (République de Corée). En avril 2013, l'Organisation a publié en ligne un recueil des travaux de la Conférence sur le genre et la bioéthique qui s'est tenue à Kazan (République du Tatarstan) les 21 et 22 novembre 2011.

33. En ce qui concerne la **lutte contre le dopage dans le sport**, le nombre d'États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) a atteint 174. Le suivi de la Convention a mis en évidence une hausse du taux de respect de la Convention par les États parties, mais il est en revanche nécessaire d'améliorer constamment la coopération entre autorités gouvernementales et organismes sportifs à l'échelon national et international. Le renforcement des capacités au sein des États membres a progressé grâce aux 13 nouveaux projets d'un montant total de 270 000 dollars des États-Unis, approuvés au titre du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. La cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V), qui s'est tenue à Berlin du 28 au 30 mai 2013, a réuni des ministres des sports et autres représentants des gouvernements de plus de 121 pays. La « Déclaration de Berlin » a adopté des recommandations pour faire reculer la corruption dans le sport, partager plus équitablement les bienfaits socioéconomiques et assurer l'accès au sport pour tous, y compris les femmes et les personnes handicapées.

34. En ce qui concerne la **jeunesse**, conformément à la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, les processus d'examen des politiques ont été menés à bien au Libéria et au Burundi. En Zambie, l'examen des politiques sera achevé d'ici à août 2013 sous la direction de l'UNESCO, tandis qu'au Ghana, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale, une feuille de route aboutissant à la création d'un Parlement national des jeunes a été élaborée avec le soutien de l'UNESCO et adoptée lors d'un forum consultatif national. Au Maroc, l'UNESCO a organisé une consultation des jeunes (« Université de la jeunesse ») alimentant le processus en cours de mise en place d'une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse, et en Égypte, l'Organisation a réalisé une étude préliminaire sur les principales préoccupations des jeunes, qui viendra enrichir le processus d'élaboration des politiques actuellement examiné par les autorités

nationales. L'UNESCO s'est associée à des chaires UNESCO et à des instituts de catégorie 2 pour renforcer les capacités des jeunes en matière d'entrepreneuriat social, de leadership et de culture de la paix, afin de les impliquer dans l'action de développement communautaire qui s'y rapporte. Au Burkina Faso et au Malawi, l'UNESCO a lancé un programme de formation pilote sur l'entrepreneuriat social et la culture de la paix auquel 60 jeunes femmes et hommes participent. En Zambie et au Kenya, en suivant une approche Nord-Sud-Sud, l'Organisation a mis en place un programme de leadership dans le cadre duquel une formation a été dispensée au total à 32 animateurs jeunesse et 150 jeunes femmes et hommes très vulnérables originaires de trois communautés rurales, qui élaborent à présent des projets communautaires de suivi. Des formations dirigées par des jeunes, des consultations des jeunes et des groupes de discussion visant à promouvoir la participation non violente des jeunes aux processus électoraux ont été mis en place au Ghana et en Sierra Leone. En Tunisie, une formation à la citoyenneté des jeunes fondée sur le manuel sexospécifique de formation à la démocratie de l'UNESCO a été organisée à Kairouan (mai 2013). Dans le cadre de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'éducation civique, dirigée par l'UNESCO, un soutien a été apporté au Ministère tunisien de l'éducation dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation civique.

35. L'UNESCO appuie également la définition de politiques publiques pour la jeunesse au Myanmar, en Mongolie et à Tokélaou. En Indonésie, l'Organisation s'est attachée à donner à des groupes de jeunes et à des personnes handicapées, en particulier dans les régions défavorisées, les moyens de participer à la prise de décision communautaire.

36. S'agissant de l'**inclusion sociale** et du Programme Gestion des transformations sociales (MOST), la méthode d'évaluation du degré d'inclusion des politiques publiques est en cours d'élaboration et fait l'objet d'un examen par des pairs par le Conseil consultatif scientifique (SAC) du Programme MOST et d'autres spécialistes. Les résultats de l'atelier international UNESCO-MOST « sur la mesure et l'évaluation des politiques d'inclusion sociale » (mars 2013) ont également apporté une importante contribution à la collecte de points et de données sur les indicateurs, notamment la collecte sexospécifique. Cette contribution se retrouve dans la méthode actuellement mise à l'essai dans trois régions et neuf pays (Burkina Faso, Niger et Sénégal dans la région Afrique ; Liban, Maroc et Jordanie dans la région arabe ; Guatemala, Honduras et El Salvador dans la région Amérique latine et Caraïbes). L'UNESCO conduit une étude sur l'inclusion sociale des femmes, qui pourrait aider le Gouvernement haïtien dans l'élaboration d'une politique spécifique d'égalité des genres. Enfin, sept nouveaux comités nationaux du MOST ont été créés dans des États membres.

37. L'UNESCO a pris une part active à l'élaboration du rapport thématique du Groupe mondial sur la migration (GMG) sur les jeunes et la **migration** à paraître à l'été 2013, ainsi qu'à la prochaine publication destinée au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui sera organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2013. L'Initiative relative aux migrations internes en Inde, financée par l'Équipe de pays des Nations Unies a été mise en place pour encourager l'inclusion sociale des migrants dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays selon une approche en trois volets combinant recherche, politique et plaidoyer. Cette initiative a pris désormais la forme d'un réseau informel de 200 chercheurs, ONG, responsables de l'élaboration des politiques, organismes du système des Nations Unies et partenaires clés. En Chine, en collaboration étroite avec l'Université du Yunnan, le Bureau de l'UNESCO à Beijing a lancé un projet qui sensibilise l'ensemble des acteurs concernés et vise à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes migrantes ainsi que l'accès de celles-ci à un emploi, une éducation et un logement décent, dans le but d'améliorer l'inclusion sociale des femmes migrantes et d'élaborer des politiques de prévention de la violence et la discrimination à l'égard des femmes.

38. L'UNESCO a contribué à l'« examen périodique universel » (EPU) du **Conseil des droits de l'homme** des Nations Unies pour les 28 pays à passer en revue au cours des 17^e et 18^e sessions du Groupe de travail de l'EPU, qui se tiendront en octobre-novembre 2013 et janvier-février 2014.

39. Le Centre international pour la promotion des droits de l'homme (Buenos Aires), un centre de catégorie 2 de l'UNESCO, a été inauguré et a tenu sa première réunion de Conseil d'administration en mars 2013. En outre, le Gouvernement uruguayen a signé l'accord officiel visant la création du Réseau d'autorités nationales contre la discrimination, le racisme, la xénophobie et d'autres formes apparentées d'intolérance en Amérique latine et dans les Caraïbes.

40. La Coalition européenne des **villes** contre le racisme a lancé une campagne vidéo de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie en Europe à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2013. Ce film a été visionné et diffusé par plusieurs réseaux de télévision nationaux et internationaux, sur Internet et sur la chaîne YouTube de l'UNESCO.

41. Le *Rapport mondial sur les sciences sociales* traitant des **changements environnementaux mondiaux**, établi en partenariat avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), est en voie d'être publié en novembre 2013. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'exploitation des contributions des sciences sociales et humaines, y compris l'éthique de l'environnement, afin d'améliorer les réponses politiques nationales au moyen d'une série de projets ciblés visant à travailler sur des mesures d'adaptation avec les gouvernements et les sociétés civiles des régions particulièrement vulnérables des Caraïbes, du Sahel et de l'Asie centrale. En Afrique de l'Ouest, des travaux sont menés par l'intermédiaire de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique pour améliorer la base de connaissances interdisciplinaire sous-régionale sur le changement climatique, dans le but de faciliter des réponses politiques éclairées. À sa 8^e session ordinaire, qui s'est tenue à Bratislava (27-31 mai 2013), la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a adopté ses rapports sur le « Travail d'arrière-fond à l'élaboration d'un Cadre de principes éthiques et de responsabilité pour l'adaptation au changement climatique » et sur les « Questions éthiques concernant la gouvernance de la science et les relations entre science et société ». En outre, le groupe ad hoc d'experts créé pour examiner les questions techniques et juridiques liées à l'éventuelle révision de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques a publié son rapport (voir document 192 EX/10).

Fonds mobilisés et partenariats établis

42. Le Secteur a poursuivi ses efforts visant à mobiliser des ressources à partir de sources extérieures au budget ordinaire aux fins de l'exécution du programme, et a obtenu des contributions en nature auprès de différents partenaires et États membres tels que l'Azerbaïdjan, le Nigéria, l'Allemagne, la République de Corée et la Malaisie. En outre, le programme antidopage a bénéficié d'un détachement d'un an d'un expert de l'Agence mondiale antidopage, et le 8^e Forum des jeunes du soutien financier de la Finlande et de l'ISESCO jusqu'en juillet 2013.

43. À l'aide des réseaux et partenariats établis par le programme de bioéthique avec des organismes extérieurs, un certain nombre d'activités se sont fait jour en 2013 grâce à des contributions en nature.

44. Les fonds extrabudgétaires mobilisés pendant cette période de 18 mois se sont élevés à 35 330 938 dollars des États-Unis, y compris les projets autofinancés d'un montant de 29 152 263 dollars des États-Unis du Bureau de l'UNESCO à Brasilia.

Incidence de la situation financière sur l'exécution du programme

45. La réduction de 31 % du budget alloué au plan de travail du grand programme III a compromis l'efficacité globale du programme. Tout en se concentrant sur les quatre domaines prioritaires du programme (bioéthique, inclusion sociale, jeunesse et les dimensions sociales du changement de l'environnement mondial), les plans de travail du grand programme III ont assuré l'exécution des activités statutaires. Les autres priorités, alignées sur les décisions des organes directeurs, et les activités de renforcement des capacités au niveau des pays ont été

principalement financées au titre du Fonds d'urgence. Le secteur ne pourra pas atteindre la totalité des résultats escomptés approuvés dans le cadre du 36 C/5 avant le déficit de trésorerie. En particulier :

- La demande croissante en matière de renforcement des capacités et de formation formulée par les comités nationaux de bioéthique ne pourra pas être pleinement satisfaite, ce qui nuira à la portée et à l'ampleur des actions menées par l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique, en particulier à leur efficacité pour les groupes qui en ont besoin. Concernant le Projet d'aide aux comités de bioéthique, la mise en œuvre des engagements de trois ans actuels de l'UNESCO, consistant à accompagner certains nouveaux comités nationaux de bioéthique, et l'accueil de nouveaux États membres intéressés sont suspendus jusqu'à l'obtention de nouveaux financements.
- Le grand programme III a suspendu l'élaboration d'indicateurs spécifiques de l'UNESCO pour évaluer le degré d'inclusion sociale des politiques publiques, mais le cadre qui s'y rapporte est en cours de conception.
- Les examens nationaux des systèmes de recherche en sciences sociales ont été suspendus.
- Pour maintenir l'accent sur les résultats clés dans le domaine du changement de l'environnement mondial, plusieurs activités relatives à l'éthique de l'environnement et à l'éthique des nouvelles technologies ont été gelées.
- Le budget du Programme ordinaire alloué au 8^e Forum des jeunes a été réduit : sa durée a été abaissée à trois jours, et le nombre de plénières et l'interprétation simultanée lors des ateliers ont été restreints. Des partenariats et des fonds extrabudgétaires sont mobilisés et des solutions novatrices ont été mises en application.

Difficultés rencontrées en dehors de celles liées à la situation financière

- Les informations obtenues au moyen du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ont mis en évidence une hausse du taux de respect de la Convention, mais il est en revanche nécessaire d'améliorer constamment la coopération entre les autorités gouvernementales, y compris le pouvoir judiciaire, les douanes et la police, et les organismes sportifs à l'échelon national et international.
- Complexité des questions relatives à la jeunesse et des réponses apportées à l'échelon national. Il existe une certaine méconnaissance du fait qu'au niveau de la politique nationale, il convient de traiter les questions relatives à la jeunesse non pas isolément (par les ministères de tutelle), mais de manière exhaustive et coordonnée, en mobilisant tous les ministères autour d'un cadre d'action intégré relatif à la jeunesse. Bien souvent, ces questions sont traitées de manière indépendante par différents ministères d'un même pays.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

Principales réalisations (au cours de la période comprise entre janvier et juin 2013)

46. Au cours de la période considérée, deux étapes importantes ont été franchies dans l'action de plaidoyer mondial de l'UNESCO visant à s'assurer que la culture soit prise en compte dans l'agenda du développement post-2015. Le 17 mai 2013, le **Congrès international « La culture : clé du développement durable »** s'est tenu à Hangzhou avec le soutien du Gouvernement et du secteur privé chinois. Le Congrès s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Hangzhou, qui soutient l'inclusion de la culture en tant qu'instrument et moteur du développement au sein des futurs politiques, stratégies, pratiques et objectifs à définir dans le cadre de l'agenda pour le

développement post-2015. Ce Congrès a été l'événement international de plus haut niveau organisé à ce sujet depuis la Conférence de Stockholm en 1998. Quelques semaines plus tard, le 12 juin, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu un **débat thématique sur l'impact de la culture sur le développement durable**, au cours duquel le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que des ministres et des décideurs ont demandé l'inclusion explicite de la culture dans l'agenda post-2015. Les deux événements ont bénéficié d'une très forte participation aux plus hauts niveaux et donné lieu à un nouveau soutien politique important pour les futurs débats qui auront lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies à compter de septembre 2013.

47. En ce qui concerne son action normative, le Secteur de la culture a continué de mettre en œuvre ses **programmes de renforcement des capacités** au niveau national par le biais de ses unités hors Siège, en mettant l'accent sur l'Afrique et en cherchant à **accroître le pourcentage de femmes participantes, spécialistes et bénéficiaires**. Le Comité du patrimoine mondial, qui s'est réuni à Phnom Penh (Cambodge) du 17 au 27 juin, a inscrit 19 sites sur la Liste du patrimoine mondial, y compris le **premier site transnational en Afrique**, et examiné 167 rapports sur l'état de conservation. Le Comité a décidé d'inscrire les six sites syriens du patrimoine mondial sur la Liste du patrimoine mondial en péril, attirant ainsi l'attention sur les menaces auxquelles ils sont exposés. Un Compte spécial destiné à soutenir la protection du **patrimoine culturel syrien** a également été créé. Une campagne de collecte de fonds destinés au Fonds international pour la diversité culturelle, créé au titre de la Convention de 2005, a été lancée en marge de la 4^e Conférence des Parties, qui s'est réunie du 11 au 14 juin. Le **10^e anniversaire de la Convention de 2003** a été célébré à travers un certain nombre d'activités, telles que la Conférence internationale organisée en Chine à Chengdu les 14 et 15 juin, qui a donné l'occasion de réfléchir aux réalisations et d'identifier les priorités et les défis pour l'avenir. Les directives opérationnelles de la Convention de 2001 ont été approuvées par les États parties lors de leur réunion les 28 et 29 mai. Un projet de directives opérationnelles a été préparé pour la Convention de 1970 et examiné à la première réunion du nouveau Comité subsidiaire, qui s'est tenue les 2 et 3 juillet.

48. En ce qui concerne l'action du secteur dans les **situations de post-conflit**, une **mission d'évaluation internationale** a été dépêchée au **Mali** du 28 mai au 8 juin afin de préparer des mesures prioritaires pour la restauration du patrimoine culturel suite au Plan d'action adopté le 18 février lors de la Journée internationale de solidarité avec le Mali, pour lequel le Secrétariat mobilise actuellement des fonds. L'importance de la protection du patrimoine au Mali a été reconnue par le Conseil de sécurité de l'ONU à travers l'adoption en avril 2013 de la **résolution 2100**, qui inscrit explicitement l'« **appui à la sauvegarde du patrimoine culturel** » dans le mandat de la mission de l'ONU au Mali (**MINUSMA**), créant ainsi un précédent encourageant. À ce titre, l'UNESCO prépare une action conjointe en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies. En ce qui concerne la République arabe syrienne, et sous réserve de la possibilité d'intervenir dans le pays, l'UNESCO a organisé un séminaire régional de formation à Amman (Jordanie) du 10 au 13 février, afin d'atténuer les risques et les conséquences du **trafic illicite des biens culturels**. Dans les deux cas, le Secteur de la culture a continué de mobiliser ses partenaires ainsi que les pays voisins afin d'aider à prévenir le trafic de biens culturels.

49. En ce qui concerne les programmes thématiques, le **Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)** est désormais pleinement opérationnel. Suite au premier appel à propositions de projets, les demandes de financement sont en cours de traitement. Sur un total de plus de 1 500 demandes, **40 % proviennent d'Afrique** ou concernent des activités à mettre en œuvre en Afrique. Par ailleurs, l'évaluation des demandes en instance dans le cadre du **programme du Réseau de villes créatives** a été relancée suite à l'identification de fonds extrabudgétaires. Pour la première fois figurent parmi les demandes **cinq villes africaines candidates**, qui ont reçu une assistance technique, afin d'améliorer également la représentation de l'Afrique au sein du Réseau.

Collecte de fonds et création de partenariats

50. Un montant de **62 053 609 dollars des États-Unis**⁴ a été mobilisé au cours des 18 derniers mois afin de renforcer la mise en œuvre du grand programme IV. Conformément à l'objectif 9 de la Feuille de route pour la mise en œuvre du 36 C/5, des partenariats innovants générateurs de ressources ont été conclus au cours des six derniers mois avec le secteur privé (soutien du groupe d'investissement Zhongkun de Beijing en faveur du Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable, et de Panasonic en faveur du Programme d'éducation au patrimoine mondial) ainsi qu'avec des municipalités chinoises (les villes de Shaoxing pour le Congrès de Hangzhou, Beijing et Shenzhen pour le Réseau de villes créatives).

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

51. La mise en œuvre du programme s'est concentrée sur les axes d'action normatifs 1 à 4, tandis que les activités au titre des axes d'action 5 et 6 ont été mises en œuvre uniquement lorsque des fonds extrabudgétaires étaient disponibles, ce qui a notamment été le cas du Congrès international de Hangzhou sur la culture et le développement. Toutes les réunions statutaires se sont tenues avec le soutien du **Fonds d'urgence** et en réduisant au maximum les coûts associés, conformément à l'objectif 16 de la Feuille de route. Toutefois, **l'incertitude règne en ce qui concerne les autres réunions statutaires prévues pour la fin de l'exercice biennal**, et en particulier la prochaine session du Comité de la Convention de 2005, pour lequel des fonds doivent encore être identifiés. L'organisation de la réunion extraordinaire des États parties à la Convention de 1970 et de la première réunion de son Comité subsidiaire, du 1^{er} au 3 juillet, s'est révélée particulièrement difficile car aucun financement n'avait été prévu pour la création de cet organe intergouvernemental supplémentaire au titre du 36 C/5, une situation qui s'est encore aggravée en raison des contraintes financières globales qui ont laissé très peu de marge au niveau du secteur. Toutefois, le soutien financier fourni par la Suisse, la Chine, la Turquie ainsi que par le Fonds d'urgence a finalement permis au Secrétariat d'assurer ces réunions.

Défis rencontrés autres que ceux liés à la situation financière

52. **L'accent mis sur les conventions** en réponse aux attentes des États parties dans le domaine normatif a empêché le Secteur de la culture de mobiliser un soutien en faveur d'autres domaines de programme, en dépit de l'importance qu'ils conservent pour certains États membres. L'Utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, à laquelle le Secrétariat a accordé une attention particulière compte tenu des responsabilités de l'Organisation à l'égard de la prochaine Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine (2013-2022), et dans le cadre des activités prévues au titre de la priorité globale Afrique, illustre parfaitement ce problème. D'autres domaines tels que le **multilinguisme, les musées, les arts et la créativité subissent également les incidences négatives** de cette situation, malgré leur pertinence pour le mandat de l'UNESCO et les efforts constamment déployés afin de mobiliser des fonds.

53. Assurer la mise en œuvre efficace du **cadre normatif** constitue un défi majeur. L'enthousiasme des États parties pour les inscriptions sur les listes au titre des conventions de 1972 et 2003 est un indicateur du succès de ces instruments. Pourtant, ces systèmes d'inscription, s'ils ne sont pas intégrés à des stratégies de sauvegarde au niveau national et soutenus par la pleine participation aux autres mécanismes clés des conventions, peuvent avoir un effet néfaste en détournant l'attention de la poursuite des objectifs fondamentaux de ces dernières. Le Secrétariat continue d'examiner ce problème par l'intermédiaire des organes directeurs des conventions ainsi que par le biais de débats ouverts avec les États parties et les organes consultatifs.

⁴ Chiffres fournis par BSP/CFS, au 24 juin 2013. Ce montant inclut les projets financés par des fonds-en-dépôt, les contributions aux Fonds créés au titre des conventions relatives à la culture, les comptes spéciaux et l'assistance fournie par le Fonds d'urgence multidonateurs.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

Principales réalisations (au cours de la période comprise entre janvier et juin 2013)

54. Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal et bien qu'étant soumis à des contraintes budgétaires, le secteur a cherché activement à établir des partenariats et à mobiliser des fonds extrabudgétaires qui ont pu être utilisés en partie pour atteindre les résultats escomptés du Programme ordinaire.

55. La nécessité d'un environnement favorable à la **liberté d'expression** comme préalable à la transformation sociale, à la démocratie, au développement économique et au dialogue pour une culture de la paix et de la non-violence a été soulignée à travers les célébrations du 20^e anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse à San José (Costa Rica). La Conférence internationale intitulée « Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias », la Déclaration de San José qui en est issue, ainsi que la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2013 au journaliste éthiopien Reeyot Alemu ont renforcé le rôle de l'UNESCO en tant que principal porte-parole dans ce domaine. Suite aux décisions de la seconde réunion interagences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (2012, Vienne), le déploiement du Plan d'action des Nations Unies a été lancé début 2013 au niveau national dans quatre pays, dans le cadre de la première phase de mise en œuvre. Les activités à cet égard se poursuivent à plus grande échelle, et le Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication (PIDC) a fourni une allocation pour l'élaboration d'indicateurs sur la sécurité des journalistes afin de soutenir le Plan d'action des Nations Unies. Plus particulièrement en Afrique, l'UNESCO a apporté son soutien à une Conférence panafricaine sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, qui a eu lieu en novembre 2012. L'UNESCO a également poursuivi son engagement en faveur de la protection des femmes journalistes, en particulier par le biais du Plan d'action des Nations Unies. Afin de poursuivre le renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement du journalisme, et en étroite collaboration avec le Réseau international de Chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), l'UNESCO a enrichi les Modèles de cursus pour la formation au journalisme de 10 nouveaux programmes spécialisés. Le contenu supplémentaire fournit un soutien pédagogique à l'élaboration de formations dans 10 nouveaux domaines et renforce le rôle de chef de file de l'UNESCO dans l'établissement de normes pour la formation au journalisme.

56. L'UNESCO a continué à aider les États membres à autonomiser les citoyens par l'**accès universel au savoir et la préservation de l'information**, y compris le patrimoine documentaire. L'Organisation a accueilli la première réunion d'examen SMSI + 10, « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », organisée en collaboration avec l'UIT, le PNUD et la CNUCED (Paris, 25-27 février 2013). SMSI + 10 a proposé 83 séances de haut niveau sur différents sujets ayant trait aux sociétés du savoir à quelque 1 450 participants venus de 130 pays. La Déclaration finale issue de cet événement fournira une base pour la participation de l'UNESCO aux prochaines réunions d'examen du SMSI et orientera l'approche stratégique de l'agenda du développement post-2015 des Nations Unies. Le Programme Mémoire du monde a reçu une attention particulière à l'occasion de son 20^e anniversaire, avec la publication de l'ouvrage « Memory of the World: The Treasures that Record Our History From 1700 BC to the Present Day » (Mémoire du monde – Les trésors témoignant de notre histoire depuis 1700 avant J.C. à nos jours). La visibilité du programme a considérablement augmenté suite à la Conférence « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation » (Vancouver, 26-28 septembre 2012). Le Registre de la Mémoire du monde compte désormais au total 300 inscriptions. Afin de soutenir la préservation du patrimoine documentaire au Mali, une mission d'experts a été lancée pour assurer la préservation des manuscrits dans la région de Tombouctou, qui étaient endommagés ou exposés au risque de trafic illicite. La mise en œuvre de la Stratégie d'accès libre adoptée par la 36^e session de la Conférence générale s'est accélérée avec l'organisation d'un forum régional sur les politiques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, auquel 24 pays ont participé. Le nombre de revues en accès libre est passé à 9 200,

une indication de la croissance de l'accès libre à travers le monde. On compte désormais 2 290 dépôts. Le nombre de revues et de dépôts a augmenté de 7 %, ce qui est supérieur au résultat escompté pour l'exercice biennal en cours. Le projet de *Carte mondiale des points d'intérêt de l'UNESCO*, présent dans cinq pays (Namibie, Kenya, Indonésie, Inde et El Salvador) tend à exploiter le potentiel de la cartographie participative (crowdsourcing) à l'aide d'outils FOSS (Logiciel libre et Open Source) dans différents domaines de l'UNESCO, grâce à un renforcement des capacités adéquat, ciblant en particulier les filles et les garçons adolescents issus de pays en développement.

57. Le Congrès mondial des Ressources éducatives libres (REL) a confirmé le rôle majeur de l'UNESCO dans ce domaine. La Déclaration de Paris sur les REL adoptée à l'issue de ce congrès, qui invite les États membres à inclure ces ressources dans leurs politiques de l'éducation et à élargir ainsi l'accès de tous à l'information et au savoir, a conduit à l'élaboration de politiques nationales relatives aux REL ainsi que de REL pour la formation des enseignants dans cinq pays. Par ailleurs, l'UNESCO a élaboré une boîte à outils afin de mettre en œuvre le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) en exploitant les REL pour l'élaboration de matériels de formation, en partenariat notamment avec le Commonwealth of Learning (COL) et Microsoft. L'UNESCO et le COL ont également élaboré des politiques nationales relatives aux REL pour la Grenade et Saint-Vincent-et-les Grenadines. La plate-forme sur les REL a été remaniée en partenariat avec Infosys (Inde) avec plus de 150 publications de l'UNESCO sous licence libre. Dans le cadre des efforts de l'Organisation visant à renforcer ses activités ayant trait aux personnes handicapées, un rapport mondial de l'UNESCO intitulé « Opening New Avenues for Empowerment: ICTs to Access Information and Knowledge for Persons with Disabilities » (Ouvrir de nouvelles perspectives d'autonomisation : les TIC, clé de l'accès à l'information et au savoir pour les personnes handicapées) a été lancé en février 2013. Le Programme Information pour tous (PIPT) a mis en œuvre un certain nombre de programmes et d'initiatives, notamment des activités de renforcement des capacités et de formation sur les fondations du leadership en matière d'information gouvernementale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Collecte de fonds et création de partenariats

58. Depuis le 1^{er} janvier 2013, 6 451 999 dollars des États-Unis ont été mobilisés par le secteur. L'établissement ou le renforcement de partenariats avec les secteurs public et privé sont restés une priorité. Des activités ont été mises en œuvre avec le secteur privé, les commissions nationales, des ONG, des institutions du système des Nations Unies et des réseaux, y compris les chaires UNESCO et les centres de catégorie 2, ce qui a aidé à atteindre des résultats conformes aux indicateurs de référence fixés. Afin de célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'UNESCO a mobilisé plus de 30 organismes partenaires (publics et privés) afin d'organiser l'événement principal au Costa Rica. En ce qui concerne le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, un partenariat tripartite entre l'UNESCO, International Media Support et Open Society été créé afin de renforcer la mise en œuvre du plan aux niveaux mondial et local. Le secteur travaille avec SciELO (Brésil) afin de promouvoir la méthodologie d'accès libre de type SciELO dans différentes parties du monde, et collabore également avec l'AJOL, le CLACSO, le FLACSO-PKP, REDALYC et SciELO⁵ afin d'élaborer des indicateurs sur l'accès libre pour l'Amérique latine et l'Afrique. Dans le domaine des TIC et des sciences, le secteur collabore avec l'Institut indien des sciences, l'Institut indien de technologie de Roorkee, l'Institut indien de technologie de Kanpur, l'Imperial College et la British Geological Survey. Les États membres de l'UNESCO ont largement profité de partenariats solides entre l'Organisation et des organisations

⁵ AJOL – Journaux africains en ligne ; CLACSO – Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (Conseil latino-américain de sciences sociales) ; FLACSO – Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (Faculté latino-américaine des sciences sociales) ; PKP – Public Knowledge Project (projet de connaissance publique) ; REDALYC – Red de Revistas Científicas de América Latina y el Caribe, España y Portugal (Réseau de revues scientifiques d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Espagne et du Portugal) ; SciELO – Scientific Electronic Library Online (Bibliothèque scientifique électronique en ligne).

internationales qui s'emploient à faire progresser les Ressources éducatives libres, notamment le Commonwealth of Learning, Creative Commons et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le succès et la force des programmes de REL ont permis de mobiliser des fonds auprès de la Fondation Hewlett et de la Commission européenne. Les activités du secteur dans le domaine de l'initiation aux médias et à l'information, la rentabilité et la durabilité des activités associées ont été assurées grâce à la création de partenariats avec des institutions et des réseaux existants tels que l'UNAOc et le Réseau MILID.

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

59. Les résultats escomptés dans certains domaines n'ont pas pu être atteints en raison des ressources financières et humaines limitées (qui résultent principalement du gel des postes vacants). Une plus forte présence du personnel de CI sur le terrain, initialement prévue d'ici à fin 2013, reste indispensable pour mettre en œuvre des activités clés telles que la coordination du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, ce qui représente un défi à l'échelle du système des Nations Unies et au niveau national, compte tenu de la diversité des acteurs et des missions. Lorsqu'il existe des législations relatives à l'audiovisuel, les médias communautaires sont souvent exclus ou non pris en compte et lorsqu'ils le sont, des politiques opérationnelles doivent souvent être élaborées. L'UNESCO a besoin de ressources pour renforcer les capacités à l'appui de ces questions qui contribuent à l'émergence d'un paysage médiatique pluraliste.

Défis rencontrés autres que ceux liés à la situation financière

60. L'action normative doit être soutenue par des activités au niveau des programmes. Le défi reste d'approfondir les synergies entre les activités de programme et l'action normative. Un défi tout aussi complexe consiste à relier la liberté d'expression et la liberté de la presse en ligne à tous les autres aspects de l'Internet, compte tenu de la diversité des questions soulevées et des nombreuses sphères impliquées.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

61. L'ISU recherche activement de nouvelles sources de financement afin de compenser la réduction significative (24 % en juin 2013) de son revenu total au cours des 18 derniers mois, qui s'explique principalement par la réduction de l'allocation fournie au titre du Programme ordinaire (32 %) et par la diminution des contributions fournies par le Gouvernement fédéral du Canada (26 %). Au cours de cette période, l'ISU a signé des accords avec deux nouveaux donateurs – AusAID et la Fondation Hewlett – et a entamé des négociations avec d'autres partenaires potentiels tels que le Partenariat mondial pour l'éducation, tout en cherchant à renforcer et à renouveler les accords avec les donateurs traditionnels tels que l'ACDI.

62. Au 25 juin 2013, le taux global d'exécution estimé du budget approuvé de l'ISU pour 2013 s'élève à 57,6 %. L'Institut a réduit ses dépenses prévues pour 2013 en mettant en œuvre une série de mesures de réduction des coûts. Tout d'abord, l'Institut a décidé de geler en principe les recrutements pour la quasi-totalité des postes de durée définie vacants, sauf lorsque cela pouvait nuire gravement aux activités et services essentiels. Les mesures de réduction des coûts consistent également à réduire les voyages du personnel et à revoir et à adapter le calendrier et le lieu des ateliers régionaux de formation de l'ISU. Par ailleurs, l'Institut a été obligé de suspendre certaines activités, telles que son enquête sur les médias et son Observatoire sur les résultats d'apprentissage, afin de préserver des ressources pour les services de base.

63. Malgré les difficultés financières, l'Institut continue de fournir ses services statistiques de base, dont les éléments principaux sont les travaux issus du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages, coordonné par l'ISU et le Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution.

64. Le premier rapport, intitulé « [Vers l'apprentissage universel : Ce que chaque enfant devrait apprendre](#) », présente un cadre général d'apprentissage qui sera détaillé dans deux autres rapports sur les questions relatives à la mesure de l'apprentissage et à sa mise en œuvre. Les résultats seront utilisés dans les débats en cours concernant la nécessité d'inclure la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'agenda du développement post-2015.

65. L'Institut continue d'élaborer de nouveaux produits électroniques conçus pour présenter et expliquer les histoires et les messages qui se cachent derrière les données de l'ISU. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'ISU a lancé un [jeu](#) interactif sur les données qui permet aux joueurs de créer leurs propres personnages à mesure qu'ils découvrent les disparités entre les sexes à différents niveaux d'enseignement, dans différents pays du monde. Par ailleurs, l'ISU a produit une courte vidéo mettant en relief de nouvelles données sur les [enfants non scolarisés](#) par le biais d'un partenariat établi avec une compagnie de production locale.

66. Les données sur l'éducation ont été publiées comme prévu en janvier et en mai et communiquées aux partenaires (par exemple, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, la Banque mondiale, le Bureau du Rapport sur le développement humain, l'UNICEF, entre autres). L'ISU continue de produire des indicateurs régionaux sur les conditions de scolarisation en Afrique ainsi que sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

67. L'ISU se prépare à conduire la première collecte de données sur l'éducation sur la base de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) récemment révisée, en formant des statisticiens nationaux dans le monde entier. Par ailleurs, l'ISU collabore avec d'autres organismes de statistique à l'élaboration de guides et de manuels d'utilisation pertinents afin d'assurer la comparabilité transnationale de sa base de données mondiale sur l'éducation. En outre, l'ISU se prépare à soumettre à la 37^e session de la Conférence générale une version révisée des domaines de l'éducation visés par la CITE 1997.

68. L'ISU se prépare également à publier les résultats des collectes de données suivantes : l'enquête mondiale sur la recherche-développement ; l'enquête sur les TIC dans l'éducation pour les pays asiatiques ; l'enquête mondiale sur les statistiques relatives aux films de long métrage. Par ailleurs, le travail d'élaboration se poursuit concernant deux nouvelles enquêtes mondiales sur l'innovation et l'emploi culturel.

69. En **Afrique**, le [personnel de l'ISU](#) sur le terrain collabore directement avec les statisticiens nationaux afin d'améliorer la qualité des données sur l'éducation par le biais de différentes initiatives, notamment : des ateliers de formation, des études diagnostiques sur la qualité des données, une assistance individuelle concernant les outils d'enquête de l'ISU et l'application des nouvelles normes. Les principales activités et résultats obtenus au cours de la période comprise entre janvier et juin 2013 sont notamment les suivants :

70. *Dans le domaine de l'éducation :*

- l'ISU a produit une série d'indicateurs portant spécifiquement sur les conditions de scolarisation en Afrique subsaharienne. Les données sont essentielles aux débats sur l'amélioration de la qualité de l'éducation dans la région et comprennent des indicateurs sur les effectifs des classes, la disponibilité des manuels scolaires et l'accès des écoles aux services de base tels que l'eau potable, les installations sanitaires et l'électricité ;
- la région compte également le plus grand nombre d'[enfants non scolarisés](#) au monde. Afin d'améliorer l'élaboration des politiques dans ce domaine, l'ISU, en partenariat avec l'UNICEF, travaille avec neuf pays de la région afin de mieux identifier et atteindre ces enfants. Cette [initiative](#) exige des consultations poussées avec les autorités nationales afin d'améliorer la qualité des informations statistiques sur ces enfants à partir des données sur les foyers ainsi que des données administratives ;

- Un atelier régional de formation sur les statistiques de l'éducation pour l'Afrique centrale et de l'Ouest (mai, Sénégal) a rassemblé 34 participants venus de 23 pays⁶. Une assistance technique a été fournie à des statisticiens de 15 pays⁷. Par ailleurs, plusieurs pays⁸ ont reçu un soutien afin d'améliorer leurs systèmes nationaux d'information statistique en collaboration avec d'autres organisations internationales et donateurs ;
- Un soutien a également été apporté à plusieurs projets régionaux et nationaux importants, tels que la finalisation de la stratégie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour l'amélioration de la qualité des données sur l'éducation, la préparation d'un plan du secteur de l'éducation au Cameroun, la validation du rapport d'évaluation de la Guinée sur les enseignants et l'aide à l'élaboration d'un plan d'action pour étendre l'initiative, l'examen des rapports nationaux et régionaux pour l'Initiative mondiale sur les enfants non scolarisés, et le soutien à la République-Unie de Tanzanie dans la préparation des évaluations de fin de décennie de l'EPT ;
- En ce qui concerne l'agenda du développement post-2015, l'ISU a contribué : (i) à la Consultation thématique mondiale sur l'éducation dans l'agenda pour le développement post-2015 (Sénégal) ; (ii) au Groupe de travail africain sur l'élaboration d'indicateurs (Afrique du Sud).

71. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), l'ISU a participé à plusieurs ateliers organisés et financés par le Secteur des sciences exactes et naturelles afin de déployer le GO-SPIN⁹ et de présenter le PEGSTI¹⁰ : à Harare avec des participants du Botswana, du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe ; à Dakar avec des participants du Burkina Faso, du Burundi, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Niger et du Sénégal ; et à Maputo avec des participants de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe.

72. L'UIS continue de promouvoir l'égalité des genres dans tous ses domaines d'activité. Les statistiques de l'ISU sont ventilées par sexe, dans la mesure du possible, et les indicateurs fondés sur le genre (tels que les indices de parité) sont systématiquement calculés sur la base des résultats des collectes internationales de données de l'Institut dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication. Exemples de principales réalisations au cours de la période comprise entre janvier et juin 2013 :

- Lancement du jeu/outil sur les données intitulé [Genre et éducation – À quand l'égalité ?](#), qui est spécifiquement conçu pour atteindre de larges publics, en particulier les étudiants et les enseignants. Les joueurs créent leurs propres personnages à mesure qu'ils explorent les différents parcours éducatifs des filles et des garçons dans près de 200 pays du monde et s'informent sur les disparités entre les sexes ;
- Fourniture de données sur l'éducation des filles pour la production du film *Girl Rising*, et organisation de plusieurs projections dans les locaux de l'Institut à Montréal pour les étudiants, les chercheurs, les ONG et le grand public. Ces manifestations ont facilité la création de réseaux entre des organisations locales œuvrant en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes, telles que Condition féminine, Oxfam Canada et CARE ;

⁶ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo.

⁷ Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, République centrafricaine, Seychelles, Tchad et Togo

⁸ Burundi, Côte d'Ivoire, Gabon, Libéria, Madagascar, Namibie, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Togo.

⁹ Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN).

¹⁰ Programme d'évaluation globale de la science, de la technologie et de l'innovation (PEGSTI).

- le recueil de l'ISU « Éducation et genre : Entre promesse et progrès » a été distribué lors de l'événement parallèle « Égalité des genres dans l'éducation : Passer des engagements à l'action » dans le cadre de la Table ronde ministérielle sur l'apprentissage pour tous organisée par la Banque mondiale (mars 2013).

PLATES-FORMES INTERSECTORIELLES

Contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA

73. La plate-forme vise à : (1) améliorer la qualité et l'impact des mesures prises par les États membres pour lutter contre le VIH et le SIDA au moyen d'un appui technique renforcé ; (2) améliorer les connaissances des jeunes au sujet du VIH, élément essentiel pour que l'action menée contre l'épidémie au plan national soit efficace. Des modules de formation à l'exécution de programmes impliquant les adolescents et les groupes de jeunes, qui constituent le principal groupe de population ciblé, ont été élaborés et des ateliers de constitution de capacités ont été organisés en Asie-Pacifique (février 2013) ainsi qu'en Afrique de l'Est-Afrique australe (Johannesburg, juin 2013). D'autres ateliers, en cours de préparation, se dérouleront en Amérique latine (octobre 2013) ainsi qu'en Afrique de l'Ouest-Afrique centrale (novembre 2013). L'UNESCO a aidé les États membres à utiliser une salle de classe virtuelle – ressource et espace d'apprentissage en ligne qui font, entre autres, appel aux médias sociaux et à la téléphonie mobile, sont axés sur l'amélioration des connaissances en matière de VIH et de sexualité et des compétences en matière de protection, et assurent la promotion des valeurs idoines. En Jamaïque, des passerelles ont été constituées entre le projet de salle de classe virtuelle et un projet similaire de l'UNICEF, qui mobilise les médias sociaux dans le cadre de l'éducation à la santé. Ressources techniques et éléments d'expérience acquis sont mis en commun. Au Zimbabwe, une nouvelle approche est à l'étude, qui reposera sur la communication avec les étudiants d'universités au moyen de SMS. En Chine, un partenariat a été noué avec le moteur de recherche Baidu, et un groupe consultatif est en cours d'établissement, qui réunira les partenaires clés.

Contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets

74. Outre les priorités spécifiques accordées à l'Afrique, aux PEID et à l'égalité des sexes, les principaux accomplissements de la période incluent la poursuite du renforcement de la base de connaissances interdisciplinaire sur le changement climatique, l'appui à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation au changement climatique, le développement de l'Observatoire de terrain sur le changement climatique mondial sur les sites de l'UNESCO, qui inclut désormais les questions liées aux énergies renouvelables, et la fusion des concepts de résilience face au changement climatique et de Forum pour l'adaptation au changement climatique. Ces avancées ont été rendues possibles principalement par les 10 projets financés au titre de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, dont le taux d'exécution a notablement augmenté pendant la période considérée, ainsi que par la mobilisation de la coopération intersectorielle dans le cadre des programmes pertinents de l'UNESCO basés au Siège (comme PHI, MAB et MOST) et de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

75. Parmi les difficultés rencontrées dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique qui n'étaient pas la conséquence de la situation financière, on peut citer les questions liées à la non-reconduction des plates-formes intersectorielles dans le prochain exercice biennal. Il est proposé que des groupes de travail spéciaux soient constitués pour permettre la poursuite de la coopération intersectorielle fructueuse engagée au titre de la Plate-forme sur le changement climatique.

Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

76. La Plate-forme intersectorielle sur les PEID a rendu possible la coordination de la mise en œuvre des priorités définies pour la suite à donner à la Stratégie de Maurice. Depuis que des fonds ont été alloués à sept projets intersectoriels, en septembre 2012, plusieurs d'entre eux en sont à la dernière étape de leur mise en œuvre et d'autres ont été menés à bonne fin. Les sept projets en question couvrent l'ensemble des régions où se situent les PEID. L'un des plus remarquables est le projet « Les îles du futur », initiative interrégionale placée sous la direction du Bureau de l'UNESCO à Apia et qui vise à recueillir les témoignages de jeunes de PEID à l'approche de la troisième Conférence internationale sur les PEID et de l'Examen du Programme d'action de la Barbade après 20 ans, qui auront lieu au Samoa en 2014. Le projet a été l'occasion pour l'UNESCO de prendre la tête d'une initiative interorganisations, « My World, My SIDS » (Mon monde, mes PEID), qui a pour objet de permettre aux jeunes de faire entendre leur voix lors de la rencontre du Samoa. L'un des principaux accomplissements du projet consacré au renforcement de la diversité culturelle et biologique des îles au moyen des sites de l'UNESCO a été l'organisation à Saint-Kitts-et-Nevis, en mars 2013, d'une Conférence interministérielle et d'experts sur les réserves de biosphère dans la sous-région des Caraïbes, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action sous-régional pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère et à la création dans les PEID d'un réseau de promotion des réserves de biosphère en tant qu'outils utilisables dans le cadre de projets novateurs et sources de valeur ajoutée pour les activités socioéconomiques locales. Le projet portant sur l'appui aux connaissances médicinales traditionnelles dans les PEID de l'océan Indien a permis l'instauration d'un réseau de praticiens traditionnels des deux sexes lors d'une réunion régionale tenue en février 2013, à l'issue de laquelle a été publiée une déclaration contenant des recommandations propres à faire en sorte que la pratique de la médecine traditionnelle dans les PEID de l'océan Indien soit sûre et efficace. L'exécution de deux projets axés sur la promotion de l'utilisation des ressources éducatives libres et des technologies y associées, l'un mené dans le Pacifique, l'autre dans les Caraïbes, a notablement progressé. Au Timor-Leste, des stages de formation ont été organisés au plan local afin de renforcer la capacité de résistance des populations au moyen de la promotion et de la préservation du patrimoine local. Enfin, grâce à un partenariat avec l'Université de Gand (Belgique) et de la Politique scientifique fédérale belge, les fonds nécessaires à la réalisation d'un projet visant à exploiter la « magie » des images satellitaires ont pu être réunis. Des accords ont été conclus avec d'autres partenaires spécialistes des questions liées à l'espace, qui fourniront des images, et trois sites ont été choisis pour la réalisation d'études de cas.

77. Un dialogue continu a été entretenu avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et avec d'autres entités des Nations Unies, garantie de la visibilité et de la prise en compte dans le système des activités menées par l'UNESCO au titre des PEID, mais aussi de l'exercice par l'Organisation d'un rôle de premier plan durant la période qui conduira à la troisième Conférence sur les PEID, qui se tiendra au Samoa en 2014.

Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO

Principaux accomplissements (entre janvier et juin 2013)

78. La Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique assure la coordination de 11 projets approuvés dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2013. On trouvera ci-après un aperçu de l'état d'avancement de cette mise en œuvre, ainsi que le taux d'exécution correspondant à chaque projet :

Surveillance de la sécheresse au niveau national : vers une atténuation et une meilleure gestion des risques aux plans régional et national et l'adoption de stratégies de planification en Afrique (17 %)

79. Un document de fond, un projet d'ordre du jour et les listes de participants à l'atelier scientifique/technique sur la surveillance de la sécheresse et à l'atelier multipartite sur la prise en compte systématique de la parité des sexes ont été élaborés ; les deux ateliers en question se dérouleront au Centre AGRHYMET de Niamey (Niger). Y participeront des représentants d'organismes des Nations Unies, de centres de l'eau, de services gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales, venus de différentes parties d'Afrique.

Diplomatie scientifique et culturelle : note d'orientation sur les ressources transfrontalières en Afrique et étude de cas sur le lac Tchad (73 %)

80. Le premier projet de l'étude de base, qui fait le point sur des connaissances sur le lac Tchad à travers la bibliographie existante, est finalisé. Du 19 au 21 juin 2013, à Douala, une formation à la négociation a été organisée pour les professionnels de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et les points focaux pays de la CBLT, inspirée de l'approche « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP), les manuels de formation étant maintenant disponibles en anglais et en français.

Promotion, actualisation et élaboration, par l'entremise de la Plate-forme d'experts des logiciels en matière d'hydrologie (UNESCO Hydro Open-source software Platform of Experts [HOPE]), de logiciels spécialisés à destination de l'enseignement post-universitaire des sciences de l'ingénieur (80 %)

81. En février 2013, l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) et l'UNESCO ont signé un accord visant à faciliter l'accès d'étudiants et d'enseignants d'Afrique à l'enseignement des sciences de l'ingénieur. Ce projet constitue une première étape vers la création d'une plate-forme logicielle libre axée sur l'ingénierie spécialisée. Le lancement de l'initiative HOPE, la première réunion de son Comité directeur et la première réunion de son Groupe consultatif d'experts ont eu lieu au Siège de l'UNESCO en juin 2013.

Guide des ressources sur l'information en matière de changement climatique : une perspective multidisciplinaire (44 %)

82. Un contrat a été conclu avec un acteur de renommée mondiale dans le secteur des médias et dans le domaine du changement climatique. La rédaction du guide n'est pas encore achevée, mais il aura pour but d'éclairer les professionnels des médias sur les fondements scientifiques du changement climatique et sur ses corrélations avec les aspects social, politique et culturel du développement humain, afin de leur permettre de repérer et d'évaluer les diverses incidences du changement climatique et d'exploiter cette compétence dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Programme de renforcement des capacités en matière de ressources en eau en Afrique (88 %)

83. Sous la coordination du Bureau de l'UNESCO à Nairobi, un cahier des charges a été établi pour la préparation des composantes nationale et régionale du projet. Plusieurs pays ont été choisis et un accord a été signé avec le National Water Institute of Nigeria, qui accueille le Centre régional de l'UNESCO pour la gestion intégrée des bassins fluviaux, aux fins de la direction et de la coordination des préparatifs de mise en œuvre du programme.

Promotion d'une culture de la paix et de non-violence en Afrique au moyen de l'éducation à la paix et à la prévention des conflits (31 %)

84. Les travaux ont débuté en janvier 2013 par l'élaboration d'un cahier des charges pour la première phase du projet, qui a été approuvé, et par le recrutement d'un consultant. Cette

première phase se concentre sur la cartographie et l'identification des ressources existantes et sur le recensement des bonnes pratiques en matière d'éducation à la paix et à la prévention des conflits, ainsi que sur la constitution d'une base de données centralisant les matériels existants.

Renforcement de la culture dans les systèmes éducatifs de l'Afrique grâce à l'utilisation de langues transfrontières (11 %)

85. Une nouvelle réorientation du projet a permis de trouver des solutions novatrices fondées sur une approche intégrée et innovante des politiques culturelles et éducatives, applicable dans un certain nombre de pays africains.

Renforcement des capacités de création d'entreprises sociales par les jeunes et promotion d'une culture de la paix en Afrique (92 %)

86. En février 2013, SHS, AFR et les directeurs des centres de catégorie 2 dont l'action est axée sur la jeunesse, à savoir le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) et le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (GCY), ont défini un *modus operandi* pour la mise en œuvre du projet. Les deux centres ont procédé à une évaluation des besoins et au recensement des modules de formation existants dans les domaines de la culture de la paix et de l'entreprise sociale. Les modules actuellement utilisés pendant les sessions de formation menées dans les pays pilotes, le Malawi et le Burkina Faso, ont également été mis au point par les deux centres. Depuis juin 2013, 60 jeunes ont suivi cette formation.

Le rôle des femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'apprentissage en ligne (44 %)

87. Cet outil d'apprentissage en ligne présentera les biographies de 25 personnalités féminines qui ont joué un rôle important dans le cadre du développement social, économique et politique de l'Afrique. Dix de ces 25 biographies sont en cours d'achèvement, en anglais et en français, et constitueront une première livraison pour la phase pilote de l'outil.

Mobilisation des jeunes aux fins de la reconstruction après le conflit en Côte d'Ivoire (0 %)

88. Le projet n'a pas encore été mis en œuvre en raison de difficultés telles que les changements intervenus au sein du Ministère de la jeunesse. Maintenant que les fonds nécessaires ont été alloués, des efforts sont consentis, avec le ministère responsable de la jeunesse et avec le Bureau de l'UNESCO à Abidjan – récemment créé – pour lancer dès que possible l'exécution du projet.

Fonds mobilisés et partenariats établis

89. À la date de publication du présent document, il n'avait pas été reçu de fonds supplémentaires. On s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de permettre une mise en œuvre efficace du projet.

Impact de la situation financière sur l'exécution des programmes

90. Les fonds ont été dégagés en décembre 2012, aussi la mise en œuvre de la plupart des projets a-t-elle débuté peu après, en janvier 2013.

Difficultés rencontrées, autres que celles découlant de la situation financière

91. Il est difficile de constituer des équipes intersectorielles comportant suffisamment de membres pour assurer la coordination et l'exécution de certains projets.

Soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe

92. Cette plate-forme intersectorielle sur l'appui apporté par l'UNESCO aux pays qui sortent d'un conflit ou viennent de subir une catastrophe – rassemblant l'ensemble des secteurs de programme, des services centraux et des bureaux extérieurs concernés – donne lieu à des réunions régulières, où s'organise la coordination immédiate des interventions consécutives à une crise et qui sont l'occasion de veiller à la cohérence stratégique de l'action menée en matière de préparation en vue des crises, de prévention des conflits, de réduction des risques de catastrophe et de consolidation de la paix.

93. En dépit des difficultés financières rencontrées au cours de la période considérée, il a été possible de coordonner de manière cohérente et efficace l'assistance opérationnelle dispensée à un certain nombre d'États membres touchés par une crise.

Principaux accomplissements (entre janvier et juin 2013)

94. Les principaux accomplissements enregistrés pendant la période à l'examen sont les suivants :

- Le bureau de projet de Tripoli (Libye) a été établi, il a reçu un appui et sa viabilité a été assurée grâce au partage des coûts avec le Gouvernement libyen. Le bureau exécute des projets axés sur la protection du patrimoine culturel, la planification et la gestion de l'éducation, l'enseignement technique et professionnel et la liberté de la presse.
- Un appui a été apporté au bureau de projet de l'UNESCO à Yangon, afin qu'il lui soit possible de mieux soutenir la transition du Myanmar vers la démocratie et le développement, mais aussi au titre de l'action qu'il mène en matière de communication, de réduction des risques de catastrophe, de culture, de patrimoine et de consolidation de la paix.
- Un appui a été apporté aux activités exécutées en Somalie et à la mise en œuvre de la plate-forme intersectorielle en Afrique de l'Est, ce qui a permis de contribuer efficacement aux mécanismes de coordination « post-crise » pertinents mis en place par les Nations Unies, ainsi qu'aux évaluations des besoins réalisées conjointement.
- L'action menée par l'UNESCO à Gaza a été intensifiée en réponse à la recrudescence de la violence observée depuis novembre 2012. Les activités suivantes sont exécutées : évaluation rapide des dommages causés aux établissements d'enseignement supérieur, élaboration de plans d'urgence adaptés à chaque établissement scolaire, appui psychosocial, mobilisation et renforcement des capacités au niveau local (de façon intégrée).
- En juin 2013, un appui a été apporté à la mission d'évaluation technique de Tombouctou afin de déterminer l'étendue des dommages causés au patrimoine culturel du Mali et d'affiner le plan d'action élaboré en conséquence.
- La coordination des projets « post-crise » de huit unités hors Siège (Accra, Djouba, Hanoi, Islamabad, Nairobi, New Delhi, Tunis et Windhoek) a été assurée.
- Un appui a été apporté au Bureau de l'UNESCO à Djouba (Soudan du Sud), afin qu'il puisse participer avec succès au programme de désarmement, démobilisation et réintégration (programme de DDR) ; dans ce cadre, l'UNESCO répond aux besoins des ex-combattants et leur dispense un enseignement et une formation techniques et professionnels.

- Le bureau de projet de Tunis (Tunisie) a été mis sur pied et a reçu un appui. Ce bureau exécute des projets axés sur la liberté de la presse, l'éducation de qualité et la protection du patrimoine culturel.
- L'UNESCO a participé à plusieurs évaluations de besoins, réalisées par diverses entités du système des Nations Unies à la suite de crises.

Taux d'exécution, fonds mobilisés et partenariats constitués

95. Au 4 juillet, le taux de dépenses s'établissait à 88 %.

96. S'agissant des fonds extrabudgétaires, un montant de 2 millions de dollars des États-Unis a été mobilisé directement au titre de projets financés et coordonnés par la plate-forme intersectorielle, au Viet Nam (1 million en provenance de Samsung) et au Pakistan (1 million en provenance du Japon). Un montant de 550 000 dollars a été mobilisé au titre de projets éducatifs destinés aux réfugiés syriens en Iraq. Le montant total des fonds extrabudgétaires mobilisés au titre des projets en cours d'exécution dans les pays touchés par une crise est proche de 200 millions de dollars.

Impact de la situation financière sur l'exécution des programmes

97. Certes, la plupart des objectifs définis et des résultats escomptés pour la plate-forme intersectorielle Soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ont été atteints ou sont en passe de l'être, mais la situation financière a empêché que soit atteint le résultat concernant la formation du personnel de l'UNESCO à la stratégie et au mécanisme d'intervention adaptés aux situations de post-crise et de post-catastrophe. Au cours de l'exercice biennal précédent, quelque 120 fonctionnaires de l'Organisation ont suivi un stage d'une durée de trois jours et demi. Par contraste, en conséquence d'une mesure de réduction des coûts, aucun nouveau stage ne sera organisé pendant la période à l'examen. En guise de compensation partielle, BFC est en train d'enrichir sa base de ressources en ligne (accessible par l'Intranet) de quelque 1 000 documents et matériels portant sur les situations de post-crise et de post-catastrophe, qui pourront être utilisés pour guider les collègues participant à des interventions menées à la suite d'une crise ; cette base compte désormais 370 membres officiellement enregistrés.

Priorités globales

98. La plate-forme intersectorielle Soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe a été conçue de telle sorte qu'elle contribue aux deux priorités globales de l'Organisation.

99. S'agissant de la priorité globale Afrique, la plate-forme finance et supervise un certain nombre de projets dont bénéficient les États membres et les citoyens africains, notamment en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Libéria, en Namibie, en Ouganda, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan du Sud.

100. L'ensemble des projets exécutés dans les pays susmentionnés, tout comme les 40 projets soumis à la plate-forme, ont été évalués sur la base de leur contribution à la priorité globale Égalité des genres. L'équipe chargée de cette évaluation incluait un spécialiste de la problématique hommes-femmes, qui a veillé à ce que tous les projets retenus contiennent un plan clairement formulé pour la promotion de l'égalité des sexes.

Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence

101. Le programme d'action « Pour une culture de la paix et de la non-violence », approuvé par la Conférence générale en novembre 2011, a servi de base pour l'élaboration et l'expérimentation d'approches et de méthodes de travail innovantes, l'objectif étant de renforcer la capacité de

l'UNESCO « d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes » de façon plus tangible et intégrée. La plate-forme intersectorielle instaurée à cette fin au Bureau de la planification stratégique (BSP) a permis d'obtenir que tous les secteurs et bureaux extérieurs compétents, ainsi que d'autres plates-formes intersectorielles, agissent en synergie, à la poursuite des mêmes fins. La difficulté consistait à mener des activités spécifiques illustrant la manière dont les principes de la culture de la paix peuvent inspirer la conception et l'application de politiques, tout en entretenant une collaboration régulière entre tous les secteurs et bureaux hors Siège afin de favoriser une appropriation durable de ces principes à tous les niveaux de l'Organisation. À cet égard, la plate-forme a joué un rôle spécifique en veillant à ce que l'action menée s'articule sur les cinq exigences suivantes : coordination, cohésion, cohérence, sensibilisation et visibilité. Elle est désormais l'entité – qui se détache comme telle au sein de l'UNESCO – chef de file de la campagne menée aujourd'hui à l'échelle mondiale en faveur d'un renforcement des messages de paix, notamment parce qu'elle s'est associée à un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales pour défendre cette cause importante.

102. La **stratégie** retenue pour obtenir que les valeurs, les attitudes et le comportement dictés par une culture de la paix et de la non-violence soient systématiquement mis en évidence au quotidien, mais aussi dans le cadre des politiques appliquées, a été la suivante : un appel à soumission de projets a été lancé, au niveau mondial depuis le Siège et au niveau local par l'entremise des bureaux extérieurs, en coopération étroite avec divers partenaires, notamment les commissions nationales pour l'UNESCO. Quarante-huit propositions de projet ont été reçues, dont neuf ont été transmises à d'autres plates-formes intersectorielles. Les 39 propositions retenues dans un premier temps se répartissaient comme suit : 31 émanaient de bureaux extérieurs – Afrique (9), Amérique latine et Caraïbes (9), Asie et Pacifique (7), États arabes (6) – et 8 du Siège. Une sélection entre ces propositions a été opérée par un comité directeur intersectoriel. Les 17 projets approuvés ont été classés en cinq groupes thématiques, alignés sur les orientations stratégiques de l'UNESCO : (i) promotion des principes de paix et de non-violence au moyen de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle, afin de développer parmi les apprenants des compétences interculturelles telles que l'empathie, la solidarité spontanée et l'hospitalité, qui reflètent la diversité des sociétés contemporaines au travers d'un dialogue actif, honnête et durable ; (ii) promotion de la cohésion et de l'intégration sociales, d'une participation pluraliste et démocratique, ainsi que des droits de l'homme, notamment en donnant aux femmes et aux jeunes des moyens d'action ; (iii) mobilisation des médias et des TIC aux fins de la promotion de la paix, de la non-violence, de la tolérance et du dialogue interculturel ; (iv) promotion du patrimoine et de la créativité contemporaine, en guise d'outils de résistance et de stimulation d'interactions harmonieuses grâce au dialogue ; (v) renforcement du rôle joué par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information, vecteurs de transformation, dans l'édification de sociétés du savoir viables et ouvertes dans toutes les régions du monde.

103. Parmi les principaux accomplissements enregistrés au titre du **Programme ordinaire et des fonds d'urgence**, notamment en provenance du Kazakhstan, un appui a été apporté aux États membres aux fins de l'évaluation des politiques et ressources nationales et du renforcement de l'intégration et de la promotion des principes et valeurs associés à la paix et à la non-violence dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Il est/a été procédé à un état des lieux à différents niveaux en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et dans les États arabes. Des consultations et des campagnes de lutte contre la violence dans les établissements scolaires ont été lancées au plan régional, notamment au moyen de l'*Open School Programme*, au Nicaragua, au Costa Rica et au Guatemala. Des études ont été entreprises et des recommandations de politiques formulées en réponse à la violence observée, principalement dans les écoles du Costa Rica, du Nicaragua et d'El Salvador, mais aussi dans celles du Honduras et du Panama. Les jeunes demeurent le principal groupe de population visé, car ce sont des acteurs clés de l'évolution vers la paix. Ils sont aidés à remplir ce rôle par le renforcement de leurs moyens d'action – engagement civique et participation à la vie civile, notamment dans le contexte du Printemps arabe. En Tunisie, la stratégie mise en place au niveau national à destination des jeunes a été axée sur la création de clubs de la citoyenneté et des droits de l'homme, qui ont appuyé les initiatives prises par les jeunes pour participer davantage au

processus démocratique. En Égypte, l'accent a été mis sur la promotion de la démocratie et sur la lutte contre la violence sexiste. En Afrique subsaharienne, le maintien de la paix avant, pendant et après les élections a été une préoccupation essentielle. Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises au Burundi, en préparation de l'élection présidentielle de 2015, ainsi qu'au Libéria et en Sierra Leone, à la suite des consultations électorales de 2012. On s'est également attaché à intensifier le rôle des médias et des TIC en tant que vecteurs du dialogue interculturel, à expliquer aux professionnels des médias comment rapporter les événements en tenant compte des conflits existants et à former les dirigeants locaux du Soudan du Sud et du nord de l'Ouganda à concevoir des programmes de radio axés sur la réconciliation et le règlement pacifique des conflits. Dans l'Europe du Sud-Est, on s'est employé à promouvoir le patrimoine et la créativité contemporaine, en faisant notamment appel à la diplomatie culturelle, aux fins de la réconciliation et de la paix, ce qui a abouti à l'organisation de l'exposition « Imaginer les Balkans : identités et mémoire au fil d'un long XIX^e siècle » (Brochure : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Venice/pdf/news/leaflet_Imagining_the_Balkans.pdf).

104. De nouveaux outils et modalités opérationnels fondés sur le dialogue ont été mis au point à l'aide de **ressources extrabudgétaires**, à l'image du Programme international Abdallah ben Abdel Aziz pour une culture de la paix et du dialogue et de ses 10 projets, financés par l'Arabie saoudite. Des experts, des jeunes et des militants de la société civile ont été mobilisés dans le cadre de conférences, d'ateliers de constitution de capacités, de campagnes de sensibilisation et d'autres activités qui avaient pour mot d'ordre « apprendre à vivre ensemble ». Parmi les réalisations qui en sont résultées, on peut citer « Écrire la paix », exposition itinérante qui a stimulé les débats sur la contribution des différentes civilisations à la paix (Catalogue : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002176/217691m.pdf>) ; le concours mondial *Pathways to peace* (Des chemins pour la paix), dans le cadre duquel plus de 1 300 jeunes de 55 pays ont plaidé en faveur de la compréhension mutuelle ; le lancement dans les États arabes de la campagne médiatique « Apprendre à vivre ensemble », dont le but est la diffusion de messages prônant la paix et le dialogue ; l'élaboration d'outils et de directives pour aider les États membres à procéder à la révision des manuels et des programmes scolaires, afin de les débarrasser de tous les stéréotypes sexistes, culturels ou religieux. Des dispositifs favorisant le dialogue et l'apprentissage en ligne ont également été mis en place pour faire mieux comprendre le fonctionnement des médias et faire progresser les échanges interculturels, mais aussi pour nourrir le dialogue philosophique Sud/Sud. Afin d'améliorer les ressources dont l'utilisation est validée aux fins de la promotion du dialogue interculturel dans un certain nombre d'universités des États arabes, on a procédé à l'inventaire des ressources favorisant le dialogue interculturel, et des programmes donnant lieu à la délivrance de diplômes sont actuellement élaborés en collaboration avec l'Agence universitaire de la francophonie. Pour développer encore le rôle et la contribution des jeunes en tant qu'acteurs et bénévoles au service du dialogue et de la paix, une conférence internationale sur le thème « Le volontariat des jeunes et le dialogue » se tiendra du 3 au 5 décembre 2013, à Djeddah (Arabie saoudite).

105. Le développement du dialogue interculturel fondé sur les droits de l'homme a pris son essor grâce à un projet financé par le Danemark. Des réunions d'experts ont été organisées pour définir les outils grâce auxquels aider efficacement les États membres à se doter des compétences nécessaires pour que tous puissent vivre en paix à l'heure de la mondialisation. La publication qui en est résulté, *Compétences interculturelles : cadre conceptuel et opérationnel*, a été extrêmement bien accueillie par les homologues, les experts et le monde universitaire dans son ensemble (<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768f.pdf>). Des directives et des modules de formation spécifiques sont en cours d'élaboration. En outre, un projet de l'UNESCO conçu dans le cadre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste a été financé : mis en œuvre au Nigéria, il apporte un appui à la prévention des conflits, à la promotion de l'éducation pour la paix et à la déradicalisation des jeunes en facilitant l'acquisition des compétences nécessaires à trois titres : développement socioéconomique, autonomie et confiance en soi. Des réunions de sensibilisation, des études contextuelles, des modules de formation et un manuel sur la promotion d'une culture de la paix au Nigéria au moyen du dialogue interculturel et de l'éducation font partie de cette entreprise.

106. Le **rôle de chef de file de l'UNESCO** tout au long de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) a été réaffirmé par la Conférence générale dans sa résolution 36 C/40 (novembre 2011), dans laquelle elle a défini un nouveau programme d'action pour l'Organisation, puis par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 67/104 (décembre 2012). L'UNESCO est désormais responsable de la mise en œuvre, dans un cadre interorganisations, de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Une consultation internationale a été engagée avec les États membres, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités compétentes du système des Nations Unies aux fins de l'élaboration d'un dispositif propre à assurer le succès de cette entreprise et à mobiliser des contributions financières destinées au Plan d'action qui l'accompagne. L'objectif est de réaffirmer les idéaux d'une humanité plurielle, où la diversité culturelle et le dialogue interculturel et interreligieux se renforcent mutuellement et où la coopération internationale puisse être intensifiée au moyen de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information, source d'un rapprochement en profondeur des cultures et des sociétés.

107. En raison des **contraintes financières auxquelles se heurte l'Organisation**, le montant des fonds alloués aux priorités intersectorielles dans le 36 C/5 a été diminué. En conséquence, la portée des activités prévues a elle aussi dû être réduite. Toutefois, de nouveaux partenariats ont été forgés par les équipes de projet afin de mobiliser des ressources supplémentaires, tant en nature que financières. S'il s'est également révélé difficile de préserver la dynamique proactive de l'UNESCO, les capitaux de lancement reçus sous forme de fonds d'urgence et au titre du Programme ordinaire ont permis la mise en œuvre de certaines activités pertinentes dans le cadre d'« Unis dans l'action ». Le taux d'exécution de la Plate-forme intersectorielle est aujourd'hui de 78 %. (On trouvera des renseignements complémentaires dans la brochure disponible en anglais à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002177/217786e.pdf> et en français à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002177/217786f.pdf>.) En parallèle, la coopération a été renforcée avec des partenaires tels que l'Alliance des civilisations, afin de faire progresser le programme d'action de l'UNESCO dans le cadre du réseau universitaire international pour l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel. Une collaboration a également été instituée avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales telles que l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), la Fondation Anna Lindh, le Forum public mondial « Dialogue des civilisations », ou encore le Forum de Bakou. De plus, l'avantage relatif de l'UNESCO a été mis en relief : en effet, elle a organisé plusieurs manifestations conjointement avec des partenaires et acteurs compétents, sans engager aucune dépense à cette fin. D'autres cadres de collaboration, comme le Programme de participation, ont permis de développer encore les synergies entre États membres en termes de participation et de contributions, puisque plus de 25 demandes ont été approuvées. La création de deux nouvelles chaires UNESCO, en Inde et au Kazakhstan, a été approuvée : elles sont venues s'adjoindre aux chaires UNESCO sur le dialogue interculturel et interreligieux. Les instituts et les centres de catégories 1 et 2 jouent eux aussi un rôle actif – par exemple, l'Institut international de la paix, au Soudan du Sud (qui bénéficie du concours de l'Ambassadeur de bonne volonté pour la paix et la non-violence de l'UNESCO, Forest Whitaker), ou encore l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable, à New Delhi.

108. Le programme d'action « Pour une culture de la paix et de la non-violence » confirme **l'autorité et la compétence de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies** et au-delà. Il a fait apparaître de manière convaincante qu'il existait un potentiel très important de renforcement de l'intersectorialité et de mobilisation de ressources supplémentaires par l'intermédiaire de nouveaux partenariats et, comme ce potentiel peut être exploité de la même manière en plusieurs endroits, on peut généraliser les préceptes énoncés dans le programme d'action, à moindre coût. Il sera important pour l'Organisation de tirer profit de ces accomplissements dans le cadre de ses contributions futures au dialogue interculturel et interreligieux et à la culture de la paix et de la non-violence, thèmes qui sont abordés chaque année par l'Assemblée générale sous les intitulés « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action sur une culture de la paix » et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au

service de la paix ». La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) est à la fois opportune et extrêmement pertinente en ce qu'elle stimulera des activités de suivi pour lesquelles des ressources extrabudgétaires devront être mobilisées.

109. Pour plus de détails sur les résultats spécifiques obtenus dans le cadre des projets et activités menés au titre de la Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence, on consultera les rapports de situation disponibles dans SISTER.

COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Principaux accomplissements (entre janvier et juin 2013)

110. Dans le cadre du 36 C/5, les secteurs de programme, instituts et bureaux ont continué de s'employer à atteindre les résultats escomptés au titre de la priorité globale Afrique. Il ressort de l'évaluation globale des activités menées au cours des six derniers mois que, tout en restant en accord avec les objectifs stratégiques du C/5, les activités menées traduisent une prise en compte plus visible des préoccupations et des objectifs définis par les instances africaines de décision et d'expertise, sur lesquels elles sont mieux alignées.

111. Il en a été ainsi notamment dans le domaine de l'éducation où, compte tenu de l'imminence de l'après-2015, tant en ce qui concerne l'EPT que la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique, une attention toute particulière a été accordée à l'éducation à distance en vue d'élargir et accélérer l'offre d'éducation, notamment en direction de milieux et catégories spécifiques, dont les jeunes filles.

112. Un autre trait saillant de ces activités est la transversalité des actions de renforcement des capacités, institutionnelles et individuelles, qui agissent comme fil conducteur, tous secteurs confondus.

113. Il en a été ainsi, par exemple, des 26 projets approuvés pour l'Afrique au titre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), de l'appui à la mise en place de l'Observatoire africain des sciences, de la réalisation de nouveaux campus virtuels, des formations relatives à la gestion du patrimoine et des conventions, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse des données statistiques appliquées à l'éducation et aux sciences.

114. Les problématiques liées au genre et à la jeunesse ont été également traitées de façon transversale, en ligne avec les décisions et cadres d'action pertinents de l'Union africaine.

115. C'est ainsi qu'on a intentionnellement fait appel aux femmes comme actrices et partenaires privilégiées de plusieurs activités, dont celles qui étaient menées dans les domaines de l'éducation scientifique et des sciences de l'ingénieur, de la gestion de l'environnement, de l'eau et des énergies renouvelables, ou encore de la prévention des conflits.

116. De la même manière, les activités relatives à l'autonomisation des jeunes et à la promotion de leur « employabilité » intéressent l'ensemble des programmes, tous secteurs confondus.

117. Une autre considération significative est l'appel de plus en plus marqué à l'expertise et aux partenariats institutionnels et individuels locaux. Au cours de la période considérée, plusieurs organisations/institutions – dont l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), le CIEFFA et le Centre for Guidance, Counselling and Youth Development for Africa de Lilongwe – possédant la maîtrise des activités de terrain ont apporté leur concours à la mise en œuvre d'activités opérationnelles.

118. Il convient également de souligner l'implication, de plus en plus importante, des États membres dans l'appui à la mise en œuvre des activités, au travers de contributions financières, matérielles et techniques.

119. Enfin, conformément à son statut de « sixième région d'Afrique », la diaspora africaine est partie prenante à l'obtention de divers résultats escomptés.

120. Comme lors des périodes antérieures, le problème majeur rencontré pour atteindre les résultats escomptés au titre de la priorité globale Afrique a été la situation financière de l'Organisation.

121. Il a souvent fallu opérer des choix drastiques parmi les programmes, ce qui n'a pas été sans préjudice pour certaines priorités. C'est à ce prix, ainsi qu'à celui d'un effort accru de mobilisation de ressources extrabudgétaires, que des résultats significatifs ont pu être réalisés.

Fonds mobilisés et partenariats constitués

122. Le Gouvernement angolais a apporté son appui à l'UNESCO pour l'organisation du Forum de Luanda, tenu en mars 2013. Un accord de partenariat a été signé.

Impact de la situation financière sur l'exécution des programmes

123. La difficulté majeure rencontrée pour obtenir les résultats escomptés au titre de la priorité globale Afrique tient aux contraintes financières. C'est grâce à la mobilisation de ressources extrabudgétaires que les résultats prévus ont pu être atteints.

Difficultés rencontrées, autres que celles découlant de la situation financière

124. Il est difficile de procéder systématiquement à l'échange d'informations relatives à la priorité Afrique entre les secteurs de l'UNESCO, les bureaux hors Siège, les États membres africains et le Département Afrique.

COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Évaluation stratégique d'ensemble (janvier à juin 2013)

125. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué de mettre en œuvre sa priorité globale Égalité des genres au moyen de la concertation et du dialogue, d'activités de sensibilisation menées à un haut niveau, du renforcement des capacités, de la coordination et de la constitution de réseaux, de la création et du renforcement de partenariats, mais aussi de la mise en œuvre, sur le terrain, d'initiatives sexospécifiques menées dans le souci systématique de respecter la parité des sexes¹¹. Dans le cadre de ces efforts, l'Organisation tire continuellement des enseignements du fonctionnement de ses mécanismes et modalités d'action, et elle adapte en conséquence ses initiatives et stratégies existantes, ou en adopte de nouvelles le cas échéant, et d'autres organismes des Nations Unies s'en inspirent.

126. L'une des principales activités menées à l'échelle de l'Organisation au cours de la période a été l'élaboration du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2014-2021). Ce deuxième plan d'action exploite les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013) ainsi que des recommandations formulées par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) à l'issue de son examen de l'action menée au titre de la priorité globale et par le Bureau international du travail (BIT) dans son Rapport d'audit participatif sur les questions d'égalité entre hommes et femmes. Ce deuxième Plan d'action est mieux aligné sur les documents C/4 et C/5, ce qui permettra une exécution et un suivi clairs et cohérents des mesures prises pour promouvoir l'égalité des sexes, et il présente des cibles et des plans explicites et réalistes pour la mise en œuvre, ainsi que des structures et des chaînes de responsabilité aux fins de l'accomplissement des résultats escomptés. Coordonné par la Division

¹¹ La Partie I (A) se concentre sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. On trouvera un récapitulatif des aspects saillants de l'exécution du programme et des résultats obtenus dans les 18 derniers mois dans le document 192 EX/4 Partie I (B) [cliquer ici].

pour l'égalité des genres (ODG/GE), le Plan a été élaboré au gré de vastes consultations et avec la participation du personnel du Siège, des bureaux extérieurs et des instituts de l'UNESCO. Il est prévu d'organiser des consultations avec les États membres et les partenaires extérieurs, notamment d'autres entités du système des Nations Unies, en vue de la présentation du Plan d'action à la 192^e session du Conseil exécutif.

127. Les actions menées par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes sur le terrain prennent de multiples formes et donnent des résultats positifs. Conformément à la décision 179 EX/42 (Partie II) dans laquelle le Conseil exécutif avait invité le Directeur général à présenter un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation sur le terrain pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, le troisième rapport distinct de ce type, couvrant la période allant de juin 2011 à juin 2013, a été préparé pour la 37^e session de la Conférence générale. Le rapport en question : (i) décrit les initiatives entreprises et les résultats obtenus ; (ii) met en relief les initiatives axées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation ; (iii) recense les principales difficultés rencontrées et les principaux enseignements retenus ; (iv) formule des recommandations pour l'avenir.

128. Une gestion axée sur les résultats efficace exige un suivi et un enregistrement systématiques et ciblés. À cette fin, ODG/GE a mis au point un dispositif pour la constitution d'une base de connaissances en matière d'égalité des sexes qui vise à : (i) servir d'outil pour l'évaluation et l'enregistrement systématiques des projets/initiatives exécutés sur le terrain dans une optique sexospécifique et – ultérieurement – de ceux qui le sont dans le souci de prendre systématiquement en compte les questions relatives à l'égalité des sexes ; (ii) permettre un recueil sélectif des conclusions du suivi effectué dans chacun des domaines d'activité de l'UNESCO ; (iii) favoriser les échanges au sujet de la priorité globale Égalité des genres parmi les membres du personnel du Siège, des bureaux extérieurs et des instituts ; (iv) susciter des recommandations pratiques s'agissant du respect de la parité des sexes ; (v) faire en sorte que la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes soit mesurée à l'aune de résultats concrets ; (vi) renforcer et diversifier les capacités de suivi du personnel impliqué ; (vii) constituer une collection d'enregistrements visuels de témoignages de bénéficiaires des initiatives prises sur le terrain par l'UNESCO en faveur du respect de la parité des sexes.

129. À l'extérieur, l'UNESCO a poursuivi sa collaboration dynamique et efficace avec diverses entités du système des Nations Unies, à commencer par ONU-Femmes. L'UNESCO a pris part à l'élaboration, sous la direction d'ONU-Femmes, d'une formation de base à la parité des sexes, accessible en ligne par l'ensemble du personnel des organismes du système. Cette formation, tout comme le manuel destiné aux points focaux du système en matière d'égalité des sexes, s'inspire de l'œuvre pionnière de l'UNESCO dans ce domaine. L'UNESCO dirige également l'élaboration – grâce à des fonds en provenance d'ONU-Femmes – d'un module d'apprentissage en ligne interactif sur l'égalité des sexes et l'éducation, qui sera incorporé à la formation de base à la parité des sexes à laquelle toutes les entités du système auront accès en ligne.

130. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a présenté son premier rapport au titre du Plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Politique à l'échelle du système des Nations Unies sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (CEB/2006/2). Une analyse comparative réalisée par ONU-Femmes au sujet de l'UNESCO a mis en relief ce qui suit : (i) l'UNESCO rend compte de façon complète de sa mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies et des mesures correctives qu'elle prend elle-même – explication détaillée des critères de notation, recensement des personnes et des bureaux responsables du suivi, des ressources nécessaires à l'amélioration de la situation, et établissement d'échéances réalistes ; (ii) l'action continue que mène l'UNESCO aux fins de l'incorporation d'un marqueur de l'égalité des sexes dans son logiciel de suivi des projets est considérée comme un pas en avant très important et cette évolution est saluée avec enthousiasme, car le suivi de l'affectation et de l'utilisation des ressources est déficient dans l'ensemble du système des Nations Unies ; (iii) la formation obligatoire à l'égalité des sexes imposée par l'UNESCO à l'ensemble de son personnel, y compris les hauts responsables, en fait une organisation chef de file en termes de renforcement des

capacités en la matière. ONU-Femmes déclare même que l'UNESCO est à ce dernier titre l'organisation la plus efficace de l'ensemble du système. Globalement, si l'on prend en compte les 15 indicateurs de résultats cités dans le Plan d'action des Nations Unies, l'UNESCO dépasse les attentes à quatre titres (26 %), satisfait les attentes à un titre (7 %) et obtient des résultats proches des attentes à neuf titres (60 % des indicateurs).

131. Éducation : Des progrès notables ont été enregistrés en matière de respect de la parité des sexes dans l'ensemble des programmes et politiques de l'UNESCO intéressant l'éducation : (i) l'UNESCO demeure activement engagée dans le cadre de deux initiatives de partenariat de portée mondiale pour l'éducation des filles et l'égalité des sexes, à savoir l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les adolescentes. En Amérique latine, l'UNESCO participe à une activité interorganisations régionale consacrée à la violence sexiste à l'école, avec ONU-Femmes, l'UNICEF et le FNUAP. En partenariat avec le Korean Women's Development Institute, l'UNESCO examine les questions de parité des sexes et les différents aspects de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique ; (ii) dans le cadre d'un projet visant à aider les femmes et les filles à maîtriser le téléphone portable afin de leur donner davantage de moyens d'agir, l'UNESCO a organisé trois ateliers régionaux – en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine-Caraïbes – à la fin de 2012 et au début de 2013. Des initiatives de huit pays ont été incorporées dans un rapport qui servira de base de connaissances pour l'élaboration de recommandations pratiques ; (iii) un document sur les politiques positives pour les enseignants est en préparation, avec le concours du BIT, qui sera validé par les pays en juin 2013. Dans plus de 15 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) propose une formation à l'aide de modules qui reposent sur des approches sexospécifiques de l'enseignement. Au Bangladesh, des programmes et matériels de formation adaptés aux besoins des femmes ont été mis au point et quelque 450 concepteurs de programmes et de manuels, formateurs d'enseignants et enseignants ont reçu une formation à leur utilisation ; (iv) l'UNESCO s'est employée à faire en sorte que les filles bénéficient de programmes éducatifs et de formation techniques et professionnels et à faciliter leur passage du milieu scolaire au monde du travail, et elle a fourni des orientations et renforcé les capacités en amont afin que les préoccupations des femmes soient systématiquement prises en compte dans le cadre des politiques et pratiques en vigueur dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Des études thématiques ont été consacrées à ces types d'enseignement et de formation aux plans régional et national, en Tanzanie et dans les pays du Golfe ; (v) l'UNESCO a aidé sept pays – Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Tanzanie – à élaborer un programme scolaire homogène et inclusif, qui mette l'accent sur la transition entre l'enseignement primaire et le secondaire ; (vi) des études de cas sur le taux de persévérance scolaire des filles dans le secondaire en Gambie et au Sénégal ont été réalisées, les meilleures pratiques en la matière définies, et on a élaboré un programme d'enseignement des qualités propres aux dirigeants, susceptible de faire évoluer les relations entre les deux sexes, qui a été mis en œuvre en Afrique de l'Ouest anglophone dans le but d'accroître de façon viable l'accès des filles à l'enseignement secondaire.

132. Sciences exactes et naturelles : La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été systématique dans l'ensemble de la programmation et des initiatives mises en œuvre, spécifiquement conçues dans cette optique. La remise annuelle du Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science et la célébration d'événements importants qui mettent en vedette des femmes ingénieurs et scientifiques, comptent toujours parmi les principales initiatives visant à ouvrir aux femmes le monde des sciences. L'UNESCO a apporté un appui aux réseaux scientifiques et techniques féminins : (i) en inscrivant les questions relatives à la parité des sexes au programme de conférences scientifiques internationales ; (ii) en organisant pendant ces conférences des manifestations parallèles (consacrées par exemple à la place des femmes dans les activités scientifiques axées sur le développement durable, au rôle des femmes et des filles au titre de la réduction des risques de catastrophe, etc.) ; (iii) en mentionnant systématiquement les considérations liées à la parité des sexes dans les publications, moyen d'encourager les échanges sur le rôle prééminent des femmes dans les domaines étudiés, en favorisant la participation de

professionnelles des sciences et des industries mécaniques, et en faisant systématiquement de l'égalité des sexes un critère pour la constitution de divers panels scientifiques et organes de décision à tous les niveaux.

133. Sciences sociales et humaines : La problématique hommes-femmes a été systématiquement prise en compte, que les activités menées portent sur la bioéthique, les jeunes, l'intégration sociale, les migrations, les sports ou le renforcement des capacités. En bioéthique, on a tenu dûment compte des directives applicables en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes et un certain nombre d'éléments spécifiquement axés sur les femmes ont fait leur apparition, comme la garantie de l'équilibre entre les deux sexes dans la composition des comités de bioéthique nationaux. On a accordé une attention particulière au développement de l'esprit civique parmi les jeunes femmes grâce à des investissements dans la recherche axée sur les jeunes, à une détermination bien ancrée à édifier une culture de la paix, et en contribuant à atténuer les conflits et à promouvoir la réconciliation, notamment dans le cadre des processus de transition et de démocratisation. Dans le domaine de l'intégration sociale, un programme d'évaluation du degré d'ouverture des politiques publiques a été élaboré, qui est assorti d'un ensemble d'indicateurs détaillés et sexospécifiques, à quatre niveaux : constitution, législation, contenu et formulation des politiques, mécanismes institutionnels. En coopération avec divers partenaires du système des Nations Unies et ONG, l'UNESCO a continué de promouvoir une programmation thématique soucieuse de la parité des sexes, principalement dans les domaines suivants : sécurité des migrantes ; établissement des rapports sur les migrations ; intégration sociale et migrantes. Elle a également maintenu son soutien à l'accès des femmes et des filles au sport, l'éducation physique étant pour elles un moyen d'accéder à l'autonomie et de développer des qualités personnelles utiles à la démocratie comme la tolérance, la solidarité, le respect et le sens du leadership, ce qui offre aux femmes et aux filles les plus marginalisées et les plus vulnérables des passerelles vers l'intégration.

134. Culture : Les considérations liées à la parité des sexes sont plus systématiquement prises en compte dans les travaux du secteur. La participation des femmes à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel s'est accrue : (i) leur taux global de participation aux ateliers de formation au patrimoine mondial en tant que formatrices/expertes s'établit actuellement à 41 % ; (ii) les principes associés à l'égalité des sexes ont été incorporés aux directives opérationnelles, par exemple dans le Projet d'Orientations de politique générale de la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, examiné par le Comité du patrimoine mondial à sa 37^e session (juin 2013) ; quant au Comité de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), il a recommandé que les États parties accordent une attention plus grande aux femmes dans le cadre de la préservation du patrimoine immatériel ; (iii) le programme de renforcement des capacités associé à la Convention de 2003 comporte des éléments axés sur les préoccupations propres aux femmes. Au niveau national, des politiques et des mesures culturellement appropriées et traduisant le souci de respecter la parité des sexes ont été élaborées et appliquées. Par exemple, l'égalité des sexes était au cœur des 18 programmes conjoints Culture et développement du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD). En partenariat avec des organismes des Nations Unies, dont ONU-Femmes, l'UNESCO a plaidé pour que des emplois soient proposés aux femmes dans le domaine de la culture, pour que leurs préoccupations soient systématiquement prises en compte dans les politiques et les projets, pour qu'elles participent aux prises de décision et pour que l'égalité des sexes soit intégrée dans les politiques culturelles nationales. De plus, un groupe d'apprentissage sur les questions liées à l'égalité des sexes a été créé en collaboration avec CI, dans le but de prendre dûment acte de la contribution des femmes africaines à l'histoire et au développement de leur continent. Enfin, dans le cadre de son engagement à renforcer la base factuelle relative au respect de l'égalité des sexes dans le domaine de la culture, l'UNESCO prépare un rapport sur l'égalité des sexes et la culture, qui constituera un premier corpus de connaissances sur la base duquel militer pour que les femmes et les hommes bénéficient du même accès la culture et des mêmes possibilités de participer à la vie culturelle et d'y contribuer.

135. **Communication et information** : L'appui apporté par l'UNESCO à l'application par les États membres d'indicateurs sexospécifiques aux médias compte parmi les principales priorités du secteur. En coopération avec plusieurs partenaires, l'UNESCO a entrepris une série d'activités visant à sensibiliser les professionnels des médias et à renforcer leur capacité de produire des contenus audiovisuels dans le souci de respecter la parité des sexes, à appuyer l'élaboration de politiques internes axées sur l'institutionnalisation des considérations intéressantes au premier chef des femmes, ainsi qu'à encourager les auto-évaluations des politiques et pratiques des organisations médiatiques en général, afin de déterminer si elles sont ou non respectueuses de la parité des sexes. En conséquence, plus de 20 diffuseurs du service public ont adopté des indicateurs sexospécifiques. En outre, un appui a été assuré aux États membres pour qu'ils soient en mesure de formuler et d'appliquer des politiques nationales en matière d'information qui soient respectueuses de l'égalité des sexes, ce qui a aujourd'hui pour effet de rendre les femmes plus autonomes grâce à quatre facteurs : accès à l'information et au savoir, utilisation et perfectionnement des TIC. Une série de messages et de déclarations ont été conçus à des fins de sensibilisation aux difficultés qu'ont les filles et les femmes à accéder aux TIC, parmi les utilisateurs et concepteurs desquels elles sont sous-représentées, et à la nécessité et aux moyens d'accroître leur participation à ces divers titres. Grâce à ses programmes de formation, l'UNESCO continue à œuvrer pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les cadres nationaux et institutionnels, ainsi que dans les programmes scolaires ; elle explique que c'est une condition de la sécurité des journalistes et elle produit des émissions axées sur l'égalité des sexes pour les stations de radio locales, plaide pour que les grands médias tiennent compte de cet impératif et encourage la familiarisation avec les médias et l'information, ainsi que le dialogue interculturel.

136. **Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)** : L'UNESCO continue de produire des données et des statistiques ventilées par sexe dans tous ses domaines de compétence et à calculer des indicateurs sexospécifiques (comme les indices de parité) dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la technologie, de la culture et de la communication, mais aussi à publier et à diffuser des données dans le but spécifique de toucher des publics plus larges, en particulier les étudiants et les enseignants, afin de sensibiliser aux disparités entre hommes et femmes dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation.

Adaptation à la situation financière

137. **Mobilisation de fonds et partenariats** : Pour répondre aux problèmes résultant de la situation financière actuelle, l'UNESCO a recherché des financements externes auprès de sources plus diverses. Tandis que les efforts pour mobiliser des fonds en faveur de programmes sexospécifiques – Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, Partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science, indicateurs de développement des médias tenant compte de la problématique hommes-femmes – se poursuivaient avec succès, des financements ont également été obtenus auprès du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) et du mécanisme de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de la Commission européenne pour des initiatives au niveau des pays. De nouveaux partenariats ont vu le jour, avec la Koc University (Turquie) afin qu'il soit possible d'adapter les programmes de formation à la parité des sexes de l'UNESCO au secteur privé, et avec INTEL afin d'élaborer des programmes destinés aux filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

138. **Impact de la situation financière sur l'exécution des programmes** : Compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation, les progrès dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres ont été accomplis dans une large mesure grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires destinés à des initiatives sexospécifiques. On a veillé à faire en sorte que les ressources des secteurs de programme – budget ordinaire et fonds extrabudgétaires – se concentrent sur la production d'un impact maximum et, au sein du Secrétariat, sur la mise en place de structures et de capacités durables qui permettent de faire progresser l'action menée au titre de l'égalité des sexes.

139. Pour **ODG/GE**, l'unité centrale chargée de coordonner et de suivre cette priorité globale au sein du Secrétariat, l'impact de la situation financière a été notable, puisque son budget ordinaire a été amputé de 80 %. Cette diminution a été en partie compensée par l'octroi de ressources financières – d'un montant limité – en provenance du Fonds d'urgence et par le fait que la Division s'appuie principalement sur les compétences pointues de son personnel. Au cours de la période à l'examen, ODG/GE a fonctionné avec un personnel réduit¹² en raison de la réaffectation d'un poste P-4 à SHS en février. À l'heure actuelle, ODG/GE parvient à fonctionner grâce à la présence d'un expert associé, dont le contrat arrivera à son terme en octobre 2013, et à l'assistance fournie par des stagiaires recrutés pour de longues ou courtes durées. Afin de réaliser des économies, comme lors des précédentes périodes, ODG/GE a poursuivi la pratique de la participation virtuelle à des réunions, a limité au maximum les voyages et a suspendu toute publication jusqu'à nouvel ordre.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience acquise

140. Le décalage entre les engagements fermes pris en faveur de l'égalité des sexes dans les documents stratégiques et la traduction optimale de ces engagements par des mesures concrètes qui se reflètent dans la programmation – aux niveaux de la conception, de l'allocation de fonds, du suivi/présentation des résultats et de l'évaluation – demeure le principal problème pour l'UNESCO, comme d'une manière générale pour les gouvernements et les organisations concernées. Ce décalage est aggravé par le caractère limité des capacités et des ressources – humaines et financières – dont dispose l'Organisation pour mettre à exécution les deux pierres angulaires de son approche en matière d'égalité des sexes, à savoir la programmation sexospécifique et la prise en compte systématique des questions relatives à la parité des sexes. La programmation sexospécifique – censée réduire les disparités entre hommes et femmes dans des domaines spécifiques en mettant l'accent sur les femmes et les filles ou sur les hommes et les garçons, mais aussi sur la transformation des normes associées à la masculinité et à la féminité – est comprise et appliquée plus aisément. Il en résulte une situation dans laquelle le personnel et l'encadrement considèrent que les initiatives sexospécifiques suffisent à honorer les engagements pris au titre de la priorité globale Égalité des genres. La prise en compte systématique des questions relatives à la parité des sexes, acceptée par le système des Nations Unies comme la stratégie la plus prometteuse pour promouvoir l'égalité des sexes, demeure mal comprise et sous-utilisée.

141. Pour remédier efficacement à ces écueils, l'UNESCO (i) réexamine ses activités de renforcement des capacités concernant la priorité globale Égalité des genres – un programme remanié sera mis en œuvre au cours du nouvel exercice biennal ; (ii) incorpore désormais le « marqueur de l'égalité des sexes » dans SISTER afin de suivre de façon plus fiable et systématique la manière dont les ressources financières sont allouées et utilisées ; (iii) élabore des modalités régissant l'obligation de rendre compte et des dispositifs de responsabilisation qui soient adaptés au deuxième Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes.

Décision proposée

142. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la recommandation 13 de la résolution 33 C/92 ainsi que la résolution 33 C/78, dans laquelle la Conférence générale demande au Conseil exécutif de lui

¹² Actuellement, la dotation en effectifs d'ODG/GE est la suivante : un poste de directeur, trois postes d'administrateur (P-5, P-4 et P-3) et un poste d'agent des services généraux (G-5). ODG/GE est l'une des plus petites unités spécialisées dans la promotion de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies.

faire rapport à chaque session sur l'exécution du Programme et budget (C/5) en cours, avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (C/3),

2. Rappelant également la résolution 34 C/89, qui invite le Conseil exécutif à procéder à une évaluation plus ample et plus stratégique de l'exécution des programmes, y compris en ce qui concerne le document EX/4, en exprimant progressivement ses vues au cours de l'exercice biennal sous la forme de décisions portant expressément sur l'exécution des différents programmes au niveau des axes d'action,
3. Rappelant sa décision 191 EX/4,
4. Ayant examiné le document 192 EX/4 Partie I,
5. Se déclare satisfait de la structure améliorée du rapport, de l'approche analytique et de la qualité de l'information et des données factuelles qui y sont présentées ;
6. Note avec satisfaction les progrès réalisés dans la poursuite de résultats et les mesures prises pour assurer l'exécution du programme en dépit d'importantes restrictions budgétaires ;
7. Invite la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour garantir la bonne exécution du programme ;
8. Demande à la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 194^e session, des progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés du 36 C/5.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4

Partie II

PARIS, le 28 août 2013
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE II

Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013

et

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2012-2013 (36 C/5 approuvé) État au 30 juin 2013 (non audité) (N° 51)

Résumé

Le document 192 EX/4 Partie II contient :

- A. Le Rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013.

Conformément à la résolution 36 C/111, paragraphes (b) et (e), la Directrice générale présente au Conseil exécutif :

- (i) un rapport sur les ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2012-2013 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 ;
- (ii) un rapport sur les virements opérés entre articles budgétaires par suite d'ajustements dans la structure organisationnelle.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 9.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2012-2013 au 30 juin 2013.

PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS
BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION
PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2012-2013**

1. La Partie A présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.

I. Ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2012-2013 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de 2013

2. Le paragraphe (b) de la résolution 36 C/111 autorise la Directrice générale à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2012-2013, des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le tableau ci-après présente un récapitulatif par Secteur/Bureau des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Le détail de ces opérations figure à l'annexe I du document 192 EX/4.INF.2.

Secteur/Bureau	\$	Poids relatif
Direction (IOS)	74 130	2,0 %
Éducation (ED)	1 117 706	29,8 %
Sciences exactes et naturelles (SC)	278 646	7,4 %
Sciences sociales et humaines (SHS)	288 260	7,7 %
Culture (CLT)	1 015 025	27,1 %
Communication et information (CI)	309 636	8,3 %
Plates-formes intersectorielles	13 870	0,4 %
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC/BFM)	587 414	15,7 %
Services liés au programme (BSP)	40 000	1,1 %
Gestion des services de soutien (MSS)	26 891	0,7 %
Total, dons et contributions spéciales	3 751 578	100,0 %

3. Une liste des contributions en nature à l'exécution du programme pour la période allant de janvier à juin 2013 figure à l'annexe II du document 192 EX/4.INF.2 ; la valeur indicative totale s'élève à 3,6 millions de dollars. Les contributions en nature sous forme de biens et services qui apportent un soutien direct à des opérations et des activités approuvées et peuvent être évaluées de manière fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Il s'agit notamment de la fourniture de locaux et d'équipements, en particulier pour les unités hors Siège. La liste des contributions en nature est non exhaustive car les efforts se poursuivent pour mettre en place un système d'enregistrement et d'évaluation de ces contributions.

II. Augmentations statutaires des coûts de personnel

4. Augmentation de l'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et de rang supérieur à compter d'avril 2013 : conformément à la méthodologie approuvée, la CFPI réexamine chaque année l'ajustement pour affectation afin de s'assurer que les traitements du personnel du cadre organique recruté sur le plan international dans des lieux d'affectation autres que New York (c'est-à-dire la base du régime des traitements) procurent le même pouvoir d'achat que les traitements versés au personnel de rang équivalent à New York, et ce afin de procéder à des ajustements, si nécessaire.

5. Les examens pratiqués par la CFPI en avril 2013 ont fait ressortir qu'il fallait relever de 2 % l'ajustement pour affectation du personnel en poste à Paris afin de rétablir la parité de pouvoir

d'achat avec le personnel de rang équivalent à New York, ce qui est dû en grande partie aux fluctuations importantes de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. L'incidence budgétaire de cette augmentation représente 1 million de dollars pour les neuf mois restant à courir de l'exercice biennal, montant qui était intégré dans le budget prévisionnel des coûts de personnel de 356 millions de dollars.

6. Relèvement du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension du personnel du cadre organique : en réponse à une demande de l'Assemblée générale, la CFPI a réexaminé la méthode de calcul des ajustements en 2012. Elle a indiqué que la méthode avait été appliquée comme prévu mais a décidé de reporter le relèvement de l'ajustement pour affectation à New York, qui devait intervenir en août 2012, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée générale. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a décidé que le fonctionnement normal du système d'ajustement reprendrait le 1^{er} février 2013 et que le coefficient d'ajustement révisé pour New York serait appliqué à compter de cette date. Cela s'est traduit par une augmentation d'environ 2 % de la rémunération considérée aux fins de la pension applicable au personnel du cadre organique, étant donné que les révisions du coefficient d'ajustement de New York influent sur le barème des rémunérations considérées aux fins de la pension. Ce relèvement représente environ 0,3 million de dollars de coûts de personnel supplémentaires, montant qui était également intégré dans le budget prévisionnel des coûts de personnel.

III. Transferts entre articles budgétaires

7. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013, « dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 % [des crédits initialement ouverts], la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif ». À cet égard, la Directrice générale a soumis son rapport concernant tous les virements entre articles budgétaires effectués depuis le début de l'exercice biennal en cours (Réf. : décisions 190 EX/4 et 191 EX/4). Le détail des virements de crédits destinés à couvrir les coûts de personnel pendant la période allant de janvier à juin 2013 est indiqué, par article budgétaire, dans le Tableau révisé des ouvertures de crédits figurant à l'annexe III du document 192 EX/4.INF.2 ; le tableau ci-après en présente un récapitulatif.

8. Le montant de 1 021 000 dollars (qui excède de 8 % la limite de 1 % des crédits initialement ouverts) indiqué au titre du Bureau de la gestion financière (BFM) correspond au transfert de personnel, précédemment dans les unités administratives des services internes et des services liés au programme, vers la nouvelle plate-forme des AO (BFM) dans le cadre de l'objectif 13 de la feuille de route. Les autres transferts effectués entre les programmes et les services liés au programme sont d'un montant inférieur à 1 % des crédits initialement ouverts.

Articles budgétaires	Transferts aux fins de comparaison (personnel) \$
Titre I – Politique générale et Direction	
B. Direction (ODG et ETH)	(330 500)
Titre II – Programmes et services liés au programme	
A. Programmes	(254 500)
B. Services liés au programme	(102 000)
Titre III – Services internes	
A. Gestion des ressources humaines	(76 000)
B. Gestion financière	1 021 000
C. Gestion des services de soutien	(258 000)
Total des crédits ouverts	
	-

IV. Action attendue du Conseil exécutif

9. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément à la résolution 36 C/111, paragraphes (b) et (e) (document 192 EX/4 Partie II et annexe I du document 192 EX/4.INF.2),

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **3 751 578** dollars réparti comme suit :

	\$
Titre I.B – Direction (IOS)	74 130
Titre II.A – Grand programme I – Éducation (ED)	1 117 706
Titre II.A – Grand programme II – Sciences exactes et naturelles (SC)	278 646
Titre II.A – Grand programme III – Sciences sociales et humaines (SHS)	288 260
Titre II.A – Grand programme IV – Culture (CLT)	1 015 025
Titre II.A – Grand programme V – Communication et information (CI)	309 636
Titre II.A – Plates-formes intersectorielles	13 870
Titre II.A – Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC/BFM)	587 414
Titre II.B – Services liés au programme (BSP)	40 000
Titre III.C – Gestion des services de soutien (MSS)	26 891
Total	<u>3 751 578</u>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure dans les annexes I et II du document 192 EX/4.INF.2 ;

II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
5. Prend note des virements entre articles budgétaires résultant de la restructuration de l'Organisation, compte tenu de l'objectif 13 de la feuille de route, tels qu'énumérés aux paragraphes 7 et 8 du document 192 EX/4 Partie II ;
6. Prend note également du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe III du document 192 EX/4.INF.2.

PARTIE B

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Tableau de bord – Exécution du programme au 30 juin 2013

Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

**I. BUDGET GLOBAL AU 30 JUIN 2013 – ÉTAT DES RESSOURCES PAR SOURCE
DE FINANCEMENT – réf. : tableau 1 du document 192 EX/4.INF.2**

Le montant total des ressources disponibles pour 2012-2013 (1 126,9 millions de dollars) se décompose comme suit :

- Programme ordinaire : **517,6 millions de dollars** sur la base des prévisions de dépenses pour le 36 C/5, avec un taux de dépense de 73,0 %.
- Fonds d'urgence : **26,2 millions de dollars** ont été alloués en 2012-2013, avec un taux de dépense de 64,1 %.
- Ressources extrabudgétaires : **251,1 millions de dollars** d'engagements de dépenses autorisés à ce jour en 2013, avec un taux de dépense de 38,7 % (**332 millions de dollars** autorisés en 2012).

(a) Prévision concernant le Programme ordinaire du 36 C/5

Les **prévisions de dépenses de 507,4 millions de dollars** (le montant de 517,6 millions de dollars inclut 10 millions de dollars de dons reçus au titre du Programme ordinaire) se traduisent par un déficit de financement de 41,4 millions de dollars par rapport au plafond des dépenses de 466 millions de dollars fixé par la Directrice générale.

Le plafond des dépenses était initialement fixé à 465 millions de dollars, soit un montant inférieur de 29 % au 36 C/5 approuvé, pour tenir compte du non-paiement de 22,4 % des contributions mises en recouvrement et de la nécessité de combler, à hauteur de 42 millions de dollars, le déficit enregistré pour le 35 C/5 suite au non-paiement par un État membre de ses contributions dues pour 2011. Le plafond des dépenses a été relevé à 466 millions de dollars suite à des ajustements concernant les engagements de 2010-2011.

Le déficit de financement de 41,4 millions de dollars est lié à l'absorption du déficit enregistré en 2011 et représente une baisse de 22,3 % par rapport au 36 C/5 approuvé. Le déficit de financement de 50,5 millions de dollars mentionné dans le document 191 EX/4 Partie II a été revu à la baisse de 9 millions de dollars pour tenir compte de la révision du plan de travail, en juin 2013, selon les modalités suivantes :

- réduction de 3 millions de dollars qui s'explique par des contributions au système des Nations Unies d'un montant définitif inférieur aux prévisions, par le report de certains aspects de la réforme du dispositif hors Siège et par la révision à la baisse des plans de travail de certaines activités suite au financement des réunions statutaires par d'autres sources, y compris le Fonds d'urgence ;
- réduction de 2 millions de dollars des coûts de personnel prévus suite aux recommandations de la CFPI concernant l'ajustement pour affectation du personnel du cadre de service et de bureau ;

- réduction de 4 millions de dollars liée à la suppression de la provision pour les augmentations prévisibles des coûts (Titre V du budget) et aux délais de recrutement pour les postes essentiels.

Le Secrétariat procède actuellement à l'examen des besoins en matière de structures et d'effectifs pour le prochain exercice biennal sur la base des priorités de programme définies à la 5^e session extraordinaire du Conseil exécutif (5 X/EX/Décisions). C'est dans cette optique que le recrutement pour pourvoir des postes essentiels à l'accomplissement d'une mission est en train d'être réexaminé, car ces derniers ont un impact sur les structures. Ce réexamen conduira à de nouvelles réductions des chiffres définitifs des prévisions de dépenses et du déficit pour l'exercice biennal en cours.

Les prévisions de dépenses tiennent également compte des mesures de gain d'efficacité mentionnées dans le document 192 EX/4 Partie III concernant les objectifs de la feuille de route. Cela inclut l'impact de la réorganisation du Secteur de la gestion des services de soutien (MSS) et du Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI), la mise en place d'une plate-forme des AO réduite pour les secteurs/services autres que les secteurs de programme, ainsi que d'autres mesures, telles que la limitation des engagements à ceux qui doivent être pleinement honorés d'ici à fin décembre 2013 et les contrôles sur les dépenses relatives à l'assistance temporaire, aux consultants et aux voyages.

Aucun déficit de trésorerie n'est à prévoir pour le reste de l'année 2013 étant donné que le déficit de financement, qui s'élève à 41,4 millions de dollars, sera progressivement couvert par des transferts provenant du Fonds d'urgence.

(b) Évolution du budget

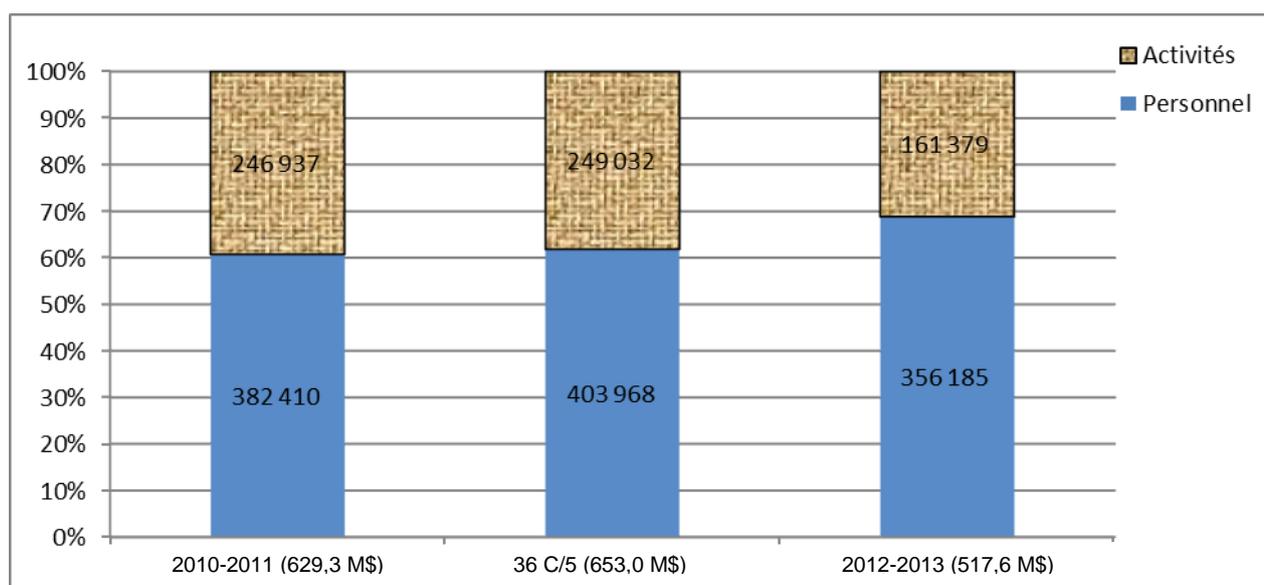
Le montant total des prévisions de dépenses (y compris les dons) est inférieur de 135,4 millions de dollars à celui du 36 C/5 approuvé.

Les activités du Programme ordinaire ont fait l'objet d'une réduction de 87,7 millions de dollars mais sont complétées par 26,2 millions de dollars au titre du Fonds d'urgence, soit une baisse de 61,5 millions de dollars (25 %).

Malgré l'intégration des augmentations de traitements pour deux années, et en dépit de la marge de manœuvre plus limitée en termes de réductions d'effectifs ainsi que de la part importante des ressources humaines dans les programmes de l'UNESCO, les prévisions concernant les coûts de personnel sont inférieures de 47,7 millions de dollars (11,8 %) à celles du 36 C/5 approuvé. Ces prévisions sont fondées sur le gel, depuis 2012, de la quasi-totalité des postes vacants, ou qui vont le devenir, ce qui implique que près de 20 % du nombre total des postes du 36 C/5 approuvé demeurent vacants à la fin du mois de juin 2013. Sur les 137 postes « essentiels » dont l'ouverture au recrutement a été approuvée, 90 sont toujours vacants : 62 (69 %) sont destinés aux activités des bureaux hors Siège (dont 16 directeurs/chefs de Bureau), 21 aux grands programmes et 7 aux services internes.

Ces réductions se traduisent par un ratio activités/personnel de 31 %/69 % dans les prévisions de dépenses actuelles (à l'exclusion des activités financées par le Fonds d'urgence) contre 38 %/62 % dans le 36 C/5 approuvé.

(Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures)



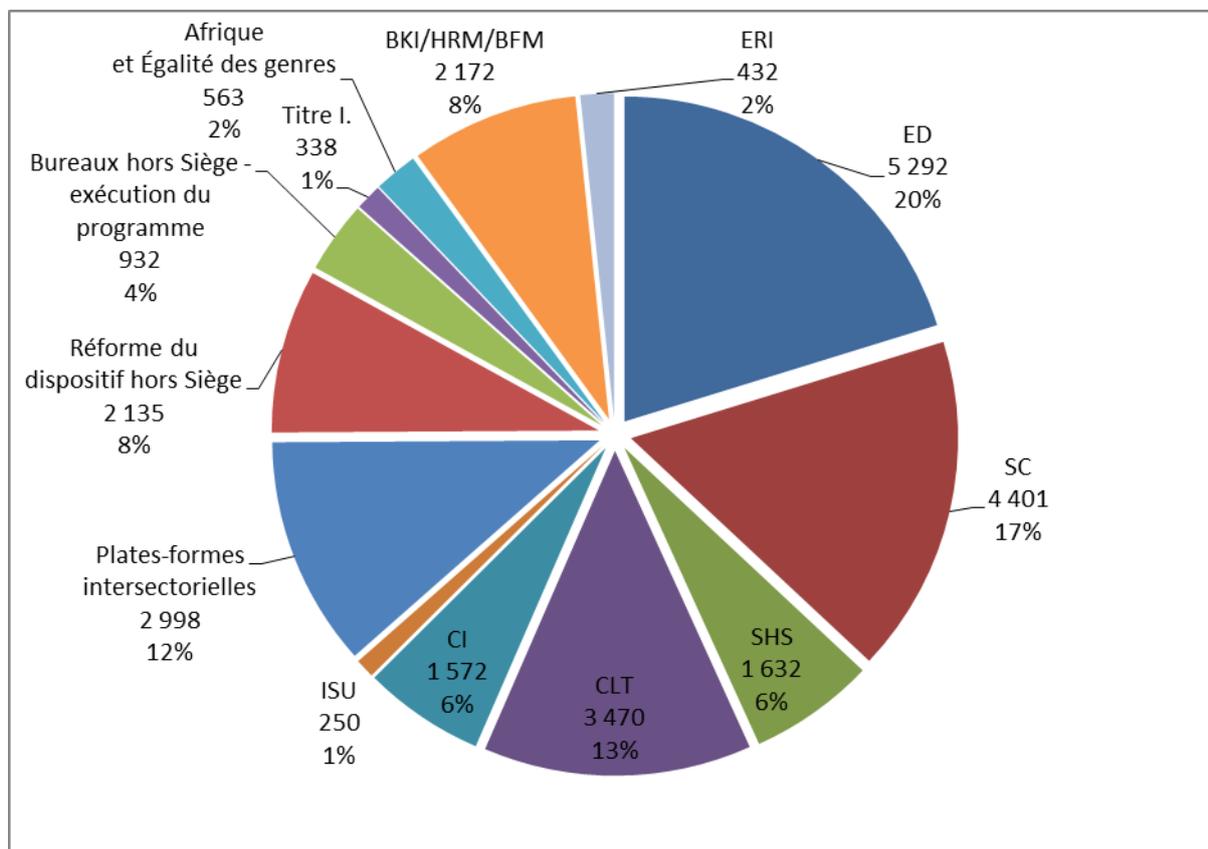
Évolution par titre du budget (dépenses du 35 C/5 par rapport aux prévisions du 36 C/5)

	2010-2011 (629,3 M\$)	2012-2013 (517,6 M\$)	Part relative en 2010-2011 (%)	Part relative en 2012- 2013 (%)	2012-2013 Hausse/(baisse) par rapport à 2010-2011
Titre I Politique générale et Direction	44 793	40 136	7,1%	7,8%	-10,4%
Titre II.A Programmes	374 221	304 164	59,5%	58,8%	-18,7%
Titre II.B Services liés au programme	49 852	42 550	7,9%	8,2%	-14,6%
Titre II.C Programme de participation et bourses	21 040	14 420	3,3%	2,8%	-31,5%
Titre III Services internes	125 672	102 219	20,0%	19,8%	-18,7%
Titres IV et V Remboursement d'emprunts et augmentations prévisibles des coûts	13 784	14 074	2,2%	2,7%	2,1%
Total	629 362	517 564	100,0%	100,0%	-17,8%
Services internes (sauf plate-forme des AO)	125 672	101 219	20,0%	19,6%	-19,5%

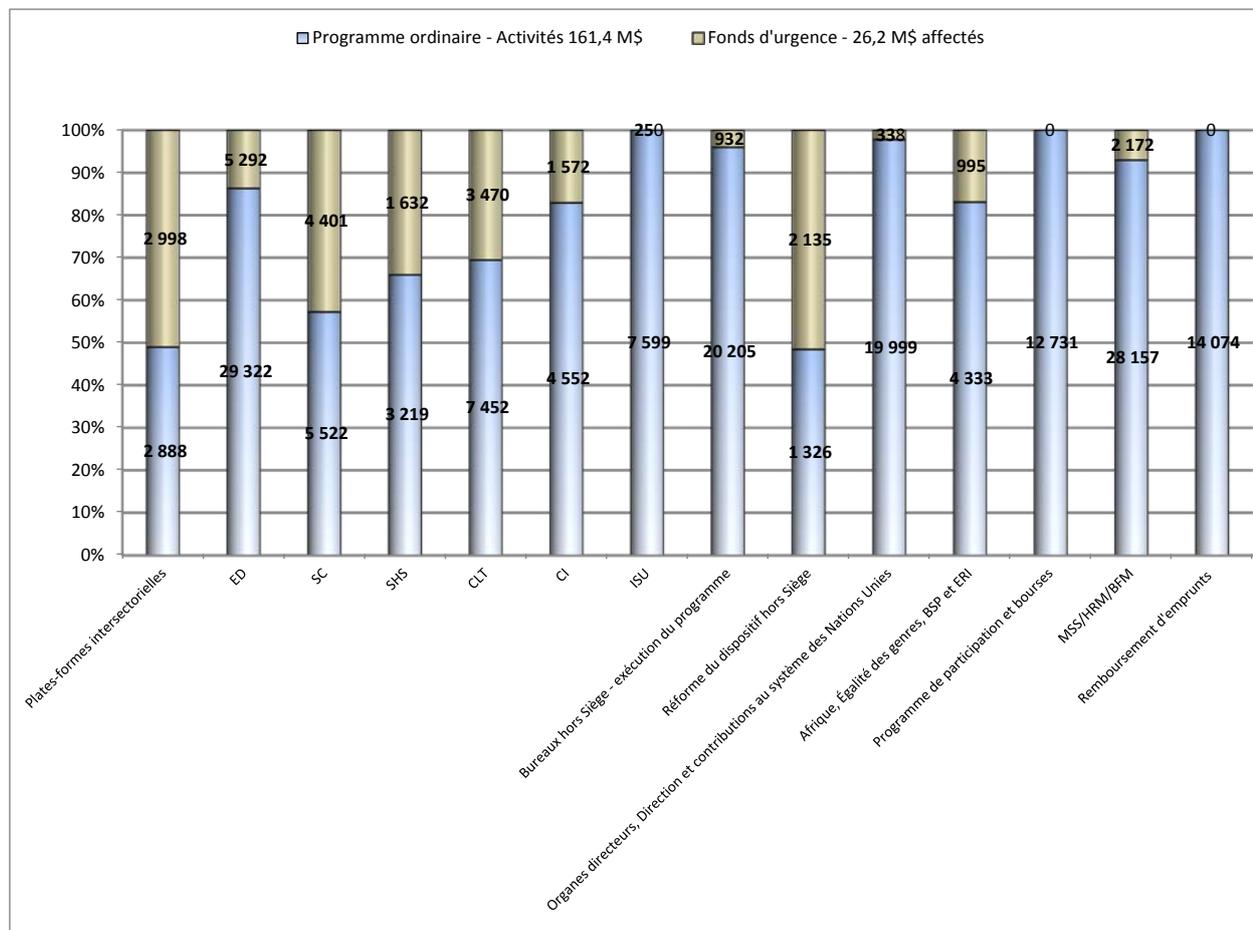
Le tableau ci-dessus indique une baisse de près de 112 millions de dollars (17,8 %) du budget global dans les prévisions actuelles par rapport au montant total des dépenses de l'exercice biennal précédent. Alors que le budget global pour 2012-2013 a été réduit de 17,8 %, l'Organisation a réduit les prévisions de dépenses pour les services internes (Titre III) de 19,5 % et réduit légèrement leur part relative (0,4 %) dans le budget total. Il est difficile d'opérer des réductions dans les Titres I et III en raison de l'importance des coûts fixes et incompressibles tels que les contributions au système des Nations Unies, les licences, les frais généraux et charges de maintenance et les cotisations à la CAM au titre des participants associés.

(c) Fonds d'urgence – réf. : tableau 1 du document 192 EX/4.INF.2

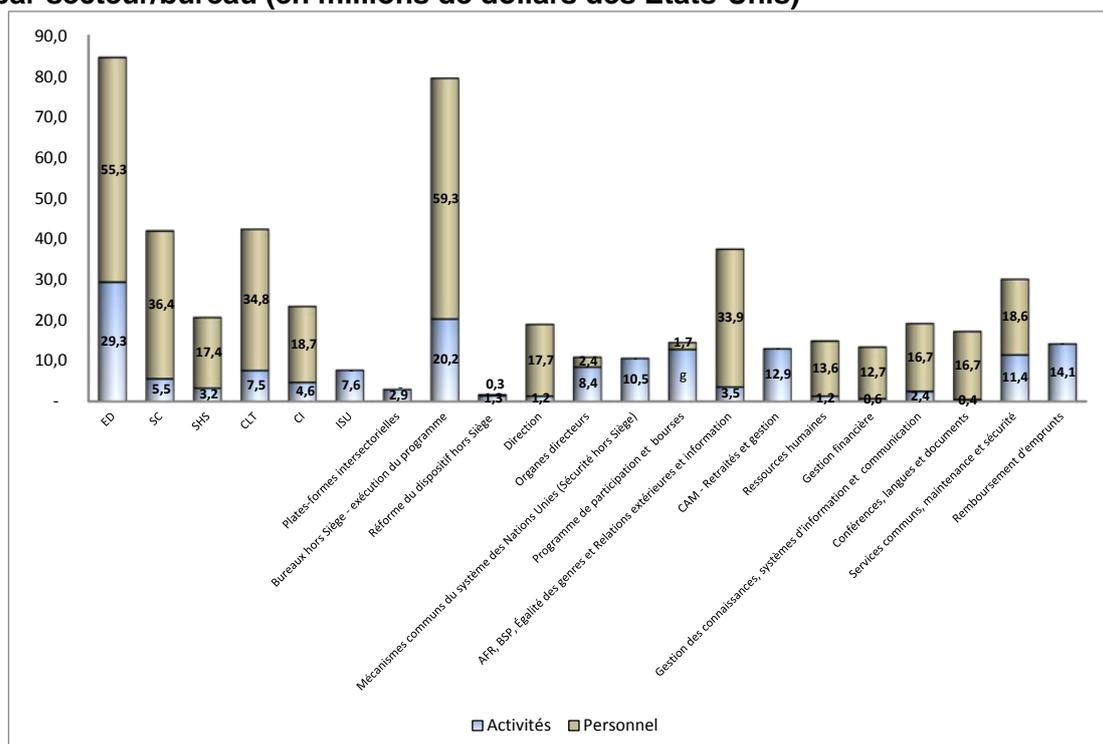
Le montant des fonds alloués, soit **26,2 millions de dollars**, représente 34,8 % des fonds reçus (75,1 millions de dollars). Les cinq principaux bénéficiaires sont les suivants : Éducation (ED) – 5,3 millions de dollars ; Sciences (SC), y compris la COI – 4,4 millions de dollars ; Culture – 3,5 millions de dollars ; Hors Siège et réforme – 3,1 millions de dollars ; Plates-formes intersectorielles – 3 millions de dollars. La figure ci-après montre la répartition des ressources allouées au titre du Fonds d'urgence.



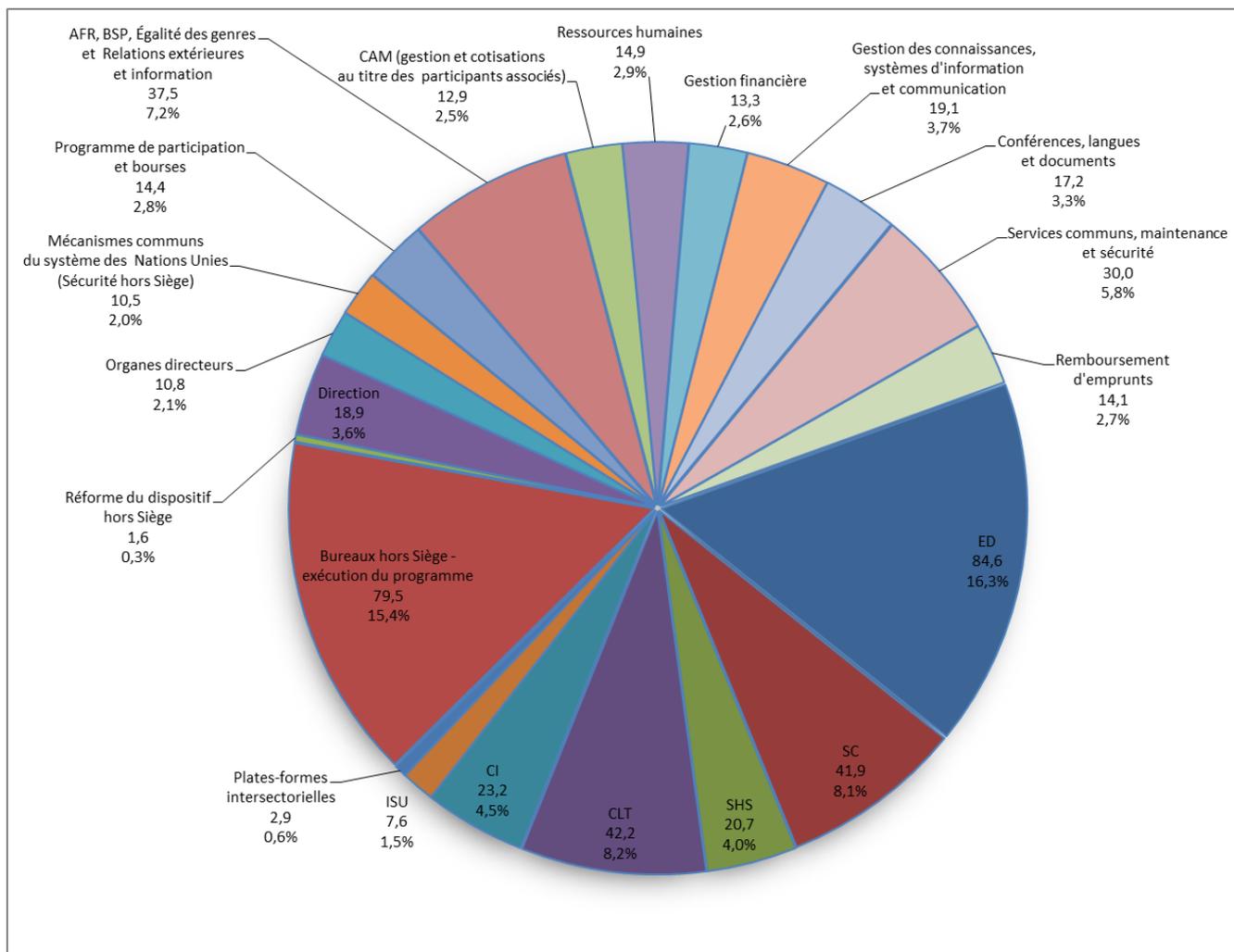
La figure ci-après présente, par secteur/bureau, le rapport entre le budget des activités du Programme ordinaire (161,4 millions de dollars) et les ressources complémentaires provenant du Fonds d'urgence (26,2 millions de dollars).



(d) Montant total des dépenses prévues au titre du Programme ordinaire (517,6 M\$) par secteur/bureau (en millions de dollars des États-Unis)



Les principaux bénéficiaires sont ED (16,3 %), BFC/BFM – Exécution du programme par les bureaux hors Siège (15,4 %), CLT (8,2 %) et SC (8,1 %). S'agissant des coûts fixes, il convient de noter que le remboursement d'emprunts représente 2,7 % du budget total et que 2,5 % supplémentaires sont alloués à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) pour la gestion et les cotisations au titre des participants associés. Les dépenses d'appui relatives à la maintenance, à la sécurité et aux services communs représentent 5,8 %, la gestion des connaissances et les systèmes d'information 2,9 % et la gestion financière (y compris la plate-forme des AO interne) 2,6 % du budget total, comme le montre la figure ci-après :



(e) Ressources extrabudgétaires – réf. : tableau 1 du document 192 EX/4.INF.2

À ce jour, le montant total des autorisations d'engagement de dépenses s'élève à 251,1 millions de dollars, les parts les plus élevées étant les suivantes : ED (42 %), CLT (25 %) et SC (15 %). En ce qui concerne les modalités de financement, les fonds-en-dépôt représentent 40,3 %, suivis des comptes spéciaux et des contributions volontaires (25 %), des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (21,4 %) (le Brésil représentant 70 %), et des sources Nations Unies (10,1 %). Des précisions sont fournies dans les tableaux 5 à 8 du document 192 EX/4.INF.2.

II. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS AU 30 JUIN 2013

(a) Dépenses du Programme ordinaire – réf. : tableau 1 du document 192 EX/4.INF.2

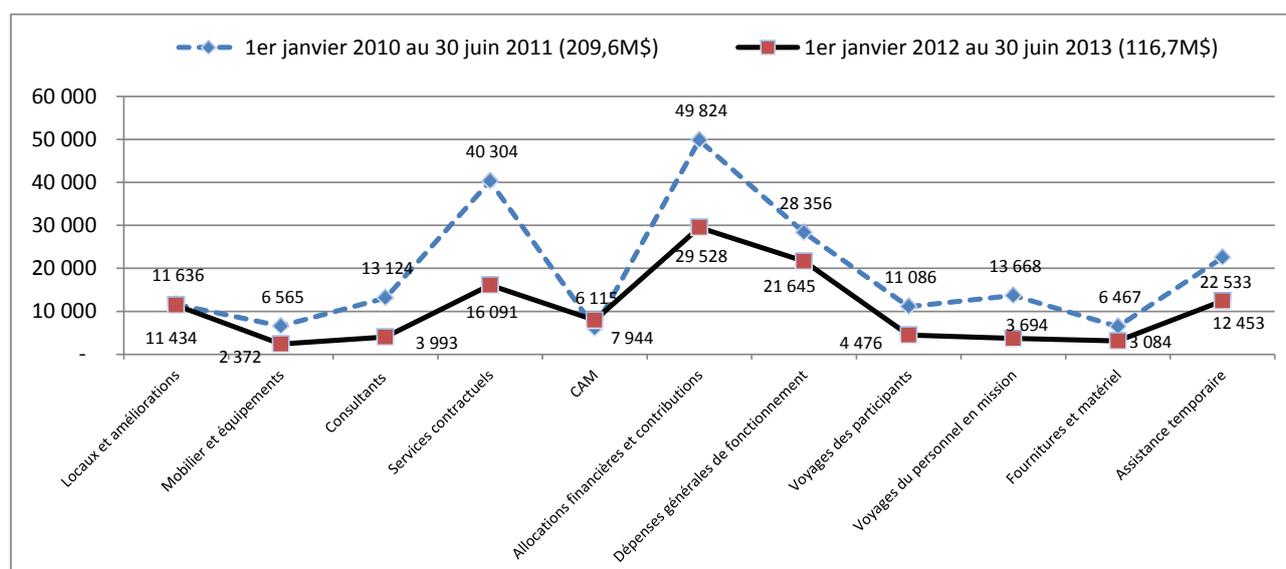
Le montant des dépenses de 377,9 millions de dollars représente 73 % du montant total des prévisions (517,6 millions de dollars), par rapport à un objectif théorique de 75 % pour la période écoulée. Les coûts d'activité (116,7 millions de dollars) représentent 31 % du montant total des

dépenses, avec un taux de dépense de 72,3 % des besoins prévisionnels du plan de travail. Les coûts de personnel représentent 69 % du montant total des dépenses, avec un taux de dépense de 73,3 % par rapport aux besoins prévisionnels.

La plupart des titres du budget présentent un taux de dépense conforme ou légèrement inférieur à l'objectif visé : le Titre II.A (Programmes) affiche un taux de 72,5 %, le Titre II.B (Services liés au programme) de 73,3 % et le Titre III (Services internes) de 76,2 %. Toutefois, le Titre I.A (Organes directeurs), avec un taux de 55,3 % et le Titre I.C (Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies), avec un taux de 59,3 %, affichent un taux de dépense nettement inférieur à l'objectif car les dépenses relatives à la Conférence générale et à la participation aux mécanismes communs des Nations Unies interviennent à la fin de la seconde année de l'exercice biennal. Des détails concernant l'exécution du programme sont fournis plus loin dans le présent document (tableau 2).

Les dépenses effectives pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal en cours font apparaître, par rapport à la même période de l'exercice antérieur, une baisse de 7 % pour les coûts de personnel (19,4 millions de dollars) et de 44 % pour les coûts d'activité (92 millions de dollars), soit une baisse globale de 22 %.

(b) Réduction des coûts d'activité

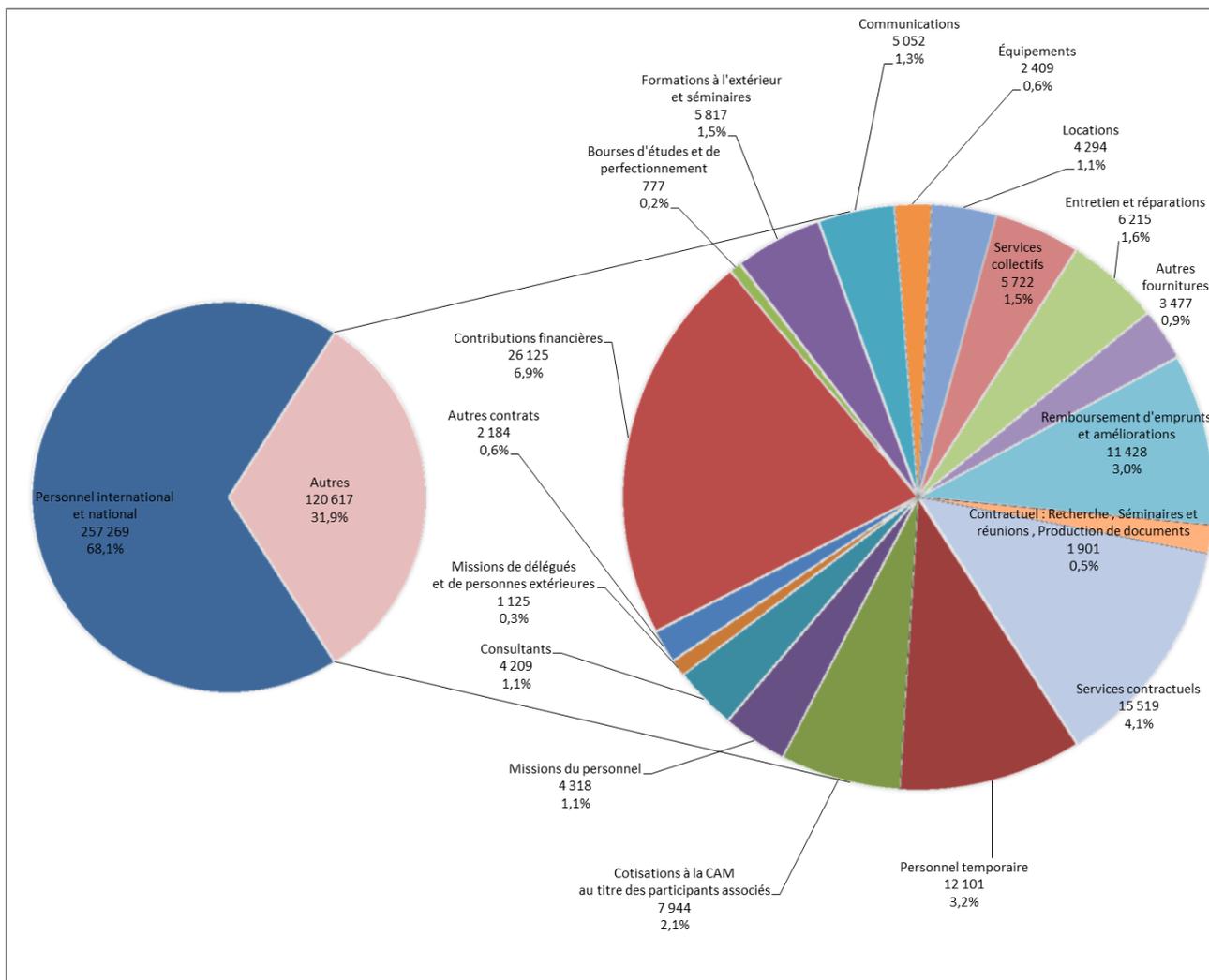


La réduction globale des coûts d'activité au cours des 18 premiers mois de la période couverte par le 36 C/5 par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par une diminution du niveau d'activités, la modification de certaines politiques et procédures, ainsi que la mise en place de mesures telles que la suppression des voyages en classe affaires, le renforcement de la planification et de la gestion des voyages, et l'application de contrôles plus stricts sur le recours à l'assistance temporaire. Les réductions notables par rapport à l'exercice biennal précédent concernent notamment les voyages du personnel en mission (-73 %), les consultants (-70 %), le mobilier et les équipements (-64 %), les voyages des participants (-60 %), les services contractuels (-60 %) et l'assistance temporaire (-45 %).

(c) Dépenses par poste (personnel et activités)

Conformément aux principes de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), les rapports adopteront désormais une approche des catégories de dépenses non plus fondée sur les apports mais sur le coût total de la réalisation d'un résultat du programme, à la fois en termes d'activités et de personnel. Par ailleurs, étant donné que les budgets indicatifs par poste de dépenses sont établis sur la base d'un scénario de 653 millions de dollars, soit une réduction de 35 % du budget

des activités, l'ancien tableau 4 (qui contenait des informations sur l'assistance temporaire, les services contractuels et les voyages) ne figurera plus dans les rapports. Toutefois, afin d'harmoniser les rapports budgétaires avec la classification des coûts des normes IPSAS, les informations fournies ci-après présentent des tendances globales plus détaillées en matière de dépenses au 30 juin 2013 (personnel et activités), sur la base d'une classification principale des coûts mêlant les catégories utilisées dans les états financiers audités établis conformément aux IPSAS et les postes de dépenses traditionnels, ce qui donne un meilleur aperçu de la manière dont l'Organisation engage ses dépenses.



Comme l'indique la figure ci-dessus, les traitements et indemnités représentent la part la plus importante du montant total des dépenses (68,1 %). Viennent ensuite les contributions financières (6,9 %), qui comprennent essentiellement les allocations financières aux instituts de catégorie 1 et les contributions au Programme de participation, aux conférences, aux publications et aux activités conjointes du système des Nations Unies. Les services contractuels (4,1 %) incluent les gardes et la sécurité hors Siège, ainsi que les primes d'assurance. Les voyages relatifs aux missions de délégués représentent 1,4 %, tandis que la formation à l'extérieur et les séminaires représentent 1,5 %.

Les coûts fixes liés à la maintenance des bâtiments hors Siège ainsi qu'aux charges communes au Siège comprennent les communications (1,3 %), les locations (1,1 %), l'entretien et les réparations (1,6 %) et les services collectifs (1,5 %). Les autres coûts fixes incluent les cotisations à la CAM au titre des participants associés (2,1 %) et le remboursement d'emprunts (3 %).

En ce qui concerne la source de financement du montant total des dépenses (377,9 millions de dollars), le budget pour les coûts de personnel a couvert près de 68 % des dépenses relatives au personnel, telles que les traitements et indemnités, et 1 % des dépenses relatives à l'assistance temporaire. Les 31 % restants du montant total des dépenses ont été financés par le budget pour les activités.

III. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Les tableaux 1 à 8 du Tableau de bord figurent désormais dans le document 192 EX/4.INF.2, ce qui permet de consacrer la partie B du présent document au résumé et à l'analyse de la situation financière de l'Organisation.

Tableau 1 – Dépenses globales par article budgétaire principal (budget ordinaire, Fonds d'urgence et ressources extrabudgétaires)

Ce tableau prend en compte les virements de crédits opérés entre articles budgétaires et les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal. Les analyses s'appuient sur les chiffres du budget de 653 millions de dollars du 36 C/5 approuvé, sur l'enveloppe provisoire de 465 millions de dollars fixée par la Directrice générale pour les dépenses, et sur le chiffre de 517,6 millions de dollars de dépenses prévues (qui inclue les dons d'un montant de 10,1 millions de dollars reçus au 30 juin 2013). Enfin, ce tableau indique, pour chaque article budgétaire, les dépenses ventilées en coûts de personnel et coûts d'activité.

Pour le Programme ordinaire et le Fonds d'urgence, les allocations et les dépenses portent sur deux années, avec un objectif théorique de 75 % pour la période écoulée à la fin du mois de juin 2013.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le taux de dépense global au 30 juin 2013 était de 73 % (377,9 millions de dollars) par rapport aux prévisions de 517,6 millions de dollars pour l'exercice biennal.

Sur les 26,2 millions de dollars alloués au titre du Fonds d'urgence, 22,7 millions de dollars l'ont été au Titre II.A (voir tableau 1), portant directement à 82 millions de dollars les crédits du Programme ordinaire pour les grands programmes et les activités hors Siège (voir tableau 2). Le montant total des dépenses au titre du Fonds d'urgence s'élève à quelque 16,8 millions de dollars, soit 64,1 % du montant total des fonds alloués.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une seule année, à savoir 2013, avec un objectif théorique de 50 % pour la période écoulée en juin 2013. Le taux de dépense de 38,7 % (97,2 millions de dollars) pour les ressources extrabudgétaires est donné à titre indicatif, les projets étant élaborés et gérés sur une base pluriannuelle et les autorisations d'engagement de dépenses intervenant à différents moments tout au long de l'année. Le taux de dépense au 30 juin 2013 est en légère hausse de 3 % par rapport à la même période en 2012 (35,9 %). C'est le fruit d'un effort continu visant à mieux planifier les ressources et à réexaminer régulièrement, par secteur/bureau, les plans de travail annuels.

Tableau 2 – Dépenses de programme par axe d'action (activités du Programme ordinaire)

Ce tableau présente un état des dépenses au titre des activités du Programme ordinaire par axe d'action. Sur la même base que dans le tableau 1, les chiffres inscrits dans la colonne « Prévision des besoins pour les plans de travail » comprennent les dons et les contributions spéciales. Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au titre des activités s'établit à 72,3 % (116,7 millions de dollars) par rapport au montant de 161,4 millions de dollars (une partie du montant des dépenses prévues de 517,6 millions de dollars). Des explications sont fournies en ce qui concerne les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense

est supérieur à 90 % ou inférieur à 60 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure, « avec des explications pertinentes les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

- **Secrétariat des organes directeurs (GBS) (49 %) :** à ce stade de l'exercice biennal, le taux de dépense pour cet article budgétaire est généralement inférieur aux taux théoriques pour la période écoulée, du fait que les dépenses afférentes à la Conférence générale sont encourues au second semestre de la deuxième année de l'exercice biennal. Ce taux de dépense est toutefois préoccupant car il est plus élevé que les taux constatés à la même période lors des exercices précédents, indiquant qu'il pourrait y avoir un risque de dépassement budgétaire. Les coûts de financement d'une session sont estimés à environ 1,2 million de dollars pour le Conseil exécutif, et 3,3 millions de dollars pour la Conférence générale. Les dépenses sont suivies de près afin de veiller à ce que les frais engagés pour l'exercice en cours restent dans ces limites.
- **Service d'évaluation et d'audit (IOS) (57,2 %) :** IOS a pu économiser des ressources en revoquant la conception de plusieurs études, de sorte qu'elles puissent être réalisées par le personnel d'IOS sans recrutement d'une assistance technique spécialisée. Le recours accru à la vidéoconférence, au partage de documents numérisés et aux systèmes d'information internes pour réduire le nombre de voyages s'est traduit par des économies supplémentaires. Ces mesures peuvent être en partie pérennisées dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail, mais le rythme des dépenses va s'accélérer en 2013. IOS prévoit un taux d'exécution de 100 % à la fin de l'année.
- **Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) (46,5 %) :** LA a reçu des fonds supplémentaires en juin 2013 pour couvrir les dépenses afférentes au paiement d'un conseil externe chargé de représenter l'Organisation dans une procédure judiciaire en cours. L'intégralité de cette somme sera dépensée d'ici la fin de 2013.
- **Bureau de l'éthique (ETH) (41,3 %) :** un grand nombre d'activités concernant l'éthique, y compris la formation, ont été menées grâce à des fonds provenant du Fonds d'urgence, au titre duquel 87 000 dollars ont été alloués pour 2013, avec un taux de dépense de 58 % au 30 juin 2013. Les crédits du budget ordinaire seront pleinement utilisés d'ici la fin de 2013 avec la poursuite des activités planifiées, notamment la mise en œuvre du Programme de déclaration d'intérêts et de divulgation d'informations financières.
- **Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (59,3 %) :** les fonds concernant les contributions de l'UNESCO pour 2012-2013 au Comité de haut niveau sur la gestion, au Comité de haut niveau sur les programmes et au Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies (241 000 dollars) ont été alloués à la suite du réexamen des plans de travail en juin 2013 et les montants dus ont été réglés en juillet 2013.
- **Éducation (ED) – Axe d'action 2 (Élaborer des systèmes éducatifs inclusifs de qualité) et axe d'action 3 (Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence) (58,5 % et 58,8 %) :** le Secteur de l'éducation a reçu des dons pour un montant de 1 million de dollars ces derniers mois, en vue d'une exécution d'ici décembre 2013. Si l'on exclut cette somme des crédits alloués à ces deux axes d'action pour l'exercice biennal, les taux d'exécution au 30 juin 2013 s'établissent à 72 % et 62 %, respectivement, et se situent dans la fourchette attendue.
- **Centre international de physique théorique (CIPT) (100 %) :** ce taux de 100 % tient au fait que l'intégralité de l'allocation financière prévue dans les plans de travail du 36 C/5 (700 000 dollars) a été versée sur le compte spécial de l'Institut au début de l'année 2013.

- **Culture (CLT) – Axe d'action 5 (Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national) (57 %)** : ce taux faible tient au fait que le secteur a reçu des dons pour un montant de 300 000 dollars ces derniers mois, ce qui a fait baisser le taux de dépense. Si l'on ne tient pas compte de cette somme, le taux d'exécution de cet axe d'action s'établit à 66 % et se situe dans la fourchette attendue.
- **Plates-formes intersectorielles (52,1 %)** : les budgets ont été alloués à la fin de 2012, au terme d'un processus de conception et de sélection de projets intersectoriels. Ces projets sont en voie d'être complètement mis en œuvre.
- **Réforme du dispositif hors Siège (BFC) (1,5 %)** : ce faible taux de dépense tient à la stratégie délibérément prudente adoptée pour la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique afin de ne pas engager de dépenses auxquelles l'Organisation ne pourrait pas faire face en 2014-2015 avec une enveloppe réduite.
- **Programme de bourses (FEL) (53,4 %)** : comme prévu, depuis le début de la deuxième année de l'exercice biennal, les lettres d'annonce ont été adressées aux commissions nationales des États membres bénéficiaires, des candidatures ont été reçues pour certains programmes de bourses tandis que d'autres devraient bientôt en recevoir, et des listes de candidats retenus ont été reçues ou devraient l'être d'ici septembre 2013. Toutes ces étapes ne nécessitent pas d'engager les crédits alloués. Par conséquent, la mise en œuvre des activités prévues au titre du Programme de bourses devrait s'accélérer dans les mois à venir lorsque les boursiers commenceront à se rendre dans leurs établissements d'accueil au début de l'année universitaire 2013.
- **Gestion financière (BFM) (90,9 %)** : les crédits destinés à l'article budgétaire intitulé « Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation » ont été intégralement dépensés au début de l'année 2013 lorsque les factures des primes d'assurance pour 2013 ont été reçues.
- **Gestion des services de soutien (CLD) (99,1 %)** : ce taux de dépense élevé est dû à la coupe drastique dont a fait l'objet le budget de CLD par rapport à l'allocation prévue dans le 36 C/5 approuvé. Certaines dépenses incompressibles à venir ont été ou seront imputées sur les autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF), notamment les comptes spéciaux pour les documents (SAD) et les services d'interprétation (SAI).

Tableau 3 – Utilisation des fonds décentralisés (activités du Programme ordinaire)

Les statistiques de la décentralisation sont établies sur la base de la part du programme mise en œuvre dans les unités hors Siège. Toutefois, ces chiffres ne reflètent pas le taux de décentralisation pour les bénéficiaires, qui serait sensiblement plus élevé étant donné que :

- (i) une part importante des 26,2 millions de dollars alloués au titre du Fonds d'urgence bénéficie aux bureaux hors Siège ;
- (ii) le taux global exclut les allocations financières destinées à tous les instituts dont le champ d'action est mondial, les fonds alloués au titre du Programme de participation, et les bourses gérées au Siège.

Compte tenu de ces facteurs, et si l'on exclut les fonds alloués aux cinq grands programmes au titre du Fonds d'urgence (16,3 millions de dollars), les fonds décentralisés pour l'ensemble des cinq grands programmes, d'un montant de 21,8 millions de dollars (à l'exclusion des instituts dont le champ d'action est mondial), représentent 53,4 % du montant total des allocations pour le plan de travail et affichent un taux de dépense de 70,6 % par rapport à l'objectif théorique de 75 %. La

région Afrique utilise 19,1 % de ce montant de 21,8 millions de dollars, suivie par l'Asie et le Pacifique (13 %) et l'Amérique latine et les Caraïbes (13 %), les États arabes (7,1 %) et l'Europe et l'Amérique du Nord (1,1 %).

Tableau 4 – Situation des postes et coûts de personnel

Le tableau 4 indique l'évolution mois par mois, du 1^{er} janvier 2013 à la fin de juin 2013, des postes pourvus et des postes vacants. Le nombre de postes vacants est de 372, contre 344 en décembre 2012. Ainsi, le pourcentage de postes vacants est passé de 18 % à 20 % du nombre total de postes financés au titre du Programme ordinaire (1 893). Sur le nombre total de postes vacants, 203 postes ont été suspendus, 90 ont été approuvés par la Directrice générale en tant que postes « essentiels » à pourvoir et 79 ont été supprimés. Ces derniers incluent les suppressions consécutives aux restructurations de MSS et ERI ainsi qu'à la réorganisation de la plate-forme des AO pour les secteurs autres que les secteurs de programme.

Les dépenses effectives de personnel s'élèvent à 261,2 millions de dollars, soit 73,3 % de l'allocation totale de 356,2 millions de dollars destinée à leur financement. Le taux de décentralisation de l'allocation au titre des coûts de personnel est de 34,1 % et le taux de dépense s'établit à 70,8 %.

ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Bien que les ressources extrabudgétaires servent généralement à financer des projets s'échelonnant sur plusieurs années, cette analyse présente les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses sur une base annuelle, conformément au cycle de gestion de l'UNESCO.

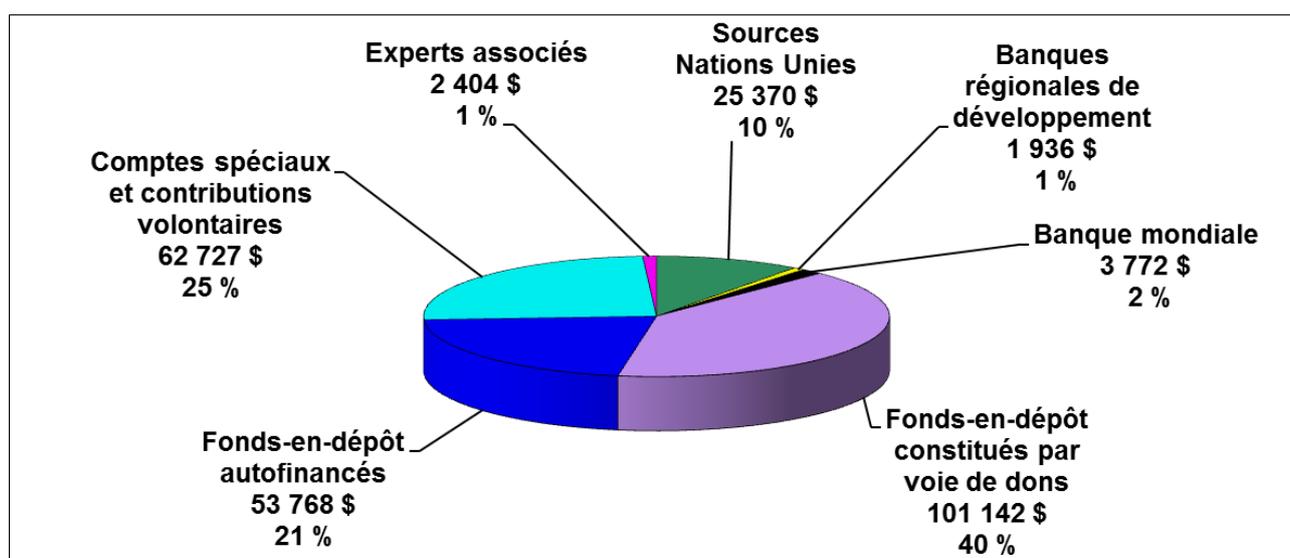
(Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures)

FIGURE 1

Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement

Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2013

Total : 251,1 millions de dollars



La **figure 1** ci-dessus indique les autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2013 par source de financement. Les fonds-en-dépôt représentent la plus grande part des ressources extrabudgétaires, avec 40 % du total des autorisations d'engagement de dépenses annuelles

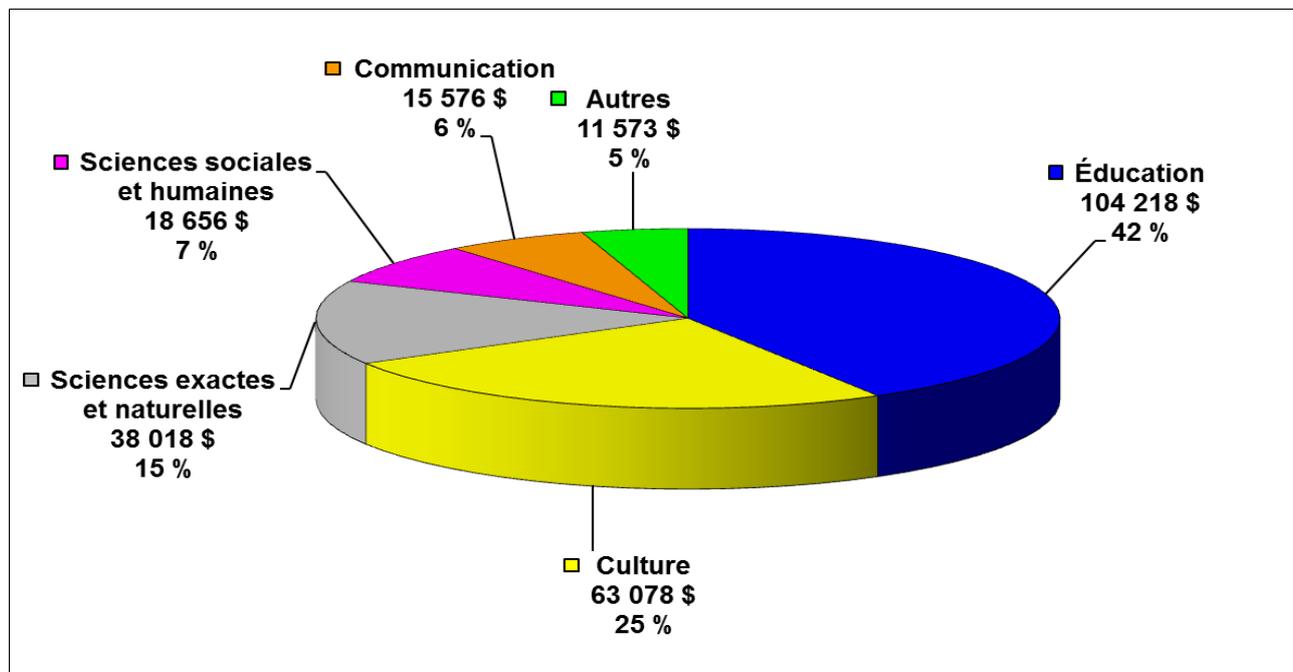
(101,1 millions de dollars sur 251,1 millions de dollars), suivis par les comptes spéciaux et contributions volontaires, avec 25 % (62,7 millions de dollars), et les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, avec 21 % (53,8 millions de dollars).

FIGURE 2

Programmes opérationnels extrabudgétaires par grand programme

Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2013

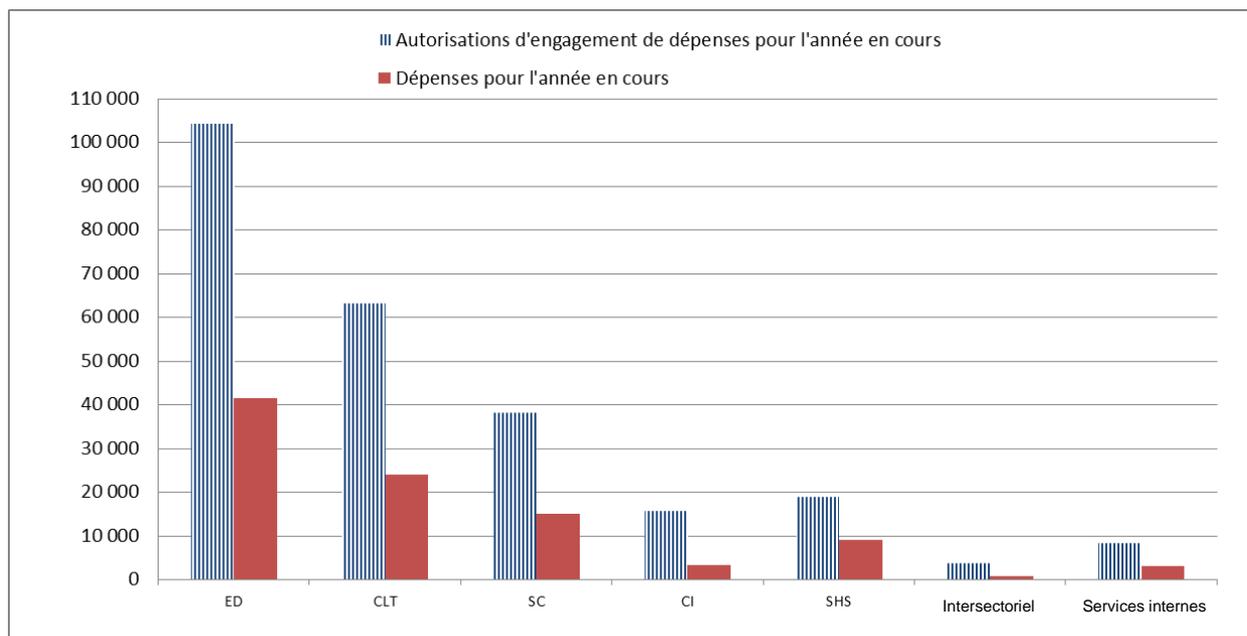
Total : 251,1 millions de dollars



La **figure 2** indique les autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2013 par grand programme. En termes de répartition par secteur, le Secteur de l'éducation reste le principal bénéficiaire des activités extrabudgétaires avec quelque 42 % du total des engagements autorisés (soit 104,2 millions de dollars), suivi par le Secteur de la culture avec 25 % (63,1 millions de dollars). À eux deux, ces secteurs représentent et gèrent près des deux tiers des contributions extrabudgétaires.

FIGURE 3

Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses par secteur et services internes

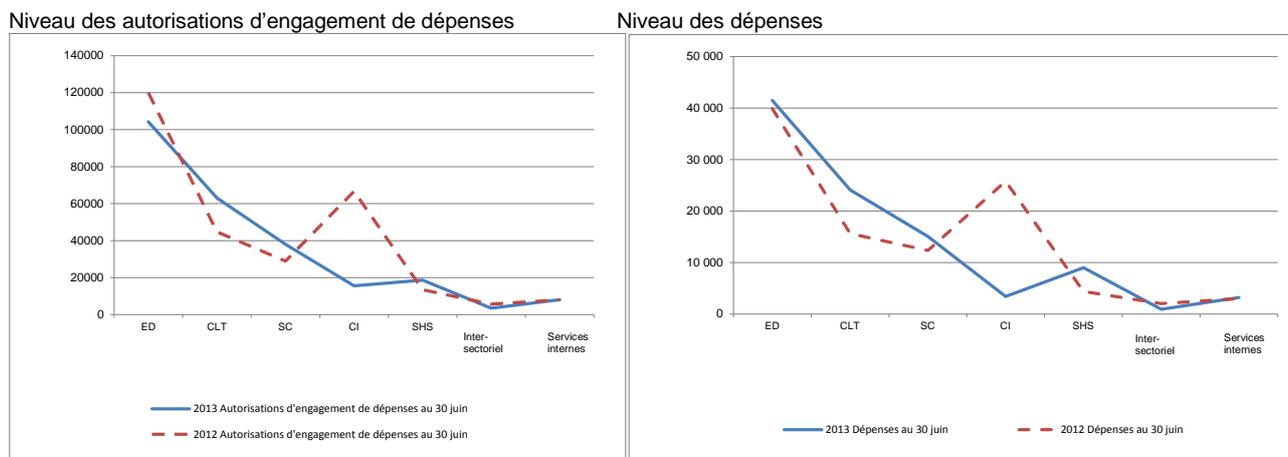


La **figure 3** présente les autorisations d'engagement de dépenses de l'année en cours et les dépenses correspondantes au 30 juin 2013. Le taux de dépense global des ressources extrabudgétaires est de 38,7 % (97,2 millions de dollars).

Le taux de dépense global pour 2013 est de 3 points de pourcentage plus élevé que le taux enregistré à la même période en 2012, qui s'établissait à 35,9 %, essentiellement en raison du niveau d'exécution élevé des projets extrabudgétaires au Brésil.

FIGURE 4

Comparaison entre 2013 et 2012 concernant les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses par secteur et services internes



La **figure 4** ci-dessus présente une comparaison des chiffres de juin 2012 et juin 2013 concernant les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses par secteur et services internes. À l'exception de CI et CLT, la tendance générale pour les autorisations d'engagement de dépenses comme pour les dépenses est restée la même sur ces deux périodes.

Le **tableau 5** présente des informations sur la situation des ressources extrabudgétaires par source de financement, en indiquant plus particulièrement les dépenses de l'année en cours au 30 juin 2013. Ce tableau montre que les fonds-en-dépôt et les sources Nations Unies (y compris le Fonds de dépôt multipartenaires – Nations Unies, programmation conjointe) représentent plus de la moitié des autorisations d'engagement de fonds extrabudgétaires et de dépenses en 2013. La même tendance était observée en 2012. Au titre des fonds-en-dépôt constitués par voie de dons, la liste des cinq principaux donateurs pour 2013 (Japon, Suède, Commission européenne, Espagne et Italie) est identique à celle présentée au 30 juin 2012, avec toutefois un changement dans l'ordre (Japon, Espagne, Italie, Commission européenne et Suède).

Le **tableau 6** indique les dépenses extrabudgétaires de l'année en cours au 30 juin 2013 par source de fonds et région bénéficiaire. Après les projets interrégionaux et mondiaux, qui représentent le volume le plus important (30,8 millions de dollars), la région Amérique latine et Caraïbes reste, comme en 2012, la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, en raison de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. Si l'on ne tient pas compte des opérations autofinancées par le Brésil (15,6 millions de dollars), la région Amérique latine et Caraïbes représente 9,6 millions de dollars. La région des États arabes totalise à ce jour le deuxième volume le plus important de l'année en cours (17,2 millions de dollars).

Le **tableau 7** indique l'état des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses de l'année en cours par Secteur/Unité de programme, et pour les Services internes, au 30 juin 2013. Le poids relatif des secteurs par rapport au total des autorisations d'engagement de dépenses de l'année en cours est conforme à la figure 1 ci-dessus. Le Secteur de l'éducation reste le principal bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, tant en termes d'autorisations d'engagement de dépenses que de dépenses, reproduisant ainsi la tendance observée en 2012.

Le **tableau 8** présente les fonds gérés par les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO. Ce tableau consolidé fournit des informations détaillées sur les contributions octroyées à chaque institut, ventilées par donateur (organismes des Nations Unies, banques et gouvernements), y compris les contributions financières de l'UNESCO. Au 30 juin 2013, les instituts de catégorie 1 avaient reçu 78,4 millions de dollars au total. Comme à la même période en 2012, l'Italie reste le principal contributeur avec 26,3 millions de dollars (destinés au CIPT), suivie par les Pays-Bas avec 11 millions de dollars (destinés à l'Institut UNESCO-IHE).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4

Partie III

PARIS, le 22 août 2013
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE (EEI) DE L'UNESCO, MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ET SITUATION FINANCIÈRE

PARTIE III

RAPPORT D'ÉTAPE

Résumé

Conformément à la résolution 36 C/104, aux décisions 191 EX/16 (I) et 191 EX/26 et au document 189 EX/15 Partie I Add., la Directrice générale soumet dans le présent document un rapport sur la situation financière de l'Organisation ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la feuille de route et dans le suivi de l'Évaluation externe indépendante (EEI) de l'UNESCO.

Le présent document contient un résumé des rapports d'étape sur : (i) la situation financière (voir le document 192 EX/4 Partie III Add.) ; (ii) les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la feuille de route énoncés dans le document 189 EX/15 Partie I Add., y compris un compte rendu des autres mesures prises afin de réaliser des économies supplémentaires ou de réduire les coûts, telles qu'énoncées au paragraphe 5 du document 191 EX/26 ; et (iii) les progrès accomplis en ce qui concerne les cinq orientations stratégiques d'amélioration qui ont été identifiées par l'Évaluation externe indépendante, telles que présentées dans le document 185 EX/18.

Le statut détaillé de chaque objectif de la feuille de route et des actions de l'EEI d'ici à fin juin 2013 figure dans le document 192 EX/4.INF.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 56.

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 191 EX/16 (I) et aux suggestions d'amélioration du modèle de rapport formulées par les États membres¹ à la 191^e session du Conseil exécutif, le présent document contient une vue d'ensemble des efforts de réforme concernant : (i) les mesures à prendre pour s'adapter à la réduction des ressources financières ; (ii) la feuille de route ; et (iii) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation externe indépendante. Des renvois spécifiques au document EX/4 Partie I sont indiqués lorsque nécessaire.

II. LA SITUATION FINANCIÈRE

2. La Directrice générale a entrepris un certain nombre de mesures afin de répondre à la situation financière actuelle découlant du non-paiement des contributions mises en recouvrement par un État membre, notamment : en sollicitant des fonds de manière proactive (ce qui a permis, avec l'aide de généreux donateurs, de dégager quelque 75 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'urgence) ; et en appliquant des mesures de réduction et de limitation des coûts, tout en accélérant également les initiatives de réforme, comme en témoigne la définition des objectifs de la feuille de route. Ces mesures ont été présentées en détail dans les documents 189 EX/15 Partie I Add., 190 EX/34 et 191 EX/26.

3. Le résumé de la situation financière fait l'objet d'un Addendum distinct (192 EX/4 Partie III Add.) en raison du délai supplémentaire qui était nécessaire afin de mettre en cohérence le rapport détaillé sur la situation financière avec le tableau de bord figurant dans le document EX/4, et en raison de la nécessité de clôturer les comptes à la fin du mois de juillet, lorsque le présent document était en cours de préparation.

4. L'impact de la situation financière sur l'exécution du programme est présenté dans le document EX/4 Partie I.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

5. À sa 191^e session, le Conseil exécutif a remercié la Directrice générale de tous les efforts qu'elle déploie pour faire face à cette situation financière difficile et pour mettre en œuvre les 18 objectifs de la feuille de route. La section ci-après présente un aperçu des principaux progrès accomplis dans la réalisation des 18 objectifs de la feuille de route à la fin du mois de juin 2013 (le rapport d'étape détaillé pour chacun des objectifs de la feuille de route figure dans le document 192 EX/4.INF.). Conformément au paragraphe 9 de la décision 191 EX/26, le présent document rend également compte des autres mesures prises afin de générer des économies supplémentaires ou de limiter les coûts, telles qu'énoncées au paragraphe 5 du document 191 EX/26.

6. Fin juin 2013, six des 18 objectifs de la feuille de route avaient été pleinement atteints, à savoir les objectifs 1, 2, 3, 8, 9 et 12 (voir le tableau récapitulatif 1 ci-dessous). Par ailleurs, la Directrice générale propose d'achever l'objectif 10, tel qu'indiqué dans le document 192 EX/4.INF.

7. Les 11 objectifs restants (à savoir, les objectifs 4, 5, 6, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18) sont en cours de réalisation et des efforts sont déployés en vue de les atteindre d'ici à fin 2013. Les réalisations les plus significatives sont les suivantes :

- La réforme du dispositif hors Siège en Afrique en est à sa phase finale et devrait s'achever d'ici à fin de l'année 2013 (objectif 4).

¹ Rapport oral du Président de la Commission financière et administrative sur les travaux de la réunion conjointe de la Commission du programme et des relations extérieures (PX) et de la Commission financière et administrative (FA) à la plénière de la 191^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO

- Suite à la création d'une plate-forme d'AO allégée pour les services centraux au sein du Bureau de la gestion financière (BFM), des examens des Bureaux administratifs (AO) et des Bureaux exécutifs (EO) des secteurs de programme sont en cours et devraient s'achever d'ici à septembre 2013 (objectif 13).
- L'optimisation des espaces de bureau sur le site de Fontenoy et le transfert des secteurs CLT et CI de Bonvin à Fontenoy qui s'en est suivi sont terminés. L'optimisation des espaces de bureau pour les secteurs SC et SHS au bâtiment Bonvin est en cours.
- Différentes possibilités de location des locaux libérés dans le bâtiment VII sont en cours d'examen (objectif 15).

8. Conformément au paragraphe 9 de la décision 191 EX/26, d'autres mesures ont été prises afin de faire face à la situation financière jusqu'à la fin de l'année 2013, dans le but de générer des économies supplémentaires et de limiter les coûts. Le suivi des différentes mesures tel que demandé par la décision susmentionnée est résumé dans l'Annexe.

9. Tableau 1 – Vue d'ensemble des objectifs de la feuille de route fin juin 2013

	Objectif	Statut	Échéance
1	Réduire le nombre total de plans de travail de 20 % d'ici la fin de l'année 2012 afin de cibler et de favoriser l'obligation redditionnelle.	Achevé	2012
2	Réduire de 30 % le nombre de plans de travail ayant des coûts opérationnels minimaux (à l'exception de ceux qui bénéficient de ressources extrabudgétaires) d'ici la fin de l'année 2012.	Achevé	2012
3	Porter, dans la mesure du possible, le montant minimum du budget d'un plan de travail à 25 000 dollars des États-Unis.	Achevé	2013
4	Mettre pleinement en œuvre la réforme du dispositif hors Siège en Afrique d'ici à la fin de l'année 2013.	En voie d'achèvement	2013
5	Élaborer, d'ici à la fin de l'année 2013, des Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) pour chaque pays où l'UNESCO est active.	En voie d'achèvement	2013
6	Faire passer le ratio global entre le personnel hors Siège et le personnel du Siège de 35 pour 65 actuellement à 40 pour 60 d'ici à la fin de l'année 2013, en veillant notamment à accroître les effectifs du cadre organique hors Siège grâce à une politique de mobilité accrue.	En voie d'achèvement	2013
7	Réexaminer d'ici la fin de l'année 2013 la totalité des mémorandums d'accord de l'UNESCO avec les fonds et programmes des Nations Unies et avec certaines autres organisations du système des Nations Unies.	En voie d'achèvement	2013
8	Continuer de consacrer 2 % des ressources du programme de l'UNESCO à sa participation et à son intégration aux exercices communs de programmation par pays des Nations Unies sur le terrain, et au niveau régional et mondial.	Achevé	2013
9	Accroître de 10 % le nombre de partenariats public-privé d'ici la fin de l'année 2012 et privilégier tout particulièrement les partenariats générateurs de ressources, au Siège et sur le terrain.	Achevé	2012
10	Parvenir à un meilleur équilibre entre les postes relevant des programmes et les postes relevant de l'administration s'agissant des 75 % de postes vacants qui ont été gelés.	Achèvement proposé	2013
11	Offrir de nouveaux programmes de départs volontaires, en cas de besoin, d'ici à la fin de 2013.	En voie d'achèvement	2013
12	Réduire de 15 % le montant total des coûts administratifs d'ici à la fin de 2013, par des réductions des coûts des services internes et des unités administratives, des départs à la retraite en particulier dans le secteur du soutien administratif, et un redéploiement des effectifs moyennant un investissement dans des outils d'un bon rapport coût-efficacité.	Achevé	2013

13	Réduire de 10 %, d'ici à la fin de 2013, le nombre de postes au sein des Bureaux exécutifs (EO), des Bureaux administratifs (AO) et des services de secrétariat, à l'échelle de l'UNESCO, 10 % par voie de regroupement.	En voie d'achèvement	2013
14	Faire passer le ratio actuel d'un membre du personnel du cadre de service et de bureau pour un membre du personnel du cadre organique à un ratio de 0,9 membre du personnel du cadre de service et de bureau pour 1,1 membre du personnel du cadre organique d'ici à la fin de 2013.	En voie d'achèvement	2013
15	Assurer une utilisation et une affectation plus efficaces de l'espace de bureau disponible, en vue de libérer plus de 300 espaces de bureau à moyen terme.	En voie d'achèvement	2013
16	Réexaminer, au cours du prochain exercice biennal, tous les coûts liés à la gouvernance des conventions, des programmes scientifiques internationaux, des instituts de catégorie 1 et autres programmes intergouvernementaux, en vue de réduire sensiblement le coût des transactions, du soutien administratif et des voyages. Les économies réalisées seront réinjectées dans les budgets opérationnels consacrés à ces domaines.	En voie d'achèvement	2013
17	Assurer, d'une manière plus efficace et plus efficiente, la prestation des services destinés aux organes directeurs et aux États membres, de façon à réduire les coûts, à éliminer les doubles emplois, à améliorer la coordination et à créer des synergies d'ici à la fin de 2013.	En voie d'achèvement	2013
18	Mettre en œuvre, au cours de l'exercice biennal, un certain nombre de projets dans le domaine des technologies de l'information, afin de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'efficacité : système intégré de gestion des dépenses de personnel ; outil de gestion des achats ; etc.	En voie d'achèvement	2013

IV. SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE (EEI)

CONTEXTE

10. À sa 36^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 104, dans laquelle elle invitait le Conseil exécutif à continuer de contrôler la suite donnée à l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO (EEI) en examinant les rapports d'étape fournis périodiquement par la Directrice générale et à donner son avis à ce sujet sous la forme de décisions explicites. La Directrice générale a, depuis, soumis des rapports d'étape au Conseil à ses 189^e, 190^e et 191^e sessions.

11. À sa 191^e session, le Conseil exécutif a exprimé sa satisfaction pour les progrès accomplis et proposé un nouveau modèle de rapport (décision 191 EX/16 (I)) distinguant : (a) les actions pleinement mises en œuvre en termes d'établissement de rapports spécifiques dans le cadre du suivi de l'Évaluation externe indépendante ; (b) les actions considérées comme étant intégrées dans les efforts systémiques en cours de l'Organisation, la Directrice générale devant en rendre compte dans ses rapports EX/4 réguliers ; et (c) les actions considérées comme étant toujours en cours ou en suspens, pour lesquelles la Directrice générale a été priée de continuer à soumettre des rapports spécifiques sur les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations dans le cadre du suivi de l'EEI.

12. La section ci-après passe en revue les principaux progrès accomplis pour chacune des orientations stratégiques et présente une analyse succincte des principaux défis. Le rapport détaillé des progrès accomplis en ce qui concerne les actions toujours en cours ou en suspens figure dans le document 192 EX/4.INF. Lorsque cela est nécessaire, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la feuille de route correspondants sont présentés et mis en relief au moyen de renvois tout au long du document.

RAPPORT D'ÉTAPE

13. Malgré les défis actuels dus à la situation financière, des progrès n'ont cessé d'être réalisés depuis la 191^e session du Conseil exécutif. S'agissant de la réalisation des objectifs envisagés, les

principaux éléments à souligner sont les suivants : (a) les nouveaux efforts déployés pour mieux cibler les orientations stratégiques et les programmes contenus dans les projets de 37 C/4 et de 37 C/5 ; (b) les progrès, y compris les transferts de personnel, accomplis dans la réforme du dispositif hors Siège en Afrique, qui sont présentés dans la Partie IV de ce point ; (c) la consolidation du renforcement de la position de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies ; et (d) un cadre stratégique en matière de partenariats renforcé grâce à la définition de résultats escomptés et de cibles pour les différentes catégories de partenaires, tel que présenté dans le document 192 EX/5 Partie III.

	Actions approuvées à la 191 ^e session du Conseil exécutif comme étant		Dont l'achèvement/ l'intégration dans le EX/4 est proposé(e) à la 192 ^e session
	Achevées/ intégrées dans les efforts systémiques en cours	En cours	
Orientation stratégique 1 – Recentrer l'action de l'UNESCO (20)	9	11	6
Orientation stratégique 2 – Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain (1)	11	6	3
Orientation stratégique 3 – Participation au système des Nations Unies (8)	7	1	–
Orientation stratégique 4 – Gouvernance (27)	10	17	11
Orientation stratégique 5 – Partenariat (14)	10	4	2
TOTAL	47	39	22

14. À la 191^e session du Conseil exécutif, 47 actions ont été approuvées comme étant achevées ou intégrées dans les pratiques de travail de l'Organisation, tandis que 39 actions ont été considérées comme étant en cours ou en suspens, tel qu'indiqué dans la deuxième colonne du tableau ci-dessus.

15. Dans l'attente de plus amples discussions à la 192^e session du Conseil exécutif et des décisions qui seront prises, la Directrice générale propose que 22 autres actions soient considérées comme achevées et/ou intégrées. Les 17 actions restantes consistent notamment à : améliorer la gestion axée sur les résultats et procéder régulièrement à des examens du programme ; mettre en œuvre et évaluer la réforme du dispositif hors Siège ; établir des rapports sur la participation au système des Nations Unies ; perfectionner le cadre redditionnel et améliorer la surveillance de la gouvernance ; et poursuivre la mise en œuvre et l'examen de la stratégie de partenariat. Il est proposé de mettre fin au format actuel de suivi de la feuille de route et de l'EEI pour les deux raisons principales suivantes : (i) la feuille de route et le compte rendu sur la situation financière concernent la période qui prendra fin le 31 décembre 2013 ; et (ii) les actions en suspens de l'EEI sont suffisamment générales, en ce qui concerne les orientations stratégiques 1, 2, 3 et 5, pour être traitées par le biais des rapports EX/4 réguliers et des rapports d'étape sur des questions spécifiques. Ces dernières seront donc suivies automatiquement. Le Conseil exécutif devrait décider de la manière de rendre compte des progrès relatifs à l'orientation stratégique 4 sur la gouvernance.

Orientation stratégique 1 : recentrer l'action de l'UNESCO

Résumé : Suite au processus de consultation mené par la Directrice générale sur les documents C/4 et C/5, qui intégrait pour la première fois une approche de hiérarchisation thématique par l'application d'un système de classement, la Directrice générale a présenté les projets de documents 37 C/4 et 37 C/5 contenant moins d'objectifs stratégiques (9 au lieu de 14 dans le 34 C/4) et de domaines de programme, renforçant ainsi l'orientation programmatique et la concentration stratégique.

Le Conseil exécutif a décidé des priorités budgétaires pour le financement des activités de programme à mettre en œuvre en cas d'important déficit de trésorerie. Le classement proposé, autour de trois domaines prioritaires, a été adopté lors de la session extraordinaire du Conseil exécutif le 4 juillet 2013.

16. Le processus de hiérarchisation des priorités budgétaires fondé sur les recommandations d'un groupe de travail du Conseil exécutif a conduit à l'identification de domaines de priorités budgétaires parmi ceux proposés dans le projet de 37 C/5, et demande de concentrer les ressources vers les domaines de priorités budgétaires élevées (voir la décision 5 X/EX/2), afin d'assurer ainsi le ciblage de la programmation. Le Secrétariat met en œuvre cette décision et présentera « un plan complet des recettes et des dépenses » ainsi qu'un « plan indicatif global et stratégique de restructuration du personnel basé sur les dépenses prioritaires du plan complet des dépenses ».

17. Suite à la décision de la Conférence générale de mettre fin à tous les programmes au terme d'une période de quatre ans, à moins qu'elle ne décide explicitement soit de les poursuivre – reconnaissant le besoin de faire courir certains programmes sur un plus long terme – soit de les interrompre au bout de deux ans, la Directrice générale a suggéré dans le projet de document 37 C/5 que le cycle de quatre ans des clauses d'extinction commence avec la mise en œuvre du 37 C/5, c'est-à-dire qu'il soit aligné sur la nouvelle durée de sa partie programme.

18. L'Organisation procède actuellement à l'examen des accords de partenariat qu'elle a conclus avec les fonds et les programmes des Nations Unies ainsi qu'avec certaines autres institutions spécialisées, afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer ses avantages comparatifs, ce qui est conforme à l'objectif 7 de la feuille de route. De nouveaux mémorandums d'accord ont été signés avec l'UIT, l'ONU-Femmes et l'UNHCR, décrivant les principaux domaines de collaboration entre l'UNESCO et ces organisations. Des accords de partenariat révisés avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les Volontaires des Nations Unies (VNU) sont en cours de finalisation.

19. Enfin, les efforts accrus visant à améliorer le cadre de résultats et la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats devraient permettre de soutenir davantage le processus d'établissement des priorités.

Défis

20. À ce stade, la concentration sur les objectifs stratégiques (C/4) et l'exécution du programme (C/5) est débattue par les organes directeurs de l'UNESCO. Il arrive souvent, alors même que l'intention d'opérer un plus grand recentrage est généralement approuvée, qu'il se révèle difficile, d'un point de vue politique, d'interrompre des programmes. L'approche de hiérarchisation des priorités budgétaires pourra représenter un tournant décisif à cet égard.

21. Un défi à plus long terme résidera dans la préparation d'une méthode pour l'application des clauses d'extinction à la fin du cycle de programmation quadriennal.

Orientation stratégique 2 : rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain

Résumé : Malgré la situation financière très difficile, la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique se poursuit comme prévu, y compris le transfert du personnel. D'ici à fin septembre, tous les bureaux seront opérationnels, à l'exception du bureau régional en Afrique australe, dont l'emplacement reste encore à déterminer (*voir également l'objectif 4 de la feuille de route et le document 192 EX/4 Partie IV).

22. Quatre bureaux régionaux ont été créés à Abuja, Dakar, Nairobi et Yaoundé. Un nouveau bâtiment plus grand a été mis à la disposition du bureau régional de Yaoundé et les bureaux régionaux à Abuja et Dakar déménageront également dans de plus grandes installations en 2014 (le bureau d'Abuja dans la Maison des Nations Unies rénovée, et celui de Dakar dans un nouveau bâtiment).

23. Les bureaux multipays existant dans ces quatre régions subsahariennes ont été transformés soit en bureaux régionaux, soit en bureaux nationaux, et les transferts de personnel en résultant ont été effectués. Des mutations de personnel du Siège vers les unités hors Siège ont également eu lieu.

24. Un nouveau bureau de projet a été ouvert au Tchad afin d'assurer la mise en œuvre d'un vaste projet d'éducation dans le pays.

25. Deux nouveaux bureaux nationaux ont été créés à Abidjan et à Juba. Alors que le bureau de Juba est opérationnel depuis plus d'un an, le bureau d'Abidjan fonctionne depuis le 1^{er} juin dans des installations provisoires (le nouveau bureau sera prêt d'ici au 1^{er} septembre).

Défis

26. Compte tenu de la situation financière difficile qui se poursuivra au cours du prochain exercice biennal, il est suggéré d'éviter les investissements qui ne seront pas viables dans les années à venir.

27. La région de l'Afrique australe n'a toujours pas présenté de recommandation concernant l'emplacement de son bureau régional.

Orientation stratégique 3 : renforcer la participation au système des Nations Unies

Résumé : L'UNESCO a accompli des progrès considérables dans la définition de sa position et de ses avantages comparatifs au sein du système des Nations Unies, ainsi que dans le renforcement de sa participation et de son leadership dans le cadre des initiatives conjointes du système des Nations Unies aux niveaux mondial/interinstitutions, régional et national. L'engagement de l'Organisation concerne aussi bien les efforts de réforme à l'échelle du système des Nations Unies visant à améliorer la cohérence et l'efficacité du système que les initiatives sectorielles conjointes des Nations Unies.

28. L'UNESCO participe aux efforts de réforme globale des Nations Unies visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et la qualité de l'exécution des résultats à l'appui des priorités nationales et des objectifs de développement convenus au niveau international.

29. L'UNESCO a renforcé sa participation aux réunions de haut niveau des Nations Unies (par exemple, le débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la culture et le développement, les petits déjeuners ministériels du Conseil économique et social sur la science, la technologie et l'innovation pour la durabilité mondiale et la culture et le développement, organisés par l'UNESCO) et continue de participer activement aux mécanismes

de coordination du système des Nations Unies aux niveaux mondial/interinstitutions, notamment le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau chargé des programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCP et HLCM), ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

30. Dans le cadre de ces mécanismes de travail, l'UNESCO a dirigé l'équipe de travail du GNUD chargée d'élaborer des modalités ainsi qu'une formule de partage des coûts pour le financement futur du système de coordonnateurs résidents (CR) des Nations Unies. Les résultats des travaux de l'équipe de travail ont été présentés à la réunion du Groupe consultatif des responsables du GNUD le 4 avril 2013 et au CCS le 5 avril 2013 pour mise en œuvre à compter de 2014.

31. L'UNESCO a participé activement à la formulation d'orientations en matière de « procédures opérationnelles normales » (SOP) pour les pays qui décident de mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », comme cela lui avait été demandé à l'issue de l'Examen quadriennal complet 2012. L'UNESCO a copiloté les travaux dans le domaine des activités opérationnelles harmonisées. L'application des SOP avec l'aide de pays intéressés débouchera, en principe, sur une deuxième génération de PNUAD de meilleure qualité et davantage axés sur les résultats. À l'avenir, les orientations correspondantes du GNUD en matière de PNUAD seront actualisées en conséquence, sur proposition proactive de l'UNESCO et avec la participation de l'Organisation.

32. Aux niveaux régional et national, l'UNESCO continue de renforcer sa participation aux activités conjointes des Nations Unies, en particulier par le biais des équipes régionales du GNUD et des équipes de pays des Nations Unies. Des rapports détaillés sur ces activités figurent dans les documents EX/4 Add.

33. L'UNESCO participe aux processus de déploiement des PNUAD 2013 ainsi qu'à d'autres initiatives de programmation commune par pays, et continue à cette fin de consacrer des fonds (quoique limités) au renforcement des bureaux hors Siège (sur demande de ces derniers).

34. Les efforts se poursuivent afin de tenir les délégations permanentes mieux informées des activités de l'UNESCO à New York et à Genève, en faisant participer les bureaux de liaison (par exemple au moyen de notes circulaires sur les réunions de haut niveau).

35. L'UNESCO participe activement au processus dirigé par l'ONU-Femmes qui consiste à élaborer, pour l'ensemble du système des Nations Unies, un cours de formation de base en ligne sur l'égalité des genres destiné à l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le Programme UNESCO de formation et de développement des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes et son outil d'apprentissage interactif en ligne ont servi de base à la mise au point d'une formation élémentaire à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'égalité des genres.

36. L'UNESCO contribue activement au « Plan d'action à l'échelle du système pour la mise en œuvre de la politique du CCS sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes » et aux travaux de l'Équipe spéciale sur l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en ce qui concerne la préparation du système de marqueurs de l'égalité hommes-femmes, qui suit l'évolution et rend compte des affectations de crédits et des dépenses en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles à l'aide de paramètres et normes convenus au sein du système des Nations Unies.

37. L'UNESCO assume des fonctions de coordination et/ou de leadership dans plusieurs initiatives sectorielles à l'échelle du système des Nations Unies (voir aussi le rapport détaillé sur les initiatives programmatiques conjointes du système des Nations Unies figurant dans le document 192 EX/4 (III) INF.).

Défis

38. Les contraintes financières peuvent entraver l'exécution des missions confiées au sein des Nations Unies.

- Étant donné que de nombreux donateurs ont réduit, voire entièrement supprimé leurs financements au système de coordonnateur résidents (CR) des Nations Unies, les organisations des Nations Unies vont devoir augmenter leur contribution pour satisfaire aux exigences minimum de financement de ce système.
- La réforme et les activités de coordination des Nations Unies sont mises en œuvre avec des effectifs réduits au minimum et nécessitent souvent des investissements importants en termes de personnel, notamment aux niveaux supérieurs des organisations.
- Souvent, la nature et le calendrier rapidement changeants du déploiement des PNUAD et des processus similaires de programmation commune par pays peuvent rendre difficile la prévision des besoins.

Orientation stratégique 4 : renforcer la gouvernance

Résumé : Comme le soulignent un certain nombre d'études convergentes, d'importantes questions relatives à différents aspects de gouvernance se posent encore à l'UNESCO. Un certain nombre d'évaluations visant à identifier les principaux défis sont toujours en cours et alimenteront les propositions de réforme globale afin de répondre à ces questions à un plus haut niveau. Les résultats des auto-évaluations, par les organismes intergouvernementaux, de leur gouvernance et de leurs méthodes de travail, telles que recommandées au paragraphe 6 de la décision 191 EX/16 (IV), seront mis à disposition au moment de la 38^e session de la Conférence générale en 2015 afin d'orienter la mise en œuvre des mesures de réforme possibles.

39. Le Conseil exécutif, au paragraphe 5 de sa décision 191 EX/16 (IV), a demandé à la Directrice générale « de lui présenter, à sa 192^e session, les résultats de l'examen par le Secrétariat des organismes intergouvernementaux ou autres visés dans le document 191 EX/16 Partie IV, en vue de recommander des moyens de remédier à d'éventuels défis tels que les doublons avec d'autres activités de programme, les problèmes de financement, et la réalisation des résultats escomptés ».

40. Cette décision a été prise à la lumière des résultats préliminaires de différentes études dont il est rendu compte dans le document 191 EX/16 Partie IV (et à la précédente session du Conseil, dans le document 190 EX/22) : (i) un inventaire des dispositions statutaires de tous les organismes intergouvernementaux, y compris la fréquence des réunions, la taille et le nombre des organes directeurs subsidiaires ; (ii) un inventaire indicatif des coûts financiers de ces activités ; et (iii) des informations sur les études en cours au sein des secteurs de programme ainsi que sur les examens effectués par IOS. Par ailleurs, le Rapport du CCI sur la gestion et l'administration de l'UNESCO a été examiné à la dernière session du Conseil (ainsi que dans le cadre de l'EEI elle-même), et a confirmé plusieurs problèmes ayant trait à des aspects de gouvernance.

41. Cet examen doit être considéré comme un travail en cours étant donné que les résultats de l'auto-évaluation (voir la décision 191 EX/16 (IV), paragraphe 6), par les organismes intergouvernementaux, de leur gouvernance et de leurs méthodes de travail ne seront disponibles qu'au moment de la 38^e session de la Conférence générale en 2015.

42. L'évaluation des éventuels doublons entre les programmes n'a révélé aucun chevauchement important des programmes intergouvernementaux avec d'autres activités de programme, mais plutôt une complémentarité entre ces derniers. Toutefois, il a été reconnu qu'il conviendrait d'étudier plus avant les moyens de simplifier les différents processus statutaires, en exploitant les

possibilités de renforcer les synergies, l'harmonisation et l'efficacité, tout en gardant à l'esprit les exigences en termes de qualité de travail ainsi que les spécificités du mandat, de la composition et du fonctionnement des différents organes directeurs.

43. Des enseignements convergents peuvent être tirés d'une série d'évaluations, d'audits et d'études sur la gouvernance dans lesquels des défis correspondants ont été identifiés. Au-delà de ses travaux sur des activités de programme spécifiques dans le cycle d'évaluation des objectifs stratégiques de programme et de l'examen des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, IOS a également procédé en 2013 à un audit des méthodes de travail des six conventions dans le domaine de la culture (voir le document 192 EX/5 Partie II).

Défis

44. Les principaux défis et problèmes ayant souvent été identifiés peuvent être résumés comme suit :

- Les structures de gouvernance sont jugées trop lourdes (la taille et le nombre des organes subsidiaires, la fréquence des réunions).
- Les processus de prise de décision sont complexes et souvent inefficaces.
- Les cadres d'obligation redditionnelle et la répartition des tâches de ces organes vis-à-vis du Secrétariat et de la Conférence générale ne sont pas clairs.
- Les processus des organes directeurs se concentrent trop sur les questions administratives et la micro-gestion, ce qui ne laisse souvent pas assez de temps pour débattre des politiques et définir une orientation stratégique.
- Des empiètements peuvent se produire en l'absence d'une supervision institutionnelle adaptée, ce qui expose au risque de doublons et de chevauchements entre les programmes.
- La composition des activités de programme établie par les organes directeurs ne privilégie pas suffisamment l'expertise sectorielle par rapport à la représentation politique.
- Les coûts de transaction des services administratifs sont élevés et ne sont pas toujours transparents.
- Les processus de planification des réunions ne sont souvent pas à la hauteur des exigences de fond et de procédure en matière de planification.

45. En complément des domaines d'étude généraux recommandés au paragraphe 6 de la décision 191 EX/16 (IV), il est suggéré que les organismes intergouvernementaux prennent en compte les points suivants lors de leurs auto-évaluations, bien qu'il appartienne à chacun d'entre eux de décider comment réaliser ces dernières :

- S'assurer que chaque programme ait son propre créneau bien défini et réajuste ses activités en conséquence, en éliminant tout chevauchement éventuel avec d'autres programmes.
- Alléger ses structures de gouvernance et ses pratiques de travail.
- Réduire la taille de ses organes directeurs, éliminer les sous-structures et réduire la fréquence de ses réunions.

- Revoir la composition des organes directeurs afin d'assurer la représentation de l'expertise sectorielle nécessaire.
- Proposer la modification des statuts et des règlements intérieurs afin de prendre en compte, le cas échéant, les défis énumérés ci-dessus et de clarifier les processus de prise de décision, les cadres d'obligation redditionnelle et les responsabilités respectives des États membres et du Secrétariat.
- Produire moins de documents, raccourcir les réunions et mieux exploiter les technologies de l'information et de la communication ainsi que les approches plus économiques concernant les frais de voyage et de séjour des participants.

46. Les problèmes soulevés par la réforme de la gouvernance sont les suivants :

- La réforme ne peut être menée que par les organes directeurs eux-mêmes. Les problèmes de gouvernance font l'objet d'un processus d'évaluation permanent. Les mesures de réforme proposées en faveur de mécanismes et de structures de gouvernance plus efficaces exigent le consensus et l'approbation des organes directeurs aux différents niveaux, c'est-à-dire qu'en plus des décisions prises par les différents organes directeurs, les décisions de la Conférence générale sont nécessaires pour approuver les modifications des statuts.
- Les graves difficultés financières actuelles entraînent le risque que les activités du programme ordinaire dans les domaines de priorités élevées qui sont régies par des organismes intergouvernementaux ne puissent plus être assurées.
- Le processus d'auto-évaluation préconisé risque d'être à l'origine d'une série de recommandations individuelles pour que la priorité absolue soit donnée à l'activité de programme spécifique dont l'organe directeur correspondant assure la supervision.

Orientation stratégique 5 : élaborer une stratégie de partenariat

Résumé : La mise en œuvre de la stratégie de partenariat garantit une approche plus holistique et un meilleur système d'obligation redditionnelle pour l'établissement de partenariats. L'Organisation a accompli de nouveaux progrès en vue de renforcer la mobilisation de son vaste réseau de partenaires pour faire avancer ses objectifs, ses valeurs et ses principes. La stratégie a été affinée à travers la définition de cibles et de résultats spécifiques pour les stratégies individuelles des différentes catégories de partenaires.

47. Les stratégies individuelles des différentes catégories de partenaires (à savoir le secteur privé, les donateurs gouvernementaux bilatéraux, les groupes de médias, les ONG, les parlementaires, les Clubs UNESCO et le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO, les ambassadeurs de bonne volonté, le réseau UNEVOC, les instituts et centres de catégorie 2 et les Écoles associées) ont été approuvées par le Conseil exécutif à ses 190^e et 191^e sessions.

48. Conformément à la décision 191 EX/16 (III), une compilation des cibles spécifiques et des résultats escomptés relatifs à chaque catégorie de partenaires est présentée dans le document 192 EX/5 Partie III. Les cibles spécifiques et les résultats escomptés pour chaque partenaire comprennent des critères pour la gestion durable des partenariats. Les résultats escomptés sont alignés sur la période de programmation quadriennale du 37 C/5.

49. L'UNESCO a déployé beaucoup d'efforts afin de renforcer la gestion de son vaste réseau de partenaires. Des initiatives ciblées ont été entreprises, telles que la création du nouveau Comité de liaison ONG-UNESCO qui a donné un nouvel élan à la coopération collective des ONG. Le plan

d'action² élaboré par le groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le « suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales pour l'UNESCO » invite le Secrétariat de l'UNESCO et les commissions nationales à resserrer leurs liens avec la famille élargie, les partenaires et les réseaux de l'UNESCO, ce qui devrait permettre de renforcer l'échange de conseils et d'avis et, le cas échéant, la coordination et le soutien. Les commissions nationales sont encouragées à travailler activement avec la société civile et les ONG basées dans leurs pays respectifs.

50. À travers l'élaboration de leurs cadres stratégiques, le Secteur de l'éducation a permis de renforcer la gestion de trois de ses principaux réseaux : le réSEAU, le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO et le réseau UNEVOC, ce qui a conduit à la revitalisation des mécanismes de coordination et permis à l'UNESCO d'améliorer de manière significative le suivi de la mise en œuvre et de renforcer sa collaboration avec les commissions nationales afin d'encourager le renforcement de la coopération entre l'Organisation et les chaires et les réseaux.

Défis

51. La mise en œuvre du cadre stratégique et des stratégies individuelles est en cours, mais l'application uniforme d'un cadre redditionnel cohérent demeure un défi. Notamment, la modification du cadre redditionnel des partenariats établis de longue date suscite des réticences.

V. MÉCANISMES DE SUIVI ET OBSERVATIONS FINALES

52. Le processus de suivi de l'EEI et la feuille de route de la Directrice générale ont joué un rôle moteur très efficace afin d'orienter et de surveiller les processus de réforme en cours et de faire face à la situation financière critique. La volonté et l'engagement fermes des États membres ont été un facteur essentiel. Les travaux du Groupe de travail ad hoc du Conseil exécutif sur l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO ont largement contribué à fournir des orientations et à faire avancer la réforme.

53. Force est de constater les progrès significatifs qui ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de la feuille de route, de même que dans quatre des orientations stratégiques de l'EEI. En ce qui concerne l'orientation stratégique 1 (Recentrer l'action de l'UNESCO), les documents 37 C/4 et 37 C/5 démontrent un recentrage accru de l'action de l'UNESCO. Au niveau de l'orientation stratégique 2 (Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain), le nouveau dispositif hors Siège visant à renforcer la présence de l'UNESCO sur le terrain a été mis en place en Afrique. De même, s'agissant de l'orientation stratégique 3 (Participation au système des Nations Unies), l'UNESCO a réussi à se positionner dans un certain nombre de domaines ayant une importance stratégique pour l'agenda des Nations Unies. En ce qui concerne l'orientation stratégique 5 (Partenariat), la nouvelle stratégie de partenariat est en cours de mise en œuvre et de perfectionnement. Pour ce qui est de l'orientation stratégique 4 (Gouvernance), les travaux sont toujours en cours, mais un certain nombre d'initiatives sont actuellement menées afin de rationaliser et de renforcer davantage les cadres de gouvernance.

54. Même si ces cibles et orientations stratégiques continueront d'orienter les processus de réforme, les organes directeurs ont déjà souligné la nécessité d'adopter une approche plus intégrée dans le cadre du programme de réforme de la Directrice générale. Par ailleurs, au moment d'entrer dans un nouveau cycle de programme et budget et compte tenu des difficultés financières auxquelles l'Organisation continue de faire face, il est nécessaire de renouveler les objectifs et les actions de réforme dans le cadre d'un programme de réforme révisé pour la prochaine période quadriennale. Les progrès significatifs accomplis dans l'ensemble des orientations stratégiques justifient pleinement le volume considérable de ressources et le temps qui ont été consacrés jusqu'à présent au processus de suivi de l'EEI. Le fait d'envisager de mettre un terme aux rapports spécifiques dans le cadre du suivi de l'EEI et de la feuille de route

² Ce plan d'action a été approuvé à la 191^e session du Conseil exécutif et sera présenté à la Conférence générale pour adoption à sa 37^e session (décision 191 EX/33).

permettrait néanmoins de libérer des ressources qui pourraient être consacrées au programme de réforme révisé.

55. La Directrice générale continuera d'informer les organes directeurs de ses efforts de réforme, notamment des progrès accomplis au niveau des orientations stratégiques identifiées dans l'EEI ainsi que dans la réalisation des objectifs de la feuille de route, par le biais à la fois des rapports EX/4 réguliers ainsi que des rapports d'étape sur des sujets spécifiques établis à la demande du Conseil exécutif. Un site Web dédié réunissant tous les matériels pertinents sur l'EEI et son suivi est tenu à jour et peut être consulté, via le site UNESCO.int, par les États membres et leurs commissions nationales.

Projet de décision proposé

56. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 35 C/102, les décisions 185 EX/18, 186 EX/17 (I) et (II), 187 EX/17 (I) et (II), la résolution 36 C/104, la décision 191 EX/16 (I), ainsi que le document 189 EX/15 Partie I Add., et les décisions 190 EX/34 et 191 EX/26,
2. Ayant examiné les documents 192 EX/4 Partie III, 192 EX/4 Partie III. Add. et 192 EX/4.INF,
3. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail ad hoc sur l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO, ainsi que du plan d'action de la Directrice générale concernant les aspects opérationnels de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO, mais aussi des efforts déployés par la Directrice générale pour atteindre les 18 objectifs de la feuille de route, ainsi que des autres mesures prises pour réduire ou limiter les coûts ;
4. Prend note des défis identifiés en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance, et souligne qu'il faut poursuivre les évaluations entreprises ainsi que les réformes proposées ;
5. Décide de considérer que l'exécution des 22 recommandations et actions planifiées suivantes, telles qu'énoncées dans le document 192 EX/4.INF, a été achevée en termes de suivi et de surveillance de la mise en œuvre de l'Évaluation externe indépendante (EEI), étant donné que les actions nécessaires ont été menées ou que les processus de changement recommandés ont été pleinement intégrés dans les pratiques systémiques courantes de l'Organisation : orientations stratégiques 1a, g, h, k, o, p ; 2c, g, i ; 4a, f, h, i, j, k, l, p, q, u, x ; 5a, c ;
6. Invite la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre des recommandations et des actions planifiées des 17 actions restantes au titre des orientations stratégiques 1f, j, l, m, n ; 2e, k, p ; 3b, 4g, t, v, y, z, aa; et 5b, ainsi que des 11 objectifs de la feuille de route qui sont considérés comme étant toujours en cours ou en suspens, à savoir les objectifs 4, 5, 6, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ;
7. Prie la Directrice générale de poursuivre l'intégration des rapports sur les différentes questions et les différents éléments de réforme (par exemple le suivi de l'Évaluation externe indépendante, la feuille de route, et le suivi des programmes de réforme ultérieurs) dans un seul et même rapport EX/4 global ;
8. Prie également la Directrice générale de mettre fin au rapport spécifique sur le suivi de l'Évaluation externe indépendante et de faire rapport sur les 17 actions restantes de

l'EEI, ainsi que sur les 11 objectifs de la feuille de route qui sont considérés comme étant toujours en cours ou en suspens, dans le cadre de ses rapports EX/4 réguliers ;

9. Recommande à la Conférence générale de prendre en compte les considérations et recommandations figurant aux paragraphes 42 à 46 du présent document, en complément des propositions qui lui ont été adressées au paragraphe 6 de la décision 191 EX/16 (IV).

ANNEXE

Conformément à la décision 191 EX/26, paragraphe 9, la section ci-après fournit un compte rendu des autres mesures prises afin de réduire ou de limiter les coûts, telles que présentées au paragraphe 5 du document 191 EX/26.

	Mesure	Mesures prises
1	Restriction des budgets débloqués pour couvrir les dépenses en 2013 à 80 % des montants demandés ;	Cet exercice a été lancé en janvier 2013 et après consultation des secteurs, des allocations demandées pour un montant d'un million de dollars ont été reportées à juin 2013.
2	Analyse des allocations non dépensées en 2012 et des engagements de dépense comptabilisés mais non encore versés (engagements non liquidés (ENL)) – en vue de déterminer à quel niveau ils peuvent être différés ou réaffectés ;	Suite à un examen réalisé en mars 2013, environ un million d'engagements de dépense ont été annulés/reportés.
3	Restriction des engagements de dépense aux seules activités qui peuvent être intégralement exécutées au 31 décembre 2013 ;	Un examen réalisé à cet égard a révélé que la grande majorité des engagements de dépense du 36 C/5 devaient être versés jusqu'au 31 décembre 2013. Par conséquent, très peu d'engagements de dépense ont été affectés par cette mesure (à savoir moins de 10 000 dollars).
4	Réduction de 20 % de l'effectif et des honoraires des consultants ;	Des instructions ont été données concernant la restriction des honoraires et de l'effectif des consultants. Le recul est toutefois insuffisant pour identifier un impact clair.
5	Segmentation des contrats commerciaux/du secteur privé et réduction de leurs coûts ;	Les contrats existants font actuellement l'objet d'examens, qui, une fois terminés, pourraient générer des économies supplémentaires.
6	Maintien du gel des recrutements et inventaire des postes jugés essentiels aux missions.	Un panel a été créé afin d'examiner toutes les demandes de recrutement et de transmettre des recommandations à la Directrice générale à ce sujet. En outre, un examen des postes essentiels aux missions est actuellement mené parallèlement à des débats sur le plan de mise en œuvre pour le prochain exercice biennal.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4

Partie III Add.

PARIS, le 29 août 2013
Original anglais

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE III

SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE (EEI), MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ET SITUATION FINANCIÈRE

ADDENDUM

Résumé

En application de la décision 191 EX/26, la Directrice générale expose dans le présent rapport :

- une prévision actualisée du déficit budgétaire et de son incidence sur la trésorerie et l'exécution du programme.

1. En application de la décision 191 EX/26, la Directrice générale présente, dans la section ci-après, une prévision actualisée du déficit budgétaire et de son incidence sur la trésorerie et l'exécution du programme.

Scénario prévisionnel pour le 36 C/5

2. Comme indiqué dans le document 191 EX/26, la Directrice générale a entrepris de faire face à la situation financière actuelle selon une approche pluridimensionnelle et notamment par la mise en place de mesures de réduction des coûts ; la constitution d'un Fonds d'urgence spécial qui totalisait, à la fin juin 2013, 75,1 millions de dollars des États-Unis de fonds reçus ; et l'abaissement à 465 millions de dollars du plafond des plans de travail du 36 C/5, pour tenir compte des contributions suspendues au titre de la période 2012-2013 et rétablir le déficit du dernier biennium.

3. En outre, malgré ces contraintes financières, la Directrice générale a maintenu son engagement de poursuivre la réforme en cours, comme le montre l'établissement des 18 objectifs de la feuille de route, qui sont traités plus en détail dans la Partie III ci-dessus.

En ce qui concerne la situation financière, **la prévision de dépenses de 507,4 millions de dollars** (le chiffre de 517,6 millions de dollars inclut 10 millions de dollars de dons reçus au titre du Programme ordinaire) se solde par un déficit de financement de 41,4 millions de dollars par rapport au plafond de dépenses de 466 millions de dollars fixé par la Directrice générale.

Le plafond de dépenses était initialement fixé à 465 millions de dollars, soit un montant inférieur de 29 % au 36 C/5 approuvé, pour tenir compte de la suspension de 22,4 % des contributions mises en recouvrement et combler le déficit de 42 millions de dollars enregistré pour le 35 C/5 suite au non-paiement par un État membre de ses contributions dues pour l'année 2011. La hausse du plafond de dépenses à 466 millions de dollars tient à des ajustements relatifs aux engagements de 2010-2011.

Le déficit de financement de 41,4 millions de dollars est imputable à l'absorption du déficit enregistré en 2011 et représente une diminution de 22,3 % par rapport au 36 C/5 approuvé. Le déficit de financement de 50,5 millions de dollars inscrit dans le document 191 EX/4 Partie II a été revu à la baisse de 9 millions de dollars pour tenir compte des révisions du plan de travail, en juin 2013, selon les modalités suivantes :

- Réduction de 3 millions de dollars qui s'explique par des contributions au système des Nations Unies d'un montant définitif inférieur aux prévisions, par le report de certains volets de la réforme du dispositif hors Siège et par la révision à la baisse des plans de travail de certaines activités suite au financement des réunions statutaires par d'autres sources, notamment le Fonds d'urgence.
- Réduction de 2 millions de dollars des coûts de personnel suite aux recommandations de la CFPI relatives au traitement du personnel du cadre de service et de bureau.
- Réduction de 4 millions de dollars découlant de la suppression des augmentations prévisibles des coûts (Titre V du budget) et des délais de recrutement pour les postes jugés indispensables.

4. Outre les initiatives de réforme en cours et les restrictions déjà en vigueur (telles que présentées dans le document 190 EX/34), d'autres mesures sont prises pour réaliser des économies supplémentaires, notamment :

- Réexamen régulier des engagements non liquidés (ENL), analyse des allocations non dépensées en 2012 et des engagements de dépense comptabilisés mais pas encore payés en vue d'évaluer à quel niveau ils peuvent être différés ou réaffectés.
- Maintien de la limitation des engagements de dépenses aux seules activités qui peuvent être intégralement exécutées avant le 31 décembre 2013.

Trésorerie

La gestion de la trésorerie est assurée par l'application de mesures de réduction et de limitation des coûts et par des appels à un versement rapide ou anticipé des contributions. Le document 37 C/34 rend compte des prévisions de contributions et de trésorerie.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4

Partie III Add.2

PARIS, le 3 octobre 2013
Original français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE (EEI) DE L'UNESCO, MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ET SITUATION FINANCIÈRE

PARTIE III

ADDENDUM 2

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

Conformément au point 9.2.E du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.

1. Le STU s'étonne qu'aucune information spécifique ne soit donnée concernant la manière dont chacun des objectifs de la feuille de route est réalisé et dont le caractère ambigu est d'ailleurs signalé dans le rapport d'audit du Commissaire aux comptes (point 4.4 du document 191 EX/28). Le tableau 1 figurant au paragraphe 9 du document « vue d'ensemble des objectifs de la feuille de route fin juin 2013 » indique seulement le statut d'avancement de chaque objectif (« achevé », « en voie d'achèvement » et « achèvement proposé »). Ainsi, cette absence d'informations ne permet aucunement au Conseil exécutif de mesurer notamment l'impact réel de ces objectifs en termes de capacité d'exécution du programme et même d'économies budgétaires.
2. Concernant l'**objectif 4** traitant de la **réforme du dispositif hors Siège en Afrique**, si le mandat du STU n'est pas de commenter les décisions structurelles et les orientations politiques, cette réforme affecte cependant directement les membres du personnel, y compris ceux déjà en poste hors Siège, ainsi que ceux qui seront redéployés dans le cadre de cette réforme. Tout en soutenant le concept de mobilité, le STU continue de s'inquiéter du manque d'informations à plusieurs niveaux, comme par exemple la composition du personnel des bureaux régionaux multisectoriels, les critères utilisés pour l'affectation du personnel ainsi que l'avenir du personnel international et local dans les bureaux en cours de fermeture ou appelés à être fermés. Sur ce dernier point, le STU réitère sa demande que des accords soient négociés, autant que possible, avec d'autres agences des Nations Unies présentes localement pour accueillir le personnel local victime de ces fermetures de bureau, et que des discussions soient menées avec l'État membre concerné pour prévoir le redéploiement du personnel restant. Le STU veillera à l'application des conventions du Système des Nations Unies en matière d'indemnisation en conséquence.
3. Concernant l'**objectif 10** sur un **meilleur équilibre entre les postes relevant des programmes et ceux relevant de l'administration**, suite à la décision de la Directrice générale de geler 100 % des postes vacants (celle-ci n'étant pas nécessairement appliquée en fonction des

postes jugés « mission critical »), le STU se demande si cette démarche est réalisée de manière claire et transparente au niveau des secteurs et services dans un souci de maintien d'un niveau de compétence élevé.

4. Concernant l'**objectif 11** (programmes de départs volontaires), le STU réitère sa demande que les économies réalisées soient clairement évaluées et prises en compte dans le réajustement à la baisse du nombre de postes qui pourraient être abolis. En effet, le rapport d'audit du Commissaire aux comptes signale que « **la suite réservée aux départs volontaires est incertaine et témoigne d'un flou dans le pilotage stratégique de l'opération** » et que « les décisions de suppression ou de maintien de ces postes sont prises au cas par cas » (paragraphe 72 du document 191 EX/28). Par ailleurs, le STU veillera à ce que suite à ces départs volontaires les tâches du personnel ayant quitté l'Organisation ne soient pas redistribuées en créant une surcharge du personnel de grade inférieur ou égal, sans compensation aucune (ni SPA, ni reclassification), avec par ailleurs tous les risques que représente un travail en flux tendu permanent en termes d'exécution des programmes.

5. Concernant l'**objectif 12**, le STU s'inquiète de la diminution des effectifs du Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) dans une période où la gestion des ressources humaines dans l'Organisation est cruciale. En relation avec le processus de restructuration des unités AO et EO et la réduction des postes prévue dans ces services, plusieurs membres du personnel y travaillant et possédant des connaissances et expériences en matière de ressources humaines devraient pouvoir être transférés au Bureau des ressources humaines pour apporter un plus grand soutien à ce service. Le STU souhaite par ailleurs réitérer sa demande de longue date selon laquelle **la seule garantie d'une gestion des ressources humaines efficace et respectueuse des règlements du personnel est la recentralisation de toutes les fonctions de gestion du personnel des secteurs et services vers le Bureau de la gestion des ressources humaines** afin de n'avoir qu'une **politique unique des ressources humaines**.

6. Quant aux mesures de réforme et de réduction des coûts au sein du Bureau de la gestion financière (BFM), il est primordial qu'elles soient menées de manière transparente vis-à-vis de son personnel et effectuées dans un cadre global en tenant compte du fonctionnement interservices pour éviter l'abolition arbitraire de postes.

7. Concernant l'**objectif 13** sur la **réduction de 10 % du nombre de postes au sein des Bureaux exécutifs (EO) et administratifs (AO) et des services de secrétariat**, le STU insiste particulièrement sur la transparence et la clarté du processus de restructuration de ces unités et services dans une logique d'ensemble et de véritable concertation avec tous les acteurs impliqués (Directeurs et spécialistes de programme entre autres) dans les processus organisationnels. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui dans l'exercice en cours alors que la restructuration devrait pleinement intégrer tous les acteurs mettant en œuvre le programme au sein de l'Organisation et être effectuée sur la base d'une étude approfondie et détaillée de tous les processus tout en tenant compte des restructurations déjà effectuées et à venir. Ceci évitera l'abolition arbitraire de postes aux conséquences désastreuses pour les collègues, leur carrière et la mise en œuvre du programme. Le rapport d'audit du Commissaire aux comptes signale d'ailleurs que « **l'impact sur le budget ordinaire de l'Organisation, avancé comme pétition de principe par le Secrétariat, reste à démontrer** » (paragraphe 49 du document 191 EX/28).

8. De plus, la mutualisation des tâches administratives en particulier pour les unités AO des secteurs de programme ne doit pas se faire au détriment de la qualité du travail et de l'expertise apportée par ces unités et ce, sur la base d'une simple logique comptable réalisant au final de fausses économies. On ne peut objectivement réduire le rôle des AO des secteurs de programme à de simples exécutants aux rôles interchangeable. Comme le STU l'avait déjà souligné à la 190^e session du Conseil exécutif d'octobre 2012, ce serait une perte à tous les niveaux : expérience, expertise et conseils auprès des spécialistes de programme, qualité du travail, compétence élargie. C'est pourquoi le STU réitère sa position quant à la vigilance à apporter sur la refonte de ces unités qui ne peut se faire de la même façon que celle des unités AO des services

centraux (qui elle-même s'avère déjà chaotique et sans véritable recul et transparence par rapport aux autres refontes de services) car la gestion des activités d'un secteur de programme suppose la connaissance du programme, des projets et des activités et un rôle de conseil et d'appui auprès des spécialistes de programme quel que soit le niveau de fonction et de certification.

9. Concernant l'**objectif 15** sur une **utilisation plus efficace de l'espace de bureaux** disponible, le STU s'interroge (i) sur son efficacité en ce qui concerne ses répercussions sur les conditions de travail du personnel (le personnel de deux secteurs – SC et SHS – se trouve isolé du reste de l'Organisation, de même que les délégations permanentes), et (ii) sur la réalité des économies réalisées. Un budget de **1 200 000 euros a été alloué au titre d'avance sur le Fonds d'utilisation des locaux du Siège** (HQF) pour réaliser les opérations d'aménagement et de déménagement alors qu'aucune garantie n'était donnée de possible location des bâtiments et donc de remboursement des fonds avancés. Aucun chiffre n'est communiqué au Conseil exécutif concernant les économies qu'une telle opération devait générer, notamment par la location des espaces libérés. À ce jour, les locaux sont toujours vides et la conséquence désastreuse de ce résultat est la dégradation de l'état des locaux. Y a-t-il des pistes de location de ces espaces ?

10. De plus, aucun rapport sur l'impact sur la fréquentation de la cafétéria et du bar Miollis n'a été communiqué.

11. Concernant l'**objectif 17**, le STU est particulièrement inquiet des résultats qui émaneront de la **TASCO**. En effet, le STU déplore à nouveau que ces propositions aient été élaborées sans consultation du personnel concerné, du bas vers le haut, et que fatalement, toutes les alternatives et idées n'ayant pas été explorées, il en adviendra des coûts supplémentaires imprévus alors que l'objectif est de réaliser des économies. Le STU se demande comment il est possible de réformer les processus administratifs sans interroger les utilisateurs quotidiens de ces mêmes processus. Alors que le but est de créer une synergie, le STU souligne que cela n'est possible qu'en incluant l'ensemble des parties prenantes, sinon la synergie n'a pas lieu. Par ailleurs, le rapport d'audit du Commissaire aux comptes signale que « **l'étendue de la mission [de la TASCO] soulève quelques interrogations, d'autant plus qu'aucune précision n'a pu être obtenue sur son organisation concrète et son fonctionnement (qui ne sont en rien définis dans la note 12/9 de la Directrice générale** » (paragraphe 55 du document 191 EX/28). Par ailleurs, il indique que « ce groupe travaille aux frontières des compétences du Comité de direction (SMT – Senior Management Team) habilité à suivre les recommandations de l'EEL reprises par la feuille de route » et que « rien ne peut être tout à fait assuré en cette matière très implicite, puisque le SMT lui-même travaille sans cahier des charges ou règlement (même informel) de fonctionnement » (paragraphe 56 du document 191 EX/28).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/4
Partie IV

PARIS, le 23 août 2013
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE IV

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE
DE LA RÉFORME DU DISPOSITIF HORS SIÈGE**

Résumé

La Directrice générale soumet dans le présent document un rapport actualisé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique, et passe en revue les activités à achever durant le présent exercice biennal pour que l'exécution de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège soit menée à son terme avant le 31 décembre 2013. En application de la décision 191 EX/24, la Directrice générale fait également le point « sur les liens hiérarchiques, notamment entre les bureaux régionaux multisectoriels et les bureaux nationaux ainsi qu'entre le Siège et les bureaux hors Siège ».

Action attendue du Conseil exécutif : projet de décision proposé au paragraphe 19.

INTRODUCTION

1. À sa 36^e session, la Conférence générale a approuvé une réforme globale du dispositif hors Siège de l'UNESCO afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services fournis aux États membres, d'assurer une présence plus visible et plus flexible au niveau des pays et des régions, et d'améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. La flexibilité, l'amélioration de la qualité et l'efficacité sont les objectifs clés de la réforme, qui fait partie intégrante de la réforme globale de l'Organisation menée par la Directrice générale. La Conférence générale a également approuvé le plan révisé de mise en œuvre proposé par la Directrice générale afin d'assurer la viabilité financière de la réforme du dispositif hors Siège, et a souscrit à sa proposition de concentrer l'exécution de la première phase de cette réforme sur l'Afrique, l'application de la réforme dans les États arabes étant reportée à l'exercice budgétaire 2014-2015.

2. À sa 187^e session, le Conseil exécutif a été informé des résultats des consultations menées avec les États membres africains et arabes. À ses 190^e et 191^e sessions, il a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège et a demandé à la Directrice générale de lui faire rapport, à sa 194^e session, sur la suite des progrès accomplis. La Directrice générale présente ci-après un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège.

II. Rapport d'étape

3. La nouvelle architecture du dispositif hors Siège en Afrique prévoit cinq bureaux régionaux multisectoriels implantés à Dakar (pour le Sahel/Afrique occidentale), Abuja (pour l'Afrique occidentale), Yaoundé (pour l'Afrique centrale) et Nairobi (pour l'Afrique orientale). Des consultations et des négociations sont en cours pour déterminer l'emplacement du bureau régional pour l'Afrique australe.

4. Depuis la 190^e session du Conseil exécutif, tenue en octobre 2012, la mise en œuvre a été achevée pour quatre des cinq régions africaines, à savoir le Sahel/Afrique occidentale, la CEDEAO/Afrique occidentale, l'Afrique centrale et l'Afrique orientale. Dans le contexte actuel de restriction budgétaire, ceci a été rendu possible par la décision de la Directrice générale d'allouer des ressources au titre du Fonds d'urgence.

5. Dans le Sahel/Afrique occidentale, le bureau régional multisectoriel a été établi à Dakar. Il couvre les pays suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Sénégal. Les négociations menées avec le Gouvernement sénégalais pour que des locaux plus grands soient attribués à ce bureau régional ayant abouti, ce dernier s'installera l'année prochaine dans les nouveaux locaux généreusement offerts par le Gouvernement sénégalais. Conformément au principe d'une architecture à deux niveaux pour le dispositif hors Siège, l'ancien bureau multipays de Bamako a été transformé en bureau national pour le Mali.

6. Dans la CEDEAO/Afrique occidentale, le nouveau bureau régional multisectoriel a été créé à Abuja (Nigéria). Il couvre les pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigéria, Sierra Leone et Togo. Conformément au principe d'une architecture à deux niveaux pour le dispositif hors Siège, l'ancien bureau multipays d'Accra a été transformé en bureau national pour le Ghana. En outre, un nouveau bureau national a été créé à Abidjan avec l'aide généreuse du Gouvernement ivoirien.

7. En Afrique centrale, le nouveau bureau régional multisectoriel a été établi à Yaoundé (Cameroun). Il couvre les pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Le Gouvernement camerounais a mis à la disposition de l'UNESCO de nouveaux locaux plus grands. L'ancien bureau multipays de Libreville a été transformé en bureau national pour le Gabon. Les bureaux nationaux de Kinshasa (République démocratique du Congo) et de Brazzaville (République du Congo) sont maintenus. Au Burundi, en collaboration avec le

Gouvernement burundais, l'ancien bureau national a été transformé en « Maison de la Paix ». L'antenne de l'UNESCO à Luanda (Angola) est en plein développement sous l'effet du programme au profit du donateur mis en place par le Gouvernement angolais.

8. En Afrique orientale, le nouveau bureau régional multisectoriel a été créé à Nairobi. Il couvre les pays suivants : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. L'ancien bureau multipays de Dar es-Salaam a été transformé en bureau national pour la République-Unie de Tanzanie. En outre, un nouveau bureau national a été créé à Juba (Soudan du Sud).

9. Enfin, une décision devait être prise au printemps 2013 quant à l'emplacement du bureau régional multisectoriel pour l'Afrique australe, qui couvrira l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Selon le plan de mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique, le bureau régional multisectoriel pour l'Afrique australe devait être opérationnel d'ici à octobre 2013. Cette décision n'ayant pas encore été prise, il sera difficile de respecter cette échéance. De la décision concernant l'emplacement de ce bureau dépendront des modifications du statut actuel des bureaux multipays établis à Harare et Windhoek. Le bureau national pour le Mozambique, situé à Maputo, sera maintenu.

10. Le Bureau de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), basé à Addis-Abeba, est opérationnel et a été renforcé grâce à l'arrivée d'effectifs supplémentaires. Un nouveau bâtiment, entièrement financé par le Gouvernement éthiopien, est actuellement en construction à côté de celui de la CEA. Ces nouveaux locaux hébergeront toutes les entités de l'UNESCO présentes dans le pays, y compris l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA).

11. La plate-forme régionale d'appui devait initialement être mise en place avant la fin de 2012. Toutefois, compte tenu de la réforme en cours des systèmes relatifs aux AO au Siège, il a été décidé de reporter cet exercice à juillet 2013. En raison des sombres perspectives financières pour l'exercice biennal couvert par le 37/C5, la création de la plate-forme a été suspendue jusqu'à ce que les ressources dont disposera l'Organisation pour 2014-2015 soient pleinement connues.

III. Liens hiérarchiques

12. Par sa décision 191 EX/24, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 192^e session, des liens hiérarchiques, notamment entre les bureaux régionaux multisectoriels et les bureaux nationaux, ainsi qu'entre le Siège et les bureaux hors Siège.

13. Après avoir examiné l'état actuel de la structure du dispositif hors Siège, la Directrice générale est convaincue que la structure actuelle ne permet pas encore une délégation de pouvoirs suffisante aux chefs/directeurs de bureaux hors Siège, ne leur laisse pas suffisamment de latitude, et pourrait dans certains cas rendre les liens hiérarchiques et l'obligation redditionnelle ambigus. Un cadre simplifié d'obligation redditionnelle est nécessaire, étant donné que les bureaux hors Siège sont, dans toutes les régions, les avant-postes de l'Organisation et qu'autonomiser les directeurs et chefs de bureau hors Siège et leur personnel est une réforme indispensable pour rendre l'UNESCO plus efficace et plus réactive. La réforme du dispositif hors Siège doit reposer sur une **véritable décentralisation du programme ainsi que sur la délégation de pouvoirs qui va de pair et la latitude correspondante** dans les domaines de la mise en œuvre et de la gestion. Aujourd'hui, la conception et la mise en œuvre des programmes sont encore conduites par le Siège. Un changement d'approche aurait dû avoir lieu depuis longtemps : il est non seulement nécessaire pour des raisons d'efficacité, mais aussi, et cela est plus important, pour que l'UNESCO présente davantage d'intérêt pour les États membres au niveau des pays et pour justifier la réforme du dispositif hors Siège. En principe, les décisions doivent être prises au niveau le plus proche de celui de la mise en œuvre.

14. À cette fin, les chefs/directeurs de bureau hors Siège auront, dans toutes les régions, **des pouvoirs élargis eu égard à la gestion globale des opérations dont ils sont chargés, aux ressources financières (aussi bien au titre du budget ordinaire que des allocations extrabudgétaires) et au personnel**, en vue de la réalisation des résultats escomptés dans les plans de travail approuvés. Dans tous les bureaux hors Siège (régionaux, nationaux ou bureaux de liaison), tous les membres du personnel rendront directement compte au directeur/chef du bureau et non plus aux secteurs ou services hors Siège. Le chef/directeur sera ainsi habilité à assumer directement la responsabilité et l'obligation redditionnelle des performances globales du bureau. Dans la mesure où ils sont aux avant-postes de l'exécution des programmes, les bureaux hors Siège doivent avoir suffisamment d'autorité et de pouvoirs pour répondre au quotidien aux défis et aux exigences de programme auxquels ils sont confrontés dans l'exécution de leurs tâches. Décentraliser la gestion des programmes et le personnel administratif est véritablement un pas décisif pour y parvenir.

15. La décentralisation devrait, par conséquent, reposer sur une **concertation active entre le Siège et le hors Siège** avec une participation appropriée des bureaux régionaux, garantissant que l'Organisation profitera pleinement, à ses divers niveaux, d'une **boucle de rétroaction entre politique et expérience** :

- **Les chefs/directeurs de bureaux hors Siège seront pleinement responsables et comptables de l'exécution des programmes dans les pays relevant de leurs unités hors Siège respectives.**
- **Les ADG de programme resteront responsables et comptables de la cohérence globale et de la réalisation des résultats ainsi que de la fourniture de conseils et du soutien programmatique nécessaire** aux unités hors Siège à cet égard, y compris tous les aspects relatifs à la conception, à l'exécution et aux ressources des programmes.
- **Les bureaux régionaux multisectoriels** continueront de fournir aux bureaux nationaux et aux antennes de l'UNESCO des orientations pour la formulation des politiques, un soutien technique et des services de gestion des connaissances. Si besoin est, ils aideront ces unités dans les domaines du suivi et de l'évaluation ainsi que des relations avec les Nations Unies et avec les organes régionaux et sous-régionaux.
- Pour ce qui est des **questions de programme**, le principe applicable sera celui de la délégation de pouvoirs aux chefs et directeurs de bureaux hors Siège et de leur obligation de rendre compte de la conception et de la mise en œuvre du programme hors Siège, dans toutes ses dimensions, sur la base de consultations antérieures appropriées avec les secteurs au Siège. La **définition du programme sera soumise à l'examen et à l'agrément du Siège et des bureaux hors Siège**, ainsi que des bureaux nationaux et régionaux, et des bureaux hors Siège et des instituts lors de la formulation des plans de travail, immédiatement avant le début d'un exercice budgétaire biennal (en dépit de la transition vers un programme quadriennal, il conviendrait de partir du principe que les programmes hors Siège existants sont examinés tous les deux ans pour tenir compte du nouveau contexte budgétaire et d'autres nouvelles problématiques). Ces consultations seront destinées à assurer la cohérence globale des buts et des moyens entre les approches aux niveaux global et hors Siège, en incluant également les discussions concernant le rôle de l'UNESCO vis-à-vis du système des Nations Unies. En cas de désaccord entre les bureaux hors Siège et le Siège (ou entre les bureaux régionaux et nationaux), soit au moment de la formulation des plans de travail, soit à celui de la mise en œuvre, les problèmes devraient tout d'abord être résolus entre les différentes unités hors Siège et le Siège. En cas de désaccord persistant, BSP examinera les problèmes en consultation avec toutes les parties concernées et fera une recommandation à la Directrice générale. Le Comité de gestion du programme (PMC) du Secrétariat peut être appelé à arbitrer des questions plus vastes ou des désaccords persistants entre différents bureaux ou plusieurs secteurs.

- Les chefs/directeurs de bureaux hors Siège seront pleinement responsables de **l'établissement de rapports** sur la façon dont ils mettent en œuvre le programme. Il leur incombera de **superviser les fonctions de suivi et d'évaluation**, avec, si besoin est, l'aide du Siège et des bureaux régionaux.
- Au cours de l'exercice biennal, le **personnel hors Siège** rendra directement compte aux chefs/directeurs des bureaux hors Siège sur tous les aspects de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Cependant, des consultations continueront d'être régulièrement organisées entre les bureaux hors Siège et le Siège sur toutes les questions éventuelles liées au programme.

16. BSP sera chargé de plusieurs missions essentielles :

- (a) en vertu de son rôle traditionnel de coordonnateur d'ensemble des processus d'élaboration des plans de travail, BSP veillera à ce qu'il soit procédé aux consultations nécessaires à tous les niveaux pendant ce processus, surtout entre le hors Siège et le Siège, résolvant les désaccords à mesure qu'ils se font jour, y compris en fournissant le soutien nécessaire aux unités hors Siège, comme par exemple pour la formulation des UCPD, si besoin est (voir ci-après) ;
- (b) BSP coordonnera et recevra les rapports périodiques sur l'exécution des programmes émanant des unités hors Siège (*il s'agit actuellement d'un exercice annuel qui pourrait devenir un exercice semestriel conformément au calendrier statutaire de l'EX/4*) ;
- (c) coordonnera l'évaluation des performances des chefs d'unités hors Siège, en fonction de la mise en œuvre des activités de programme mais en tenant également compte des autres aspects relevant de leur responsabilité, ce qui devrait être fait en consultation avec les secteurs et les services en fonction des besoins et décrit de façon détaillée dans des directives spécifiques ;
- (d) aidera les bureaux hors Siège à collaborer aux PNUAD et autres outils conjoints de programmation au niveau national.

17. Le Département Afrique (AFR) sera chargé de ce qui suit :

- (a) Coordination institutionnelle et intersectorielle de la priorité globale Afrique et des rapports et des grandes initiatives la concernant, en coopération étroite avec les secteurs et bureaux concernés ; AFR collaborera très étroitement avec toutes les entités du Secrétariat chargées de concevoir et de mettre en œuvre la priorité Afrique et d'en assurer le suivi.
- (b) Point focal des relations de l'UNESCO avec l'Union africaine et avec les communautés économiques régionales africaines, en consultation étroite avec les secteurs, le Bureau de liaison d'Addis-Abeba et les bureaux hors Siège concernés. Les relations avec les gouvernements devront se faire en tenant compte des visions d'intégration régionale auxquelles adhèrent ces gouvernements : comment par exemple les accompagner dans leurs politiques pour l'enseignement supérieur (UEMOA) ou TVET dans les CER (NEPAD).
- (c) Dans le contexte de la réforme du dispositif de la présence de l'UNESCO sur le terrain, soutien aux cinq bureaux régionaux multisectoriels et aux instituts de catégorie 1 actifs dans la région, soutenus par un mécanisme de consultation régulière entre les bureaux et avec le Siège.

- (d) Coordination de la réflexion prospective concernant l'Afrique, notamment à travers l'organisation de réunions à visée prospective à la fin de chaque biennium pour s'assurer/confirmer les priorités, associant des représentants et experts des autres régions.
- (e) Meilleure intégration de l'UNESCO au sein des mécanismes des Nations Unies au plan régional, en veillant en particulier à la coopération des bureaux régionaux sur les plans technique et financier aux mécanismes existants.

IV. Lancement de la réforme du dispositif hors Siège

18. Dans la situation financière difficile qui prévaut actuellement, la Directrice générale recommande que la poursuite du lancement de la réforme du dispositif hors Siège dans d'autres régions soit suspendue jusqu'à ce que le budget de travail pour le prochain exercice biennal soit pleinement connu.

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ

19. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 187 EX/33, 190 EX/31 et 191 EX/24,
2. Ayant examiné le document 192 EX/4 Partie IV,
3. Prend note des nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique ;
4. Prend note également du fait que le système hiérarchique révisé qui sera mis en place au sein de la structure à deux niveaux du dispositif hors Siège, qui a été approuvée, maintiendra un point d'entrée unique, comme proposé initialement par la Directrice générale et approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision 190 EX/31 ;
5. Convient que la création de la plate-forme régionale d'appui doit être suspendue compte tenu des contraintes budgétaires pendant la période couverte par le 37 C/5 ;
6. Recommande également que le lancement de la réforme du dispositif hors Siège dans d'autres régions soit suspendu compte tenu des contraintes budgétaires pendant la période couverte par le 37 C/5 ;
7. Prie la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 194^e session, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège, centrée sur l'Afrique.